



Lady Diana ne craint pas le SIDA

La princesse de Galles, Lady Diana, a fait une sortie remarquée, hier, alors qu'elle visitait un hôpital londonien où sont traités des victimes du SIDA. Sans peur et sans reproche, son altesse a serré la main d'un patient de 32 ans atteint du mal incurable.

Photo AP

Ni le droit de négocier, décrète la Cour suprême

Le droit de grève n'est pas garanti par la constitution

MICHEL CAUGER

OTTAWA — La constitution canadienne ne garantit aux syndiqués ni le droit de grève, ni le droit de négociation collective.

C'est ce qu'a statué, hier, la Cour suprême du Canada dans trois jugements partagés qui portaient sur les causes des fonctionnaires fédéraux, des employés du secteur public de l'Alberta et des employés des laiteries de Saskatchewan.

« Les droits au sujet desquels on réclame la protection de la Constitution, savoir les droits contemporains de négocier collectivement et de faire la grève... ne sont pas des droits ou libertés fondamentaux », écrit le juge Gerald LeDain au nom de ses collègues Jean Beetz et Gérard LaForest.

Le juge en chef Brian Dickson et sa collègue Bertha Wilson sont dissidents et estiment, pour leur part, que « la protection constitutionnelle

efficace des intérêts des associations de travailleurs dans le processus de négociation collective requiert la protection concomitante de leur liberté de cesser collectivement de fournir leurs services... »

La garantie du droit d'association doit « protéger l'exercice des activités mêmes pour lesquelles l'association a été formée » et le droit de grève constitue « un élément essentiel du principe de la négociation collective », estiment les dissidents.

Mais, soutient pour sa part le juge William McIntyre, les relations de travail sont un processus en constante évolution, fondées sur un équilibre délicat entre deux forces socio-économiques fort puissantes.

« Intervenir dans ce processus... en reconnaissant une protection constitutionnelle implicite du droit de grève reviendrait, selon moi, à conférer à l'une des forces en présence une arme économique qui... échapperait à tout contrôle législatif et pourrait aller jusqu'à geler les rela-

tions de travail », écrit-il.

Deux des trois causes avaient été portées devant le plus haut tribunal du pays par des syndicats. L'Alliance de la fonction publique contestait la

loi fédérale de 1982 limitant les hausses de salaire des fonctionnaires à six et cinq pour cent dans le cadre de la lutte à l'inflation et qui empêchait

Voir page 12 : Droit de grève

Contrats fédéraux de recherche

Québec mijote une stratégie

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Pour contrer le fait que les entreprises québécoises n'obtiennent pas leur part des contrats fédéraux de recherches, le gouvernement met en place une stratégie intégrée.

C'est ce qui ressort d'une note d'information, relative à la manchette d'hier dans LE DEVOIR, portant sur la politique d'impartition du gouvernement canadien. Selon cette note, dont s'est servi le ministre Gil Rémillard pour répondre à des questions à l'Assemblée nationale, la stratégie se résume dans les trois points suivants:

■ le bureau du Québec à Ottawa sera mobilisé, de façon à connaître à l'avance les contrats fédéraux qui seront accordés par le ministère de l'Approvisionnement et des Services. Ces propositions seront soumises au

ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, qui se chargera de trouver des entreprises québécoises intéressées à présenter

Voir page 12 : Québec



Gil Rémillard

La société conteste la politique nationale de l'énergie

Hydro-Québec veut décider seule à qui elle vendra son électricité

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Hydro-Québec n'y est pas allé avec le dos de la cuillère hier pour défendre son projet d'exportation de 2 000 mégawatts vers la Nouvelle-Angleterre à compter de 1990. Devant l'Office national de l'Énergie, l'avocat d'Hydro s'en est carrément pris à un des principes fondamentaux de l'organisme, soit l'obligation d'offrir les surplus d'énergie d'abord aux provinces voisines afin d'assurer l'autonomie énergétique canadienne.

Selon Me Pierre Fortin, l'Office n'a pas le droit légal de poser une telle exigence dans le cas d'un producteur d'électricité demandant une licence d'exportation. La raison, selon sa plaidoirie, est que le mandat de l'ONE ne touche pas au commerce d'électricité interprovincial.

Par conséquent, va jusqu'à dire l'avocat, les règlements sur lesquels l'Office se base pour exiger ces offres sont invalides. C'est purement et simplement une remise en cause d'une pierre angulaire de la politique de l'ONE qu'a servi la société d'État.

Et elle y a mis le temps. Pour sa dernière présentation devant les commissaires de l'ONE, l'Hydro a accaparé toute la journée d'audience armée d'une montagne de documents légaux auxquels se référerait sans cesse l'avocat.

La société d'État n'a pas beaucoup le choix si elle veut obtenir cette licence. Elle est accusée par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick de ne pas avoir respecté les règles de base de

l'Office et ne peut pas le nier. Alors elle se défend en disant qu'elle n'avait pas à les respecter puisque ces règles ne sont pas légales. Elle a pris toute la journée pour le démontrer et

continuera pour au moins encore deux heures aujourd'hui.

En fait, Québec ne veut de personne dans ses affaires et désire dé-

Voir page 12 : Hydro

STCUM : week-end de la dernière chance

PIERRE CAYOUILLE

À deux jours du déclenchement de la grève, la STCUM tentera aujourd'hui un geste ultime en déposant de nouvelles offres à ses 4 000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro.

C'est du moins ce qu'ont tour à tour laissé entendre hier soir le conciliateur Gilles Lavoie et le sous-ministre du Travail Yvan Blain.

La direction de la STCUM a refusé de confirmer hier soir si telle était son intention. Un porte-parole de la partie patronale, Mme Louise Bailargeon, a toutefois fait savoir que les membres du conseil d'administration de la STCUM se réunissent ce matin, à 8h30, avec les représen-

tants patronaux qui négocient avec la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro.

« Les membres feront le point sur le dossier et tenteront un ultime effort pour en arriver à un règlement et éviter l'arrêt de travail prévu pour lundi », a dit M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM.

M. Perreault n'a pas précisé si oui ou non la STCUM en profitera pour soumettre aux syndicats une nouvelle offre finale et globale. Il en a encore moins défini le contenu.

Venu faire le point sur le dossier devant la presse, comme l'avait fait la veille la pdg de la STCUM Louise Roy, le président du syndicat, M. Maurice Vézina, a avoué de son côté

Voir page 12 : Offres.



Photo Jacques Grenier

Les usagers du transport en commun devront s'attendre à voir sous peu de telles files d'attente « enguirlander » les rues de Montréal si la STCUM et ses employés ne réussissent pas à s'entendre d'ici lundi.

Le numéro un prend un bain de foule

Gorbatchev invite Prague à s'ouvrir à la libéralisation

PRAGUE (AFP) — Le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a invité les dirigeants tchécoslovaques à suivre l'exemple de la « refonte » entreprise en URSS, hier soir à Prague, lors d'un dîner offert par son homologue tchécoslovaque Gustav Husak.

Quelques heures auparavant, M. Gorbatchev avait pris un bain de foule dans le centre de Prague.

« Nous serons, bien entendu, heureux si notre expérience peut être utile à la Tchécoslovaquie », a dit M. Gorbatchev, affirmant que les changements en cours dans son pays ont

« un seul objectif : développer pleinement le potentiel du socialisme ». « Nous sommes convaincus, a-t-il ajouté, que les changements positifs dans tous les secteurs de la vie en URSS répondent aussi aux intérêts des autres pays socialistes ».

Pour sa part, M. Husak, tout en rendant hommage au PCUS pour ses « profondes réformes », a subordonné le processus de « reconstruction » économique et sociale aux « conditions » propres à son pays.

La direction soviétique, a dit M. Voznesenskiy, a dit M.

Voir page 12 : Gorbatchev



Le chef de toutes les Russies, Mikhaïl Gorbatchev

Les syndicats vont se mêler des prochaines élections scolaires

JEAN-PIERRE PROULX

L'Alliance des professeurs de Montréal, le Conseil central de Montréal (CCSNM) et le Conseil des travailleurs de Montréal (CTM-FTQ) ont décidé de s'impliquer dans les élections scolaires du 15 novembre prochain, ont confirmé hier au DEVOIR des représentants de ces organismes.

Les trois organismes veulent sensibiliser la population à la chose scolaire, susciter ensuite des candidatures susceptibles de « hâter la démocratisation de la CECM » actuellement dominés par les « confessionnalistes ». Ils sont prêts, les cas échéant, à apporter aux candidats

jugés valables un certain support qui reste à définir. Il n'est pas question toutefois de fonder un parti ou un mouvement politique ou de se lancer dans l'action politique directe.

Les trois organismes, regroupés au sein du Conseil régional intersyndical de Montréal (CRIM), ont, le 14 mars dernier, créé un comité ad hoc formé de leurs trois présidents et présidents, soit Mme Lorraine Pagé de l'Alliance, M. Pierre Paquette du CCSNM, et M. Fernand Boudrauld du CTM-FTQ. Le comité ad hoc se réunit mercredi prochain le 15 avril, nous ont confirmé M. Boudrauld et M. Denis Grenon, responsable du dossier à l'Alliance.

Le comité ad hoc, a précisé ce der-

Voir page 12 : Syndicats

AU SOMMAIRE

ET DE DEUX POUR LE CANADIEN

Naslund permet au Canadien de prendre une avance de deux matches contre les Bruins. **Page 24**

QUE FAIRE CE WEEK-END?

On trouve dans le second cahier du journal le « guide du week-end », tout ce que vous pouvez faire, voir, entendre ces prochains jours. De Clémence Desrochers à Alain Bashung, les beaux rendez-vous. **Pages 13 à 17**

UN AN POUR

L'EX-JURÉ NO 8

Pour avoir accepté \$ 25,000 pour dérégler le procès des Hell's Angels, l'ex-juré no 8 a été condamné hier à un an de prison. **Page 3.**

PHILIPPINES

Les pourparlers entre Manille et les rebelles musulmans en vue de l'autonomie du sud de l'archipel ont été suspendus. **Page 5**

Le silencieux

L'« HOMME-CLIENT » d'aujourd'hui préfère « se faire arranger » que se faire déranger.

Si le ridicule tuait, notre espérance de vie ne ferait pas long feu.

Tous les hommes sont égaux lorsqu'ils dorment.

Si le Christ revenait sur Terre, les premiers à le trouver sédi-tieux seraient les chrétiens.

— ALBERT BRIE

NOTRE CONSEILLER VIDÉO

Les téléviseurs Mitsubishi sont vantés pour la beauté de leur image et les vidéos Mitsubishi, ont la cote d'amour chez les consommateurs. Je vous les recommande.

Normand Giguère — conseiller vidéo

MITSUBISHI

- TELECOULEUR 21"
- CS-2001
- HAUTE-RESOLUTION
- TELECOMMANDE
- PLUS DE 100 CANAUX

VIDÉO HS-337
VHS-HQ

"Pour une image SUPERBE!"

- TELECOMMANDE
- PROGRAMMABLE

Votre Conseiller Vidéo

Dumoulin

8390 ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122
SERVICE 783 MISTRAL (coin 8250 St-Hubert) 271-1732

SPEC

Les éventuels parents sont très déçus du projet de loi sur l'adoption internationale

ISABELLE PARÉ

Le projet de loi 21 déposé à l'Assemblée nationale le 2 avril dernier par Mme Lavoie-Roux n'aura pas réussi à éteindre le débat entourant l'adoption internationale. Insatisfaits, les organismes d'adoption estiment que le projet vient multiplier les obstacles pour les parents désirant adopter un enfant à l'étranger.

En effet, le Regroupement des organismes d'adoption et des associations de parents pour l'adoption internationale (ROAAPAI) a fermement décrié hier le manque de clarté et la confusion des amendements présentés à l'Assemblée par la ministre de la Santé et des services sociaux la semaine dernière.

« Il y a une volonté manifeste du législateur de contrôler toutes les adoptions privées. Un jugement d'adoption prononcé par un tribunal étranger devrait suffire, mais le Québec exige en plus l'obtention d'un accord supplémentaire avec le gouvernement. En conséquence, il sera de plus en plus difficile pour les organismes privés de poursuivre leurs démarches », s'indigne M. Philippe Godin, président de la Fédération des parents adoptants du Québec, qui attend depuis près de trois ans pour adopter un enfant étranger.

C'est pourquoi, le regroupement, qui représente plus de 3.000 parents à travers la province, demande à Mme Lavoie-Roux le retrait de son projet de loi et la création d'un comité d'é-

tude chargé de faire le point sur la totalité du dossier de l'adoption internationale avant que la commission parlementaire ne se mette au travail.

Plus que décevant, selon le ROAAPAI, le projet Lavoie-Roux multiplie les barrières pour les parents désirant adopter un enfant à l'étranger. M. Godin pointe, au premier chef, les articles modifiant le Code civil qui semblent à première vue ouvrir la porte à l'adoption simple, mais obligent les parents à obtenir une autorisation des gouvernements étrangers. Il signale également les délais juridiques qui truffent le projet de loi et déplore les délais indus que risquent d'entraîner ces nouvelles réglementations, non moins confuses

que les trois autres modifications apportées à la loi de l'adoption au cours de la dernière année.

Pourtant, rappellent les parents adoptants, les tribunaux québécois se sont prononcés à deux reprises sur les querelles soulevées par la question de l'adoption simple et de l'adoption plénière, niant l'existence d'une telle distinction dans le code civil québécois.

En fait, ce qu'on réclame à grands cris du gouvernement, c'est l'adoption de politiques simples et limpides. Comme celles, d'ailleurs, qui ont cours dans les autres provinces du Canada et outremer, où seul un jugement prononcé par le pays d'adoption suffit pour adopter un enfant en toute légalité.

« On établit un véritable système policier qui tend plus à surveiller les organismes d'adoption qu'à les aider », s'insurge M. Roger Gagnon, président de Soleil des Nations.

D'autre part, le ROAAPAI déplore que la commission parlementaire promise par Mme Lavoie-Roux pour le mois de mai se limite à l'étude du seul projet de loi et des règlements modifiant la loi sur la protection de la jeunesse, le code civil et le code de procédure civile, alors que selon eux, l'ensemble de la question de l'adoption internationale doit être passé en revue.

Pas moins de 1.500 parents québécois sont présentement en instance d'adoption, et les délais, selon le président de la Fédération, peuvent maintenant atteindre 7 ou 8 ans.

M. Godin rapporte également que le nombre d'enfants étrangers adoptés chaque année au Québec diminue rapidement. De 217 en 1985, il est passé à 117 l'an dernier et, selon lui, pas plus d'une cinquantaine d'enfants devraient traverser nos frontières cette année.

Québec l'avait invitée à renoncer à son poste

La Cour confirme le mandat de Louise Cuerrier à la Commission municipale

ROLLANDE PARENT

(PC) — Le ministre québécois des Affaires municipales, M. André Bourbeau, devra en prendre son parti et garder à son poste de commissaire de la Commission municipale du Québec, jusqu'en 1992, Louise Cuerrier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec de 1976 à 1981.

Ainsi en a décidé récemment le juge Claude Rioux de la Cour supérieure de Québec.

Le 9 décembre dernier, M. Bourbeau écrivait à Mme Cuerrier pour lui apprendre que son mandat de membre de la Commission municipale du Québec se terminait le 14 juin 1987, soit après cinq ans d'exercice, et que le gouvernement n'avait pas l'intention de le renouveler.

Dans sa requête en jugement déclaratoire, Mme Cuerrier alléguait qu'au moment de sa nomination la durée du mandat était de dix ans mais qu'on lui avait demandé de signer un document où elle renonçait à son poste à l'échéance de cinq ans.

Dans sa décision, le juge Rioux soutient qu'on ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes moeurs et qu'on ne peut renoncer par contrat à l'application d'une loi d'ordre public.

Il en conclut que la renonciation de Mme Cuerrier par contrat est nulle.

Plus avant, le juge explique que l'ex-député exerce des fonctions



Mme Louise Cuerrier

reux général voulant que Mme Cuerrier ait exercé son recours tardivement, soit en décembre dernier seulement, le juge estime qu'elle était justifiée d'attendre que le ministre ait manifesté son intention de ne pas renouveler son mandat.

« Elle ne croyait pas, en effet, que le ministre commettrait une illégalité aussi flagrante », écrit-il.

Il ne fait aucun doute aux yeux du juge Rioux que le public a droit de s'attendre à ce que l'indépendance que la loi accorde aux tribunaux, qu'ils soient administratifs ou judiciaires, soit respectée et tout citoyen peut, à tout moment, demander à la Cour supérieure de sanctionner ce principe tant que perdure une situation qui menace leur autonomie.

Il fait alors remarquer que la Charte des droits et libertés de la personne garantit à l'article 23 le droit à une audition publique et impartiale, par un tribunal indépendant, et que d'après l'article 56 de la même charte le mot tribunal inclut un organismes exerçant des fonctions quasi-judiciaires.

En étant venu à ces conclusions, le juge ne répond pas aux allégations de Mme Cuerrier selon lesquelles le ministre Bourbeau aurait posé un geste discriminatoire en lui signifiant la fin de son contrat non pour des raisons d'incompétence mais pour ses convictions politiques ou son sexe.

Même si le procureur général du Québec décidait d'aller en appel, le juge a ordonné l'exécution du jugement, soit le maintien à son poste actuel de Mme Cuerrier.

quasi-judiciaires comparables à celles des juges qui sont inamovibles.

« Il serait inimaginable qu'un juge s'entende avec le gouvernement pour limiter son mandat à quelques années seulement, à l'expiration desquelles le gouvernement pourrait, à son gré, renouveler son mandat: un pareil arrangement serait considéré radicalement nul parce qu'il porterait atteinte à l'indépendance judiciaire, une des pierres d'assise de la constitution et de notre société démocratique. »

Quant aux prétentions du Procureur

Le Canada veut toujours participer au projet de station spatiale américaine

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le Canada a toujours l'intention de participer au projet de station spatiale américaine en dépit d'un débat aux États-Unis sur son utilisation à des fins militaires.

« Nous partons du principe que les fins originales n'ont toujours pas été modifiées, a déclaré hier le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty. Si elles devaient l'être, nous prendrions une décision en conséquence ».

Le Canada s'est engagé à participer au projet en prenant pour acquis que la station spatiale ne serait pas utilisée à des fins militaires.

En vertu de l'entente, seules certaines activités reliées à la défense, comme des activités de recherche, de sauvetage, de surveillance et de vérification étaient prévues, a rappelé hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark.

Dans une lettre au secrétaire d'État américain George Shultz rendue

publique mercredi à Washington, le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger soutient que les États-Unis devraient renoncer à la participation de Canada, du Japon et de la Communauté européenne plutôt que d'abandonner son droit à conduire des activités liées à la sécurité nationale à bord de la station.

« Cette position est celle de M. Weinberger, a déclaré M. Clark en Chambre hier. Elle ne constitue pas encore la position du gouvernement des États-Unis ».

Le Canada s'est engagé en vertu d'une série de dispositions, a-t-il poursuivi. Il reconsidérerait sa décision si ces dispositions devaient être modifiées.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soutenu qu'il avait communiqué cette position au secrétaire américain concerné au cours de la visite du président Ronald Reagan à Ottawa au début de la semaine.

M. Clark et Beatty ont déclaré que si des changements devaient être apportés aux dispositions origi-

nales de l'entente, le Canada devrait en être averti le plus tôt possible.

Le Canada a proposé la construction au cours des 10 prochaines années d'une sorte de station-service spatiale au coût de \$ 800 millions.

La controverse au sujet de l'utilisation de la station américaine à des fins militaires a pris naissance en décembre dernier, lorsque le département américain de la Défense a lancé l'idée d'effectuer de la recherche à des fins militaires à bord de la station.

Si le Canada décide de ne pas participer au projet américain, la création d'une agence spatiale canadienne pourrait être à reconsidérer, ont déclaré cette semaine certains ministres.

D'autres, comme le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, M. Frank Oberle, ont soutenu que l'agence spatiale, que se disputent les villes de Montréal et d'Ottawa, sera créée, quelle que soit la décision du gouvernement fédéral au sujet de sa participation à la station spatiale américaine.

Réseau de fraudeurs démantelé en Estrie

STUKELY-SUD (PC) — Dix-sept arrestations et près de \$ 2 millions de marchandises et de machinerie saisies. C'est le bilan provisoire d'une importante opération menée hier par la Sûreté du Québec dans la région de Stukely-Sud, en Estrie.

Déjà, il appert que « l'opération Truite » (le nom de code), serait la deuxième plus importante du genre jamais menée par la SQ, après celle conduite chez les Hell's Angels, l'an dernier.

C'est peu avant l'aube, hier, vers 5 h, que la petite et habituellement tranquille municipalité de Stukely-Sud a été littéralement envahie par 200 policiers de la SQ qui se sont immédiatement dispersés aux quatre coins du territoire pour opérer simultanément 31 descentes dans des résidences, fermes et commerces de la région.

A plusieurs endroits, des résidents, tirés de leur sommeil, ont été interpellés et invités à monter à bord de deux fourgons cellulaires spécialement réquisitionnés, devant les conduire au quartier général de la SQ de l'Estrie pour interrogatoire.

A cet endroit, les policiers ont notamment saisi des tracteurs, des véhicules, une grue, des conteneurs géants, des matériaux de construction et un nombre incalculable d'objets divers. Le tout était bien à la vue des passants, tel un imposant marché aux puces.

Outre le grand nombre de perquisitions effectuées à Stukely-Sud, d'autres ont aussi été menées en même temps à Waterloo, Frelighsburg, Farnham, Bedford, Warden, Magog et Lac-Brome.

Le VERRE CLASSIQUE



À COMPTER DU 14 AVRIL, COMMENCEZ À COLLECTIONNER LES 8 VERRES CLASSIQUES SOULIGNANT LE RELAIS DU FLAMBEAU OLYMPIQUE

Vous recevrez bientôt votre livret de bons à domicile.

Conservez un souvenir inoubliable d'un événement national historique tout en aidant les athlètes amateurs canadiens et futurs athlètes olympiques. Chaque fois que vous achèterez un verre classique, Petro-Canada versera 10¢ à un fonds spécial créé pour venir en aide à nos athlètes amateurs.

FÊTONS LA FLAMME

Le verre classique est le deuxième d'une série créée par Petro-Canada pour souligner le Relais du flambeau olympique et célébrer les XV^{es} Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary.

Chaque verre classique de 12 onces est orné du symbole flamboyant du Relais, en or à 22 carats. Vous pourrez vous procurer ce verre classique contre remise de 1 \$ et sur présentation d'un bon à l'achat d'au moins 25 litres de carburant.

L'offre est valable dans les stations-service Petro-Canada participantes.

XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver



Commanditaire et organisateur du Relais du flambeau olympique

Membre officiel du Relais du flambeau olympique 1987-1988

Le craignez-vous?



Vivrons-nous dans une poubelle en l'an 2000?

Droit de parole

Réalisation: Jean-Pierre Morin

Vendredi, 20h

La télévision



Radio Québec

PRIX GEMEAUX 1987

Un an de prison pour l'ex-juré # 8

BERNARD MORRIER

L'ex-juré Mario Hamel, qui avait accepté \$ 25,000 pour régler le procès pour meurtre de quatre motards des Hell's Angels, l'automne dernier, a été condamné à un an de prison pour avoir accepté \$ 25,000 pour provoquer un désaccord chez ses pairs ou encore les convaincre d'acquiescer les quatre motards accusés.

Laroque, détenu depuis le 1er décembre dernier, avait été innocenté par un jury vendredi dernier.

L'avocat de Hamel, Me Philip Schneider, a déclaré hier que la condamnation de son client pouvait sembler étrange et ironique dans les faits mais qu'elle était tout à fait justifiée en droit. « Hamel, dit-il, n'avait aucun autre choix que de plaider coupable, à la lumière des révélations qu'il a lui-même faites à la police et au fait que la somme qu'il prétendait avoir reçue pour entraver la

justice ait été retrouvée en sa possession dans les circonstances que l'on connaît. Tous les faits jouaient contre lui, alors que contrairement à Laroque, ce n'était que la parole de Hamel, qui ne fut pas corroborée et que la défense a réussi à facilement mettre en doute. »

Compte tenu de l'admissibilité à une libération conditionnelle dans quatre mois et à une libération totale dans huit mois, Hamel, tout comme son supposé corrupteur Laroque, s'en tire donc avec le même temps derrière les barreaux que celui-ci.

Laroque fut incarcéré quatre mois en attendant son procès, mais aux yeux de la justice, une telle détention préventive compte normalement en double. La peine maximale pour qui est déclaré coupable d'entrave à la justice s'établit à 10 ans.

Dans un autre temps, Me Schneider a affirmé qu'il ne craignait aucunement pour la sécurité de son client. Depuis les événements de décembre, Hamel fut en liberté durant plus de trois mois et demi et jamais ne fut-il l'objet de menace, même si ces derniers temps, il était incarcéré à Parthenais, soit au même endroit que Laroque.

Quant à ceux qui s'inquiètent du sort des \$ 25,000 en cause, Me Schneider explique qu'ils font maintenant partie du trésor public, attendu que la somme a été saisie dans le cadre de la commission d'une offense criminelle.

L'accident du pont-tunnel Jessup connaîtra sa sentence le 12 juin

(B.M.) — Le camionneur David Jessup, responsable du spectaculaire accident qui avait fait un mort dans le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, le 4 octobre 1985, connaîtra sa sentence le 12 juin prochain.

Jessup, âgé de 32 ans et demeurant à Harland, au Nouveau-Brunswick, avait été récemment reconnu coupable de négligence criminelle ayant causé la mort, par le juge André Daviault, de la Cour des sessions de la paix.

Lors des représentations sur sentence qui ont eu lieu hier, le criminologue Bernard Lebel, de l'Institut Philippe-Pinel, a affirmé que Jessup se démarquait totalement des vrais criminels qui, eux, imputent plutôt aux autres leurs propres responsabilités. « Dans le cas de Jessup, dit-il, son comportement, malgré le terrible accident dans lequel il fut impliqué, révèle qu'il est un être qui assume totalement ses responsabilités, tout en demeurant très soucieux de la vie des autres ».

Le criminologue souligne d'autre part que les risques de récidive dans son cas demeurent à peu près inexistant, tandis que sa carrière de camionneur est à toutes fins utiles terminée. Selon lui, jamais plus Jessup ne pourra exercer son ancien métier, ne disposant plus du dossier vierge que cela nécessite. Quant à l'im-

position d'une sentence qui pourrait servir d'exemple et avoir un certain impact sur d'autres camionneurs, M. Lebel n'en voit pas l'utilité, affirmant que le cas de celui-ci est isolé et qu'il le porte péniblement seul.

On a bien tenté de comparer son méfait à celui de l'ex-pilote de Nordair, William Craig, qui, sous l'effet de l'alcool avait tué trois personnes, il y a plusieurs mois, pour ensuite être condamné à quatre ans de prison. Mais M. Lebel réplique qu'il faut vite cesser toute référence à cette cause, attendu que le choix de Craig était volontaire, parce qu'il avait ingurgité délibérément de l'alcool dans les heures précédant la tragédie.

Lors de sa décision, le juge Daviault avait retenu que le camionneur avait fait fi de la signalisation dans le tunnel, que son manque de sommeil constituait une négligence grave en acceptant quand même de conduire un véhicule lourd et que, bien qu'il n'ait été ni ivre, que rien n'ait révélé que ses facultés étaient affaiblies, il n'en demeure pas moins qu'il était sous l'influence de l'alcool, ayant lui-même reconnu une consommation de deux bières dans les heures précédant l'accident. Quand des agents de la SQ l'ont interrogé, l'alcool était pointé à 0,07 et 0,08.

L'Agriculture et les Forêts contrôleront la protection des rives dans leur secteur

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La nouvelle politique de protection des rives annoncée hier par le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, confie aux ministères de l'Agriculture et à celui des Forêts la responsabilité de définir et d'appliquer les normes sensées restaurer l'écosystème riverain sur la majorité des cours d'eau du Québec.

Cette Politique de protection des rives et du littoral dévoilée hier à Montréal, réserve au ministre de l'Environnement le contrôle des rives en milieu urbain et de villégiature. M. Lincoln a précisé qu'il n'obtient pas ce pouvoir d'intervention vertu de la loi de l'Environnement, même si l'article 31 lui permet de « définir les normes de protection » pour n'importe quelle partie de la province.

Le gouvernement modifiera plutôt la loi sur l'aménagement pour permettre au ministre de l'Environnement d'imposer, au besoin, ses normes aux villes ou aux MRC qui refuseraient de protéger rives encore sur une distance minimale de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Québec a décidé de ne forcer personne en milieu urbain ou de villégiature à restaurer les rives remblayées ou artificialisées même si cela fait vieillir prématurément les cours d'eau.

Le ministre de l'Environnement aura la responsabilité de « coordonner » la nouvelle politique gouvernementale. Mais il ne pourra poursuivre les récalcitrants en forêt ou en campagne, une responsabilité désormais confiée aux ministères qui chapeautent ces deux industries.

Ainsi, dans toute la zone « établie conformément à la loi sur la protection du territoire agricole », soit de Cornwall à Sept-Îles en passant par le Témiscamingue, les Cantons de l'Est et le lac Saint-Jean, c'est le ministre de l'Agriculture qui définira la largeur et l'emplacement de la bande de protection de 3 mètres.

Cette bande de protection, où la nature pourra reprendre ses droits, agira comme un filtre pour enrayer l'érosion des sols agricoles vers les cours d'eau. Toute cette terre - la principale charge polluante sur la plupart des cours d'eau de la province - charrie avec elle des contaminants et des engrais éminemment dommageables pour l'écosystème aquatique. Ces phénomènes ont d'ailleurs été accélérés par le programme Sol-Plus qui a financé l'artificialisation de plus de 25,000 km de petits cours d'eau sans la moindre analyse d'impacts.

Le ministre de l'Agriculture, a précisé M. Lincoln, n'a « pas encore » décidé si la bande de protection de 3 mètres sera calculée à partir du bord de l'eau ou à partir du haut du talus. M. Lincoln préconisait dès l'an dernier une protection calculée à partir du haut du talus, ce qui protège automatiquement tout le reste de la pente, peu importe son étendue. Et, assure-t-il, c'est la solution qui aurait le plus de chance d'être retenue par le ministre de l'Agriculture malgré les hauts cris des agriculteurs qui affirment perdre ainsi de précieux hectares de culture.

Les futures normes environnementales du ministre de l'Agriculture en matière de rives ne touchent pas le fleuve et ses principaux tributaires, comme la Yamaska, la Châteauguay, la Richelieu. Les affluents de ces rivières ne seront protégés que là où il y aura « entente » entre la MRC, les municipalités concernées et les agriculteurs », a précisé M. Lincoln.

Les rivières où les agriculteurs obtiennent un veto sur la protection des rives constituent environ 85 % des cours d'eau du Québec habités, à l'évaluation de façon sommaire le ministre qui a promis une évaluation plus précise à une date ultérieure.

Québec modifiera la loi du zonage agricole pour confirmer les futures responsabilités du MAPAQ sur les rives de la vallée du Saint-Laurent.

L'adoption de la nouvelle loi sur les forêts a confié la même responsabilité au ministre de l'Énergie et des Ressources sur les rives et le littoral en milieu forestier.

La politique annoncée hier par M. Lincoln est en réalité très proche du programme électoral du Parti libéral qui préconise une décentralisation des responsabilités de l'Environnement au profit des ministères à vocation économique.

La politique annoncée hier ne protège plus les marais, a précisé M. Lincoln. C'est là, a-t-il dit, une protection qui sera accordée via la prochaine loi sur la protection des habitats fauniques, en préparation au MLCP. Mais, a appris hier Le DEVOIR au sein de ce dernier ministère, la nouvelle loi sur les habitats ne protégera de façon automatique que les « principaux » milieux humides de la province et non la totalité.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Bistro François 2549, rue Ste-Hélène Longueuil	1 Bar sur terrasse	Longueuil
RESTAURANT LE PAON INC Restaurant Le Paon II 6107, ave du Parc Montréal	1 Restaurant pour vendre	6091 ave du Parc Montréal
CITÉ DES ARTS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE MONTRÉAL Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal 7, rue de la Commune Ouest Montréal	1 Restaurant avec spectacles 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	Gare Louis Joliet, Vieux-Port Montréal
PÂTISSERIE AU COMTE DE PROVENCE INC Pâtisserie Au Comte de Provence Inc 4953 Queen Mary Montréal	1 Bar sur terrasse 1 Restaurant pour vendre	4977 Queen Mary Montréal
ORDRE FRATERNEL DES AIGLES AÏRES 4163 HOCHÉLAGA MAISONNEUVE Ordre Fraternel des Aigles Aïres 4163 Hochélag-Maisonnette 9753 Notre-Dame Est Montréal-Est	1 Club danse et spectacles	9753 Notre-Dame Est Montréal-Est
LA BRASSERIE LE TOMBEREAU INC La Brasserie Le Tomberau Inc 1387 route 335 St-Lin	1 Bar danse et spectacles 1 bar sur terrasse	1387 route 335 St-Lin
153963 CANADA INC La Broue Enr. rue Grandes Fourches Magasin 1522 Sherbrooke	2 Bars dont 1 sur terrasse	rue Grandes Fourches, Magasin 1522 Sherbrooke
136345 CANADA LTEE Restaurant-Bar Le Nouveau Gaulois 25, boul. Sacré-Coeur Hull	Changement de catégorie 1 Bar danse et spectacles	25, boul. Sacré-Coeur Hull
CLUB ARAMIS ST-HYACINTHE INC Club Aramis St-Hyacinthe Inc C.P. 295 St-Thomas d'Aquin	1 Club avec danse	1873 rue des Cascades St-Hyacinthe
ANDRE DESJARDINS, NICOLE BEAUSOLEIL La Forge du Spaghetti 5070 chemin du Lac St-Gabriel de Brandon	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	169 rue de Lanudière St-Gabriel de Brandon
RESTO-BAR L'ABAT INC Resto-Bar L'Abat Inc C.P. 958 Ste-Julie	1 Bar avec danse	210 NP Lapierre Ste-Julie
2432-0764 QUEBEC INC Bar Hilltop 276 St-Jacques suite 525 Montréal	1 Bar danse et spectacles 1 Bar sur terrasse	1150 boul. Harwood Vaudreuil
PANAGIOTIS PLEVRITIS, PANAGIS RAPTIS Pizzeria-Van Horne Restaurant Enr. 1505 avenue Van Horne Outremont	1 Restaurant pour vendre	1505 avenue Van Horne Outremont
CAFÉ L'AMICALE DES DAUPHINS INC Café L'Amicale des Dauphins Inc 3535 rue Papineau app. 1514 Montréal	1 Restaurant pour vendre	3535 rue Papineau Galerie Sud, Montréal
154033 CANADA INC Garfield's Bar Salon 90 rue Morgan suite 205 Baie d'Urfé	2 Bars dont 1 sur terrasse	1178 rue Bishop Montréal
AURIANT CHINOIS INC Le Faubourg Ste-Catherine 1616 rue Ste-Catherine Ouest Montréal	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	1616 rue Ste-Catherine Ouest Montréal
CONSTANTINOS DIONYSOPOULOS CHRISTOS ATHANASOPOULOS Restaurant Mik-Mac 8049 rue St-Denis Montréal	1 Restaurant pour vendre	8049 rue St-Denis Montréal
KALLIVROUSIS, Nicoloas Restaurant Villa Frontenac 2563 Est rue Ontario Montréal	1 Restaurant pour vendre	2563 est. rue Ontario Montréal
LEMMO, Domenico Café du Festival 4108 rue St-Denis Montréal	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4108 rue St-Denis Montréal
NEW CAPRI RESTAURANT STEAK HOUSE INC New Capri Restaurant Steak House Inc 10130, rue Papineau Montréal	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre avec terrasse	10130, rue Papineau Montréal
141504 CANADA INC Fermes Farkash 451, rue Capri Laval	1 Épicerie	4601, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux
2424-4949 QUEBEC INC	1 Restaurant pour vendre	2549, rue Ste-Hélène
RESTAURANT CASTEL DE L'EST LTEE Restaurant Castel de l'Est Ltee 8731 Sherbrooke Est Montréal	1 Restaurant pour vendre	8731 Sherbrooke Est Montréal
GESTION LAR-MARC INC Proprio Dépanneur 2532 rue Ontario Est Montréal	1 Épicerie	2532 rue Ontario Est Montréal
2425-7024 QUEBEC INC Beacon Charcuterie Pâtisserie Enr 50 boul. St-Charles suite 4 Beaconsfield	1 Épicerie	50 boul. St-Charles suite 4, Beaconsfield
DAIGNEAULT, Richard Bouchère du Plateau 1487 rue Laurier Est Montréal	1 Épicerie	1487 rue Laurier Est Montréal
LES ENTREPRISES DE TERMINUS MACY LTEE Restaurant Macy 7077 boul. Newman local 7 LaSalle	1 Restaurant pour vendre	7077 boul. Newman local 7, LaSalle
2438-3903 QUEBEC INC Brasserie du Jardin 12820 Est Notre-Dame Montréal	Permis additionnel 1 Brasserie sur terrasse	12820 Est Notre-Dame Montréal
LIONEL CHARTAND & ROBERT SAGALA Tavernie Bleury 1023, rue Bleury Montréal	1 Tavernie (Suite à une cession)	1023, rue Bleury Montréal
2426-3097 QUEBEC INC Souvlaki Maisonnette Grecque 1575 rue Dédémaïne Montréal	1 Restaurant pour vendre	1575 rue Dédémaïne Montréal
2433-6877 QUEBEC INC Chez Joseph Restaurant 7500 boul. Viau Montréal	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre et 1 Bar avec danse et spectacles Suite à une cession	7500 boul. Viau Montréal
123529 CANADA INC Jardin Grec sur la rue Duluth 451, rue Duluth Est Montréal	1 Restaurant pour servir	451, rue Duluth Est Montréal
SUPERMARCHÉ ATHINA INC Supermarché Athina Inc 4919 boul. Notre-Dame Laval	1 Épicerie	4919 boul. Notre-Dame Laval
ULLAH, Najib Variétés Thyr 4274 rue Beaubien Est Montréal	1 Épicerie	4274 rue Beaubien Est Montréal
2426-2982 QUEBEC INC L'Air du Temps Jazz 191 St-Paul Ouest Montréal	Autorisation de 191 St-Paul Ouest Bar spectacles (suite à une cession)	191 St-Paul Ouest Montréal
2433-2967 QUEBEC INC Papi et Papi Enr 104 rue St-Paul Est Montréal	1 Bar spectacles sur terrasse 1 Bar spectacles sous la tente	104 rue St-Paul Est Montréal
130897 CANADA INC Brochetterie Zorba 2901 boul. Taschereau St-Hubert	2 Restaurants pour vendre	2901 boul. Taschereau St-Hubert
ALIMENTATION VALIQUETTE & FRÈRES INC Alimentation Valiquette & Frères Inc 1400, rue Sauvé Ouest Montréal	1 Épicerie	1400, rue Sauvé Ouest Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

NOTRE COLLECTION PRINTEMPS ÉTÉ EST ARRIVÉE

Une mode de qualité à millieurs fois

ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR LES GRANDS NOMS DE LA MODE ITALIENNE et payez seulement \$3500 LE COSTUME

Costumes de grandes marques importés d'Italie. 100% laine, coupe exclusive, finis main avec des tissus griffés de grands noms tels que: Marzotto, Bertotto, Luigi Botto, Valdago, Policarpo, Zegna, etc.

Club 402 - HOMME®

2160, rue de la Montagne, suite 402, Montréal, Québec H3G1Z7
Du lundi au vendredi: 9 h 30 à 18 h. Samedi: 10 h à 16 h. 849-9151

L'ÈRE SUPERPERSONNIQUE À VOTRE PORTÉE: 798\$*

Un vol de 2 heures au-delà du réel, un virage à deux fois la vitesse du son, au-dessus de l'Atlantique.

Après un retentissant succès à Vancouver (Expo 86), San Francisco et New York, voici enfin l'occasion pour 300 Montréalais de réaliser un rêve unique: voler plus vite que la vitesse du son (MACH 2).

• Faites partie des rares privilégiés qui ont déjà expérimenté un vol superpersonique. • Ressentez la pression de l'accélération au fond de votre fauteuil lors du décollage. • Observez la vitesse de l'appareil sur les machmètres de bord. • Admirez par temps clair la courbe de la terre, vue d'une altitude de 20,000 m.

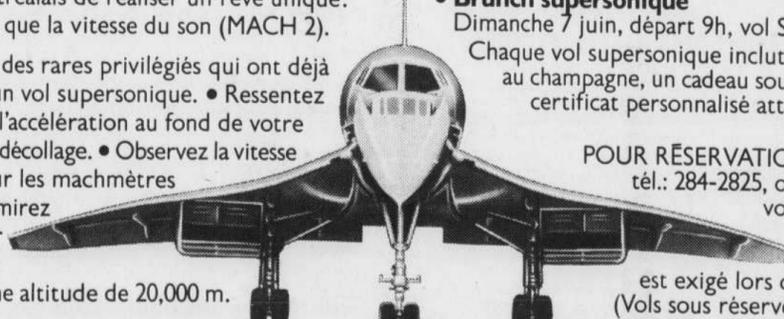
Pensez à inviter les grands-parents ou petits-enfants.

3 vols légendaires du 5 au 7 juin 1987

- **Coucher de soleil superpersonique** Vendredi 5 juin, départ 19h30, vol SS001
- **Déjeuner superpersonique** Samedi 6 juin, départ 13h, vol SS002
- **Brunch superpersonique** Dimanche 7 juin, départ 9h, vol SS003

Chaque vol superpersonique inclut un repas raffiné au champagne, un cadeau souvenir ainsi qu'un certificat personnalisé attestant le passage du mur du son.

POUR RÉSERVATIONS: Air France, tél.: 284-2825, ou votre agent de voyages. Un dépôt de 100\$ non remboursable est exigé lors des réservations. (Vols sous réserve de l'accord des autorités gouvernementales). *Taxe de 50,00\$ en sus.



AIR FRANCE Jet tours
Concorde

Québec

Avant de réformer le Sénat

Mulroney veut ramener le Québec dans la Constitution

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a la ferme intention de ramener le Québec dans la Constitution avant de s'attaquer au projet de réforme du Sénat canadien.

Au porte-parole libéral, Lloyd Axworthy, qui lui signifiait, hier aux Communes, que déjà le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, et celui de l'Ontario, David Peterson, avaient manifesté leur désir de voir le gouvernement fédéral entamer dès maintenant les discussions, le premier ministre a tout simplement dit qu'il n'en était pas question.

« Est-ce que le premier ministre peut nous indiquer, a demandé M. Axworthy, s'il a l'intention d'inclure ce sujet dans les prochaines discussions fédérales-provinciales sur la Constitution ? »

« Si le député parle de la rencontre du 30 avril, a répondu le premier ministre, laissez-moi lui rappeler qu'à la dernière réunion des premiers ministres des provinces, tenue à Edmonton, l'été dernier, et qui était présidée, je crois, par le premier ministre Getty, il avait été entendu que

la première ronde des discussions constitutionnelles devait traiter exclusivement, si j'ai bien compris, d'une résolution pour ramener le Québec dans la Constitution. »

Cette précision donnée, le premier ministre a répété ses engagements sur la question de la réforme du Sénat. « La promesse que j'ai faite, a-t-il dit, était pour après une entente constitutionnelle, recherchée par tous les partis, j'en suis sûr, pour ramener le Québec dans la Constitution. »

M. Mulroney s'est empressé d'affirmer que c'étaient les premiers ministres des provinces eux-mêmes, réunis à Edmonton, qui avaient rédigé le communiqué final décrivant avec précision cette étape essentielle de la réouverture des négociations constitutionnelles.

« Après cela, a ajouté M. Mulroney, il me fera plaisir de les rencontrer à nouveau pour discuter de la réforme du sénat. »

Dans un document qu'il venait à peine de rendre public, le député du Manitoba, Lloyd Axworthy, le seul élu à l'ouest de l'Ontario, avec son leader John Turner dans Vancouver-Quadra, soulignait que le caucus li-

béral, comportant aussi une douzaine de sénateurs, estimait que les gens de l'ouest étaient mal servis par le gouvernement du Canada et qu'ils appuyaient le principe d'un Sénat élu.

« Est-ce que le gouvernement, a demandé M. Axworthy, est prêt à présenter des propositions d'ici 18 mois au plus tard afin que les gens de l'Ouest sachent qu'ils peuvent espérer un meilleur traitement de la part du gouvernement d'Ottawa ? »

Comme dernière réponse, le premier ministre lui a lu la déclaration commune des premiers ministres provinciaux d'Edmonton signifiée en août 1986 et qui donnait clairement la priorité aux négociations constitutionnelles touchant le Québec.

Dans les faits, la déclaration d'Edmonton stipulait que les premiers ministres convenaient unanimement que leur priorité en matière constitutionnelle était d'engager des discussions fédérales-provinciales sur la base des cinq conditions québécoises.

Ces cinq conditions sont :
■ la participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême;



Le budget : le jeudi 7 mai

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, a confirmé hier qu'il présentera à l'Assemblée nationale son discours de budget, le deuxième de son mandat, le jeudi 7 mai à 20 heures.

Le premier ministre Robert Bourassa a laissé échapper l'information hier alors qu'il invitait l'opposition à attendre le discours de budget pour juger de la position du gouvernement à l'égard des assistés sociaux. Peu après, M. Lévesque confirmait la date du 7 mai mais refusait de confirmer qu'il se soit quant aux mesures qu'il annoncera alors.

Le choix de cette date du 7 mai a soulevé les critiques de l'opposition péquiste qui se trouva ainsi privée d'une réplique immédiate aux discours de budget. Avant de pouvoir livrer son discours de réplique sur le budget, le critique péquiste en matière de finances, Jean Garon, devra attendre le mardi 12 mai.

Sans qu'il y ait de tradition bien déterminée, le Parti québécois s'attendait à ce que M. Lévesque présente son budget un mardi ou un mercredi. Cela aurait permis à M. Garon de faire sa réplique le jour suivant, avant que l'intérêt suscité par le budget ne retombe. A la place, le PQ devra se contenter d'un commentaire de 10 minutes en fin de soirée le 7 mai.

Le ministre des Finances s'est défendu hier d'avoir été animé par un esprit machiavélique en procédant ainsi. De tout temps, les ministres des Finances ont toujours eu toute latitude pour le choix de la date de présentation du budget. Il n'a d'ailleurs fait aucune consultation auprès de l'opposition.

Le dépôt du budget à l'Assemblée nationale sera suivi au cours du mois de mai d'un débat de quelques jours sur la politique budgétaire du gouvernement Bourassa. Cela fait, les députés pourront entreprendre l'étude des crédits budgétaires accordés à chacun des ministères. Les sommes allouées à chaque ministère sont connues depuis la fin du mois de mars alors que le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, déposait des crédits budgétaires de \$ 30,3 milliards. Chaque ministre devra préciser comment il entend dépenser cet argent.

Ce discours de budget de M. Lévesque sera pour l'essentiel mécanique. En raison de la réforme fiscale en gestation à Ottawa, le Québec comme les autres provinces n'a d'autre choix que de reconduire ses politiques fiscales principales. Un second budget sera présenté à l'automne, une fois que le gouvernement fédéral aura indiqué quelles sont les mesures qu'il applique dans le cadre de cette réforme.

Cette réforme vise à réduire la part des revenus que tirent les gouvernements de l'impôt des particuliers, à augmenter ceux tirés de l'impôt sur les corporations et à mettre en place une nouvelle taxe à la consommation, la taxe sur les transactions commerciales qui frappera toute transaction qu'il s'agisse de biens ou de services.

Cela aura des incidences majeures sur la répartition du fardeau fiscal entre les provinces, notait M. Lévesque hier dans une lettre à son homologue fédéral, Michael Wilson. Il en sera de même, soulignait-il, pour la capacité des provinces de percevoir des revenus autonomes comparables à ceux qu'ils perçoivent actuellement. Cela modifiera aussi la situation à l'égard des transferts fédéraux.

Dans un tel contexte, il faut s'assurer que toutes les provinces bénéficiaires de la péréquation ne seront pas pénalisées, a soumis hier M. Lévesque à M. Wilson en lui suggérant d'entreprendre dès cet été un examen exhaustif du dossier des arrangements fiscaux.

Un tel examen qui devient impératif avec la réforme fiscale, serait amplement justifié par la situation actuelle, note M. Lévesque qui demeure toujours insatisfait de l'attitude d'Ottawa en ce qui a trait à la question des transferts fiscaux.

Dans cette lettre à M. Wilson, le ministre québécois rappelle que la formule de péréquation est devenue complexe et arbitraire; que les versements qui en résultent sont à la fois instables et insuffisants au regard des responsabilités des provinces; que dans le domaine de la santé et l'éducation post-secondaire, le Québec subit un manque à gagner de \$ 2 milliards d'ici 1991-1992. M. Lévesque assure qu'il n'entend pas abandonner ses revendications, n'écartant pas un éventuel recours aux tribunaux pour avoir gain de cause.

L'UQAM déploire le manque de collaboration

CLÉMENT TRUDEL

L'état de la conciliation entre les chargés de cours et l'UQAM est fluide mais le porte-parole de l'Université, M. Gilbert Dionne, vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche, estimait hier qu'elle pouvait aboutir en mettant en branle « tous les moyens qui nous apparaissent propres pour un règlement. »

L'UQAM n'entend donc pas quitter la table de conciliation, convoquée en principe à 9 h ce matin. Hier, l'UQAM a dit au syndicat sa déception du rejet d'une grille de rémunération différenciée. L'Université se rendra tout de même au rendez-vous fixé par le ministre québécois de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, aujourd'hui ou demain.

Une ombre au tableau: « Nous avons besoin d'une collaboration que nous ne percevons pas à ce moment-ci », dit Françoise Bertrand, doyenne de la gestion des ressources, qui déplorait hier en conférence de presse le rejet, mercredi soir, par le conseil

syndical du SCCUQ, de la rémunération différenciée, sans donner prise à des solutions alternatives. La solution ne se trouve qu'à la table de conciliation, répète Mme Bertrand et nous comptons sur le conciliateur pour nous faire découvrir des pistes d'entente. René Roberge, qui dirige le service des relations de travail de l'UQAM, prend soin de préciser: « Nous avons une préoccupation d'équilibre budgétaire » dont le syndicat des chargés de cours ne tiendrait malheureusement pas compte.

Le Syndicat des chargé(e)s de cours (SCCUQ) est en grève légale depuis le 23 mars. Il tenait hier soir une assemblée générale qui a pris connaissance des derniers développements. Les syndicats devaient au surplus préciser les moyens de pression à utiliser et définir le type de mobilisation à maintenir. Principaux reproches du syndicat à la partie patronale: négocier par médias interposés et tenter de diviser le syndicat par ce procédé de rémunération différenciée. Le syndicat en est revenu à sa revendication première: une ré-

munération à taux unique par charge de cours, rémunération que l'Université veut hier à trois ou quatre paramètres, dont la diplomation et l'ancienneté.

Un autre groupe de chargés de cours, celui de l'UQAR (Rimouski) a suspendu mercredi les contacts avec les autorités de cette constituante. L'engagement du recteur Guy Massicotte d'accorder la parité salariale avec l'UQAM aurait été un leurre, selon les syndicats qui pensent compromise l'entente de principe intervenue sur d'autres points la semaine dernière.

Côté étudiants à l'UQAM, la situation n'apparaît pas limpide. L'AGEUQAM, qui peut parler au nom de 10.000 étudiants en arts, lettres, sciences humaines, donne son appui entier aux grévistes. L'Association des étudiants du module de sciences comptables (qui avait demandé une injonction mais fut déboutée en Cour supérieure) est allée rencontrer hier matin les dirigeants de l'Université pour rappeler leur inquiétude face à la grève qui perdure. Mme François

Bertrand se déclare sensible à ces appréhensions (les futurs comptables risquent de ne pas être admis au stage qui précède l'examen de l'Ordre des comptables agréés) mais l'Université se dit liée par les contraintes du Code du Travail, il y a grève légale et on ne peut que tenter d'accélérer le cheminement vers un accord.

Les porte-parole de sept associations étudiantes de l'UQAM disant représenter au moins 50 % des étudiants, a émis un communiqué et s'est adressée par lettre au ministre Ryan et au ministre du Travail, Pierre Paradis, réclamant « une reprise rapide et intégrale de tous les cours ». Selon cette coalition qui dit représenter 20.000 étudiants de l'UQAM, les étudiants sont les « victimes involontaires d'une grève qui, malgré son caractère légal, ne cesse de leur porter préjudice de multiples manières ».

Lundi, si la grève à l'UQAM n'a pas pris fin, l'Université se verra forcée de prolonger la session des étudiants.

Le français à l'Assemblée législative

Ce sont les députés de l'Alberta qui décideront

(PC, LE DEVOIR) Le président de l'Assemblée albertaine, M. David Carter, a déclaré hier que la question de l'utilisation du français par les députés de l'Alberta devait être décidée par l'Assemblée elle-même.

Le premier ministre albertain Don Getty a pour sa part déclaré que le gouvernement prenait note de la décision de M. Carter et qu'une motion serait présentée pour faire étudier cette question par un comité de la législature sur les prérogatives et l'immunité parlementaire.

Léo Piquette, le député néo-démocrate d'Athabaska-Lac Labiche qui a engendré mardi le débat en demandant au président le droit de s'adresser en français devant l'Assemblée, a approuvé la décision du président de soumettre cette question aux membres de la législature.

Toutefois, M. Carter a précisé que

M. Piquette, ni aucun des autres députés, n'avaient des droits constitutionnels leur reconnaissant l'usage du français en chambre.

Le président a d'ailleurs rejeté les arguments du député d'Athabaska qui reprochaient ceux utilisés devant la Cour Suprême du Canada dans une cause portant sur l'utilisation du français dans les tribunaux en Saskatchewan, au sujet de laquelle aucune décision n'a encore été rendue.

M. Carter a également sommé M. Piquette et les autres députés néo-démocrates, qui occupent 16 sièges sur 83 à l'Assemblée, de lui présenter des excuses pour avoir communiqué aux médias la lettre où le député Piquette lui faisait valoir son droit de s'exprimer en français. D'autre part, le président a également saisi l'Assemblée au sujet de sa propre immunité, estimant qu'elle avait été ba-



Le député Léo Piquette et le président de l'Assemblée législative David Carter.

fouée par un éditorial publié dans un journal d'Edmonton.

L'éditorial critiquait vertement le président pour avoir refusé au député néo-démocrate le droit de lui adresser une question en français.

Les neiges usées pourraient être traitées économiquement avant d'aller au fleuve

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les 13 millions de mètres cubes de neiges usées que les villes de la CUM rejettent en grande partie chaque année dans le fleuve sans souci pour les concentrations de plomb qu'elles contiennent, pourraient à prix économique être entièrement traitées à l'usine d'épuration régionale.

Telle est la conclusion du Service de l'environnement de la CUM dans un rapport déposé hier à la commission de l'Environnement.

En 1982, une enquête du DEVOIR sur le projet de Montréal de construire un quai à neige sur la promenade Bellefleur révélait que la ville avait omis d'évaluer cette possibilité dans son étude d'impact. Québec avait finalement refusé le projet de Montréal qui a poursuivi et même augmenté ses rejets de neige usées à partir du pont de la Concorde et des quais fédéraux.

Le Service de l'Environnement de la CUM confirme aujourd'hui que les énormes intercepteurs et collecteurs souterrains peuvent véhiculer gratuitement vers l'usine d'épuration la totalité des neiges usées et les toxiques qu'elle contient.

Il suffirait de construire en tout 35 chutes à neige bien adaptées dont la construction à proximité des rues à débayer réduirait le bruit, la pollution et le coût imputable au va-et-vient des lourds camions à neige.

Les intercepteurs et collecteurs pourraient absorber en 24 heures 87 % des 400.000 mètres cubes de neige usées que les villes de la CUM récoltent durant chaque journée de tempête. Pour pouvoir tout refiler à

l'égoût sans retarder le déneigement, il suffirait d'accumuler la neige sur un dépôt de surface voisin de la chute à neige, qui fonctionnerait jusqu'à épuisement du tas.

Selon l'étude effectuée par l'École polytechnique, toute cette neige refroidira l'eau des égoûts de seulement 1,5 degré centigrade, ce qui ne peut perturber l'usine d'épuration. Les mêmes tests indiquent que le dé-

versement des neiges usées dans les eaux usées augmenterait de 25 % la concentration de plomb des eaux usées, ce qui indique l'importance de pouvoir les traiter avant de les rejeter au fleuve.

Assez curieusement, ce sont les neiges récoltées le troisième jour après le début des tempêtes qui sont les moins polluées. Cela tient au fait que ces neiges proviennent des quar-

tiers résidentiels, déneigés en dernier, où sable, sel, huiles et plomb se retrouvent en concentrations inférieures à celles du centre-ville.

Le Service de l'Environnement de la CUM estime enfin que la construction des chutes à neige pourrait être subventionnée aux deux tiers par le ministère de l'Environnement dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

La Cour suprême n'entend pas un non-fumeur

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la requête d'un commis de bureau qui revendique le droit de travailler dans un environnement dépourvu de fumée de tabac.

Dans une décision rendue hier, le tribunal a refusé à Peter Wilson, un employé du gouvernement fédéral, le droit d'en appeler d'un jugement de la Cour d'appel fédérale selon lequel la fumée de tabac n'est pas une

substance dangereuse.

M. Wilson, qui travaille pour le ministère de la Santé, à Toronto, soutient que selon les normes du gouvernement sur la santé-sécurité, la fumée de tabac devrait être classée dans la catégorie des substances nocives pour les employés.

M. Wilson a cessé de fumer il y a trois ans et s'est plaint par la suite de ce que huit de ses 17 collègues de bureau fumaient.

Un arbitre a d'abord jugé la plainte de M. Wilson fondée, affirmant que la fumée « secondaire » est dangereuse et que les employés ont le droit d'être protégés contre elle.

Il ajoutait également qu'il existe une relation réelle entre l'exposition à la fumée de tabac et le cancer du poulmon.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

LE PLAISIR des Livres

SPÉCIAL: SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

Le Salon du livre de Québec est un événement littéraire majeur, axé cette année sur la littérature francophone dans le monde.

Hélène de Billy et Jean Royer en rendront compte samedi 25 avril dans *Le Plaisir des Livres*, et quotidiennement par la suite.

Qui dit littérature dit aussi édition scientifique, banques de logiciels, informatique scolaire, bref, le Salon contient tout dans ses pages! Et comptez sur *Le Plaisir des Livres* pour vous bien renseigner.

Date de tombée publicitaire: 15 avril
Date de parution: 25 avril

Jacqueline Avril, (514) 842-9645

Faut LE DEVOIR pour le croire!

L'Institut d'administration publique du Canada
Groupe régional de Montréal

The Institute of Public Administration of Canada
Montreal Regional Group

AVEC LE CONCOURS DU DEVOIR PRÉSENTE LE PROGRAMME DE DÉJEUNER RÉFLEXION DE L'APC-MONTRÉAL

M. NORMAND PLANTE
Coordonnateur fédéral du développement économique Ministère de l'Expansion économique régionale au Canada

«LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL: SUITES AU RAPPORT PICARD»
Le mercredi 15 avril 1987 à midi, à l'ENAP située au 4835, rue Christophe-Colomb, à la salle 1087.
Coût: 7,00\$ (Un léger goûter sera servi) R.S.V.P.: GINETTE GUILBAULT 522-3641

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Conférence internationale pour la paix au Proche-Orient

Shamir ridiculise les efforts de Pères

TEL AVIV (Reuter, AFP) — Le président du conseil israélien Yitzhak Shamir a qualifié hier de « folie » les efforts du ministre des Affaires étrangères Shimon Pères pour organiser une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient.

« L'idée qu'Israël serait l'instigateur d'une conférence internationale qui pourrait aboutir à un immense désastre, cette idée relève de la folie pure », a déclaré Shamir dans un discours prononcé à Tel Aviv devant les membres du Parti libéral, partenaire du bloc du Likoud (droite).

Pour sa part, Pères a déclaré à son retour d'Espagne et de Rome, où il a eu des entretiens avec Karen Brutons et Alexandre Zotov du département international du PCUS, que les chances d'Israël et des pays arabes de parvenir à la paix s'amenuiseraient si une conférence n'était pas organisée sous peu.

Au cours d'une conférence de presse, à l'aéroport, Pères a indiqué ne pas s'attendre à ce qu'une crise éclate immédiatement au sein du gouvernement à propos de la conférence, à laquelle Shamir est catégoriquement opposé, mais a ajouté qu'il fallait faire vite, en raison de la proximité de l'élection présidentielle américaine prévue l'année prochaine.

Selon M. Pères, Israéliens et Soviétiques ont débatté le terrain, de mardi à hier à Rome, en faisant l'in-



MM. Pères et Shamir

ventaire des derniers obstacles à la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient.

Dans un premier bilan de ses contacts informels avec des personnalités soviétiques M. Pères a affirmé hier : « Nous avons commencé un dialogue avec l'URSS. C'est un dialogue sérieux, nous allons le poursuivre ».

L'absence d'un dialogue, rappelle-t-on, était jusqu'à présent l'obstacle principal à la tenue d'une telle conférence. Israéliens et Soviétiques ont évoqué à plusieurs reprises en trois jours la question d'une reprise de leurs relations diplomatiques pour aboutir à une sorte de compromis, croit-on savoir de bonne source. À la « souplesse » constatée chez

les interlocuteurs soviétiques, les Israéliens auraient répondu par une souplesse équivalente en acceptant de reprendre des relations informelles sans poser comme condition préalable la reprise des relations officielles, précise-t-on de même source.

Au cours d'un dialogue qualifié « d'ouvert » par les deux parties, Israéliens et Soviétiques ont ainsi recensé les vrais obstacles restant à surmonter.

Ces trois obstacles, sur les douze ou treize qui existaient auparavant, sont pour les Israéliens et par ordre d'importance : le problème des Juifs d'URSS, le problème de savoir qui représentera les Palestiniens, et le problème du mandat et de la durée de cette conférence.

« Le problème des Juifs soviétiques, a souligné M. Pères, est pour nous de la plus haute importance ». On sait qu'il en a parlé longuement avec MM. Broutens et Zotov tout en sachant que ceux-ci n'étaient que des émissaires et qu'ils ne pouvaient pas donner de réponse immédiate aux questions qu'il posait.

Sur la représentation des Palestiniens, le « niet » est en réalité réciproque, estiment les observateurs. Si pour les Soviétiques le représentant légitime est l'OLP, M. Pères leur a fait remarquer que la direction de l'OLP était rejetée non seulement par Israël mais aussi par la Jordanie et la Syrie.

Enfin, sur la durée de la conférence, c'est Israël qui a insisté pour qu'il s'agisse d'une réunion souple et non contraignante, laissant une totale liberté d'action aux participants pour négocier des solutions à un niveau bilatéral.

À Londres, Mme Margaret Thatcher a réaffirmé hier son accord de principe à la réunion d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient, lors d'un entretien avec le roi Hussein de Jordanie, mais elle a jugé prématuré un rapprochement entre la CEE et la Syrie, considéré comme « vital » par le souverain hachémite, a-t-on appris de source officielle.

Un porte-parole du 10 Downing street n'en a pas moins qualifié « d'extrêmement chaleureux et amical » l'entretien de 90 minutes auquel assistaient le premier ministre jordanien, M. Zeid Rifai, et le ministre des Affaires étrangères, M. Taher Al Masri, venus de Washington.

Moscou accuse Washington d'espionnage

MOSCOU (Reuter) — L'Union soviétique a accusé hier les États-Unis d'espionner systématiquement ses missions diplomatiques en territoire américain, au plus fort d'une polémique entre les deux supergrands née d'une affaire d'espionnage à l'ambassade américaine à Moscou.

Étalant devant la presse internationale, convoquée pour une conférence de presse, quantité d'équipements électroniques, de photographies et de diagrammes, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères soviétique a déclaré que ce matériel constituait la preuve « des énormes proportions prises par les écoutes électroniques » des services de renseignement américains.

Boris Piadichev a expliqué que le matériel exposé — les Soviétiques avaient poussé le souci du détail jusqu'à montrer des fils électriques et des câbles utilisés pour les écoutes avait été découvert à l'ambassade soviétique à Washington, au consulat d'URSS à San Francisco, ainsi qu'à la mission soviétique aux Nations unies à New York.

Les accusations soviétiques ont été en partie confirmées par l'un des architectes américains de l'ambassade soviétique à Washington.

Dans une interview accordée au Washington Post, John Carl Warnecke affirme que les ser-

vices de renseignement américains ont tenté sans succès en 1979 de placer des systèmes d'écoutes dans certaines pièces du bâtiment.

Après avoir découvert des micros cachés dans les murs, les Soviétiques ont en partie démolit leur chancellerie et l'ont reconstruite après avoir passé les matériaux aux rayons X, explique Warnecke.

La démonstration de Moscou intervient alors que les relations américano-soviétiques se sont singulièrement détériorées depuis qu'a éclaté aux États-Unis une nouvelle affaire d'espionnage tournant autour de leur ambassade à Moscou.

Le climat de suspicion qui en résulte jette, côté américain, une ombre certaine sur la mission du secrétaire d'État George Shultz, qui sera à Moscou dans quatre jours.

Trois marines chargés de la surveillance de l'ambassade des États-Unis ont déjà été inculpés pour avoir, selon le Pentagone, permis à des agents soviétiques d'y pénétrer en échange des faveurs de belles moscovites.

Piadichev a accusé Washington de chercher, au moyen de ces deux affaires, à créer une « psychose de l'espionnage (...) » pour détourner l'attention de ses propres violations grossières en matière de pratiques diplomatiques.

Suspension des négociations entre Manille et les musulmans

MANILLE (AFP) — Les pourparlers entre le gouvernement philippin et les rebelles musulmans en vue de l'autonomie du sud de l'archipel ont été suspendus hier en raison d'une impasse sur l'étendue des territoires appelés à être autonomes et à la suite de l'affrontement meurtrier survenu lundi dernier entre l'armée et les rebelles.

Toutefois, dans un communiqué commun publié à Manille, où avaient repris hier les pourparlers, ouverts il y a deux mois, le gouvernement et le Front de libération nationale Moro (MNLF) ont annoncé la création d'une commission conjointe pour enquêter sur l'affrontement de lundi. Celui-ci s'est produit dans la province de Zamboanga del Sur (île de Mindanao), mettant fin à une trêve des combats de sept mois. Selon le MNLF, il y a eu huit morts.

De leur côté, MM. Emmanuel Pelaez et Habib Mudjahab Hashim, les chefs des deux délégations, gouvernementale et musulmane, ont déclaré qu'ils demeureront en contact jusqu'à la reprise formelle des pourparlers. Celle-ci ne pourra intervenir qu'après que la commission conjointe aura présenté ses conclusions sur l'incident.

Toutefois, le ton monte entre le gouvernement et le MNLF. Son chef, Nur Misuari, dans une lettre adressée mercredi à la présidente Cory Aquino et rendue publique après la suspension des pourparlers, a qualifié l'incident de lundi dernier de « déclaration de guerre virtuelle ».

Le secrétaire-général du gouvernement, M. Joker Arroyo, s'est efforcé, dans une lettre, d'apaiser le MNLF, tout en rappelant la position de principe de Manille, selon laquelle l'autonomie ne saurait être accordée à la minorité musulmane que dans le cadre de la constitution.

Là se situe la divergence de fond persistante. Le MNLF réclame l'autonomie pour la totalité des vingt-trois provinces de Mindanao, ainsi que pour les îles voisines de Basilan,

Palawan et Tawi Tawi.

Le gouvernement, en vertu de la nouvelle constitution, massivement approuvée par référendum le 2 février dernier, n'envisage l'autonomie que pour la partie occidentale de Mindanao, où les musulmans sont majoritaires, soit dans seulement dix provinces sur vingt trois.

Mindanao et les îles avoisinantes comptent environ quinze millions d'habitants dont quatre à cinq millions de musulmans.

Toutefois, le MNLF entend que le gouvernement se conforme à la lettre de l'accord de Djeddah du 3 jan-

vier dernier, conclu entre Nur Misuari et le gouvernement philippin et qui prévoit, sans aucune réserve, la « pleine autonomie » de Mindanao et des îles voisines.

Le MNLF souhaite également que Mme Aquino utilise les pleins pouvoirs qu'elle détient jusqu'à la convocation, en juillet prochain, du nouveau Congrès qui sera élu le 11 mai, pour interpréter les dispositions relatives vagues de la constitution dans le sens le plus favorable possible aux revendications musulmanes.

Attentat au Botswana

GABORONE (AFP) — L'explosion d'une bombe dans une voiture immatriculée en Afrique du Sud a fait trois morts et deux blessés dans la nuit de mercredi à hier dans la capitale du Botswana, Gaborone, a indiqué la police.

Les personnes tuées sont une femme et deux jeunes enfants. Ils se trouvaient dans une maison qui a été complètement détruite par l'explosion, a ajouté la police sans préciser l'identité des victimes.

Le président du Botswana, M. Quett Masire, s'est rendu peu après sur les lieux, qu'avait bouclés la police. Il s'est refusé à toute déclaration.

Cette explosion a eu lieu quelques heures après que le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof « Pik » Botha, eut accusé le Congrès national africain (ANC, opposition sud-africaine interdite) de vouloir perturber les élections législatives prévues, pour les Blancs, le 6 mai prochain en Afrique du Sud, pays frontalier du Botswana.

Résultats



Vous pouvez miser jusqu'à 20h00 le jour du tirage.

Tirage du 87-04-08

14 16 18 29 31 35

No. complémentaire: 33

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	1	1 753 290,00 \$
5/6+	12	55 196,10 \$
5/6	261	1 940,60 \$
4/6	13 673	71,20 \$
3/6	253 429	10,00 \$

Ventes totales: 14 289 978,00 \$

Prochain tirage: 87-04-11

Gros lot (approx.): 2 000 000,00 \$

VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELÂCHE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

TIRAGE DU	NUMÉROS
8 avril	14-16-18-29-31-35 (33)
4 avril	2-8-29-32-40-47 (5)
1er avril	4-28-38-39-43-45 (44)
28 mars	13-16-40-41-47-48 (5)
25 mars	3-5-6-11-20-44 (48)
21 mars	1-15-22-38-42-45 (18)
18 mars	2-18-22-30-31-33 (12)
14 mars	2-4-12-30-35-46 (34)
11 mars	1-21-24-27-30-37 (39)

LE RÉPERTOIRE DES PRODUITS FABRIQUÉS AU QUÉBEC

L'édition 1987 maintenant disponible

Depuis dix ans l'outil efficace pour acheter et vendre parce qu'il regroupe l'ensemble de la production manufacturière québécoise. Plus de 10 000 entreprises. Environ 6 000 produits.

CRIQ
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

333, rue Franquet
Case postale 9038
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 4C7
(418) 659-1550
8475, rue Christophe-Colomb
B.P. 2000, Succursale Youville
Montréal (Québec) Canada H2P 2X1
(514) 383-1550

En vente au CRIQ
au prix unitaire
de 46,95 \$

Adapt sur place
ou par commande
postale accompagnée
du paiement

EXCEPTIONNELLEMENT!
CE VENDREDI 10 AVRIL
enregistrement de l'émission
de 19 h à 21 h

AUJOURD'HUI
INVITÉS
RENÉ LÈVESQUE
JIM CORCORAN
récipiendaire du Prix Ciel-Raymond Lèvesque
GISÈLE SCHMIDT

LE
CIEL DE
MONTREAL

jusqu'au 1^{er} mai 1987 incl.

assistez au
TALK-SHOW RADIO

diffusé de l'amphithéâtre HÔTEL MERIDIEN MONTREAL

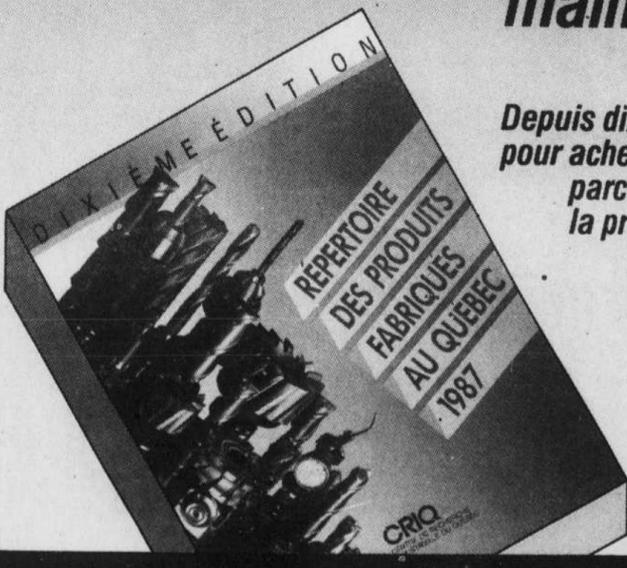
LES VENDREDIS DE 22H À MINUIT

entrée libre
réservations et laissez-passer
(514) 527-8321

Nombreux prix de présence
café gratuit

animé par
MICHELLE RICARD

ciel 98.5
MF



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'Irak repousse une importante attaque iranienne

MANAMA (AFP) — Une importante attaque iranienne a été repoussée par les forces irakiennes dans la nuit de mercredi à hier sur le théâtre de « Kerbala 8 », à l'est de Bassorah (sud du front), a indiqué l'agence irakienne INA, peu avant l'annonce, par Téhéran, d'une nouvelle offensive « Kerbala 9 » au centre du front.

L'état-major irakien, déjà discret sur le déroulement des combats à l'est de Bassorah, n'a pas réagi hier en début de soirée à l'annonce du déclenchement de la nouvelle offensive iranienne, à la hauteur de la ville de Qasr-E-Shirine à 160 km au nord-est de Bagdad.

Selon l'INA, plus de 7.000 soldats iraniens appartenant à quatre brigades ont été tués ou blessés à l'est de Bassorah où des milliers de corps de soldats iraniens jonchent le terrain des combats.

Cette attaque, la troisième depuis le début de l'offensive Kerbala 8, le 6 avril, n'a permis aux forces iraniennes de « réaliser aucun de leurs objectifs » et les unités irakiennes « contrôlent entièrement la situation » dans ce secteur, a ajouté l'INA.

Selon le dernier communiqué publié par l'état-major irakien mercredi soir, les forces irakiennes



M. Hussein

avaient « reconquis » des positions à l'est de Bassorah prises par l'Iran au début de l'offensive.

Par ailleurs, l'état-major a démenti la perte, hier, de deux avions et deux hélicoptères de combat au sud du front. L'aviation irakienne est intervenue massivement depuis le début de Kerbala 8 pour appuyer les forces engagées sur le terrain, selon l'état-major irakien.

Les appareils irakiens ont également poursuivi leurs raids contre les installations pétrolières iraniennes. L'Irak a annoncé hier un raid contre un pétrolier, près des côtes iraniennes dans le Golfe et fait état mercredi d'une attaque contre le champ pétrolier d'Ahwaz (sud-ouest de l'Irak).

L'annonce de l'offensive Kerbala 9 a coïncidé, note-t-on, avec la célébration par l'Irak du 15^e anniversaire de la signature du traité d'amitié et de coopération avec l'URSS, principal fournisseur d'armes de ce pays.

Une délégation soviétique de haut rang, conduite par le numéro deux de la hiérarchie de l'Etat soviétique, M. Piotr Demitchev, séjourne actuellement à Bagdad. Le chef de l'Etat irakien, M. Saddam Hussein, a échangé, hier, des messages de félicitations avec la direction soviétique.

Le référendum en Nouvelle-Calédonie divise le gouvernement français

PARIS (Reuter) — L'Assemblée nationale doit examiner aujourd'hui le projet de loi organisant un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie dans un contexte de division de la majorité RPR-UDF, de nombreux députés UDF estimant que cette consultation risque de provoquer des tensions dans ce territoire français du Pacifique-Sud.

Le référendum, que le gouvernement veut organiser l'été prochain, « ne règlera rien », estime Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement et président du CDS, composante centriste de l'UDF proche de Raymond Barre, principal rival conservateur du premier ministre Jacques Chirac.

M. Chirac a d'ailleurs reçu hier une délégation du RPCR, branche calédonienne loyaliste du RPR, et confirmé que le référendum prévu aurait bien lieu l'été prochain.

Il a rencontré Jacques Lafleur, Maurice Menou et Dick Ukeiwe, respectivement députés et sénateur de Nouvelle-Calédonie.

Dans un communiqué publié au terme de l'entretien de plus d'une heure, les services du premier ministre ont indiqué que le référendum permettrait de mettre un terme à l'incertitude des Calédoniens sur leur propre avenir, qui pèse sur le climat politique autant que sur le développement de l'économie, malgré les importants progrès enregistrés.

Les amis de Méhaignerie, comme ce dernier s'y est engagé auprès de Chirac, voteront le référendum pour ne pas mettre en cause la cohésion du gouvernement et de la majorité.

Le ministre CDS a souhaité qu'après le référendum qui, compte tenu de l'écart de population entre les communautés canaque (mélanésienne) et caldoche (française) devrait entériner le maintien dans la république, la mise en oeuvre d'une « régionalisation effective » dans le territoire « reposant sur la participation de chaque communauté aux responsabilités politiques et économiques » et sans « esprit de revanche ».

Les réserves du CDS sont partagées par les barristes du Parti répu-

blicain (principale composante de l'UDF).

Denis Baudouin, porte-parole de Chirac, a confirmé hier la détermination du chef du gouvernement de maintenir le référendum. « Si certaines composantes de la majorité veulent faire des remarques sur ce sujet elles seront toujours écoutées ce qui ne veut pas dire qu'elles seront suivies ».

Après avoir voté la confiance à Chirac mardi, les députés de la majorité n'ont pu se mobiliser suffisamment le lendemain en commission des lois pour adopter le projet de loi du ministre des Départements et territoires d'outre-mer Bernard Pons.

L'opposition communiste et socialiste était majoritaire dans la commission faite de combattants RPR-UDF et le projet de Pons a été rejeté.

Demjanjuk se défend lui-même

JÉRUSALEM (Reuter) — John Demjanjuk, accusé d'être un criminel de guerre nazi, s'est défendu lui-même hier, pour la première fois depuis le début de son procès, qui a commencé il y a huit semaines à Jérusalem, affirmant qu'une importante pièce à conviction était un faux.

Interrompant son avocat, Yoram Sheftel, l'accusé a levé la main et, s'exprimant en ukrainien, a demandé à la cour la permission de poser une question à un témoin ouest-allemand.

Le président Dov Levin, écartant une objection de l'accusation, la autorisé à interroger l'historien Wolfgang Scheffler sur un document qui serait, selon la partie civile, une carte d'identité nazie. Cette carte, qui porte une photographie qui serait celle de Demjanjuk, aurait été établie à Trawniki, un camp SS où il aurait été entraîné pour devenir garde au camp de concentration de Tre-

blinka. Pons a déclaré que le PS et le PC avaient bénéficié d'une majorité de circonstance. Cet épisode fâcheux n'empêchera pas cependant la majorité d'adopter le projet en séance plénière.

« Si les députés ne sont pas venus c'est que tout le monde s'en fout », a déclaré pour sa part Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée.

La Nouvelle-Calédonie a été inscrite en décembre, contre l'avis de la France, sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser.

Lafleur et Ukeiwe doivent rencontrer aujourd'hui, en fin de matinée, le président François Mitterrand qui a reçu la semaine dernière une délégation indépendantiste conduite par Jean-Marie Djibbaou, président du FLNKS.

« J'aimerais dire à la cour que cela fait huit ans que j'ai vu la photo, aux États-Unis, et j'ai vu beaucoup, beaucoup de choses qui pourraient prouver qu'il s'agit d'une fausse », a dit l'accusé d'une voix grave.

Demjanjuk a demandé à Scheffler de préciser ce qu'il voyait sur cette photographie d'un jeune homme vêtu d'une veste de style militaire : « Je veux une réponse de M. Scheffler sur le bouton : est-ce un bouton de tenue de combat ou d'une blouse ? »

Scheffler a répondu qu'il ne voulait pas spéculer sur la nature de la tenue.

Les avocats de la défense admettent qu'il s'agit bien de la photographie de Demjanjuk, mais affirment que la carte est un faux fabriqué par les Soviétiques, qui cherchent à discrediter l'accusé, ukrainien émigré aux États-Unis.

LE MONDE EN BREF

Washington va proposer à Moscou un calendrier sur l'IDS

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État George Shultz va proposer aux Soviétiques, durant ses entretiens la semaine prochaine à Moscou, un calendrier sur les expériences du projet de « guerre des étoiles » en échange d'informations sur le programme de recherches soviétique sur les systèmes antimissiles, a déclaré hier un haut responsable américain. M. Kenneth Adelman, directeur de l'Agence pour le désarmement et le contrôle des armements, a précisé à la presse qu'il ne pensait pas que cette proposition résoudrait les différences fondamentales existant entre les deux superpuissances sur les systèmes de défense dans l'espace. Mais, a-t-il dit, « elle contient quelques éléments qui les intéresseront ». M. Adelman doit accompagner M. Shultz durant ses entretiens à Moscou de lundi à mercredi. Le secrétaire d'État doit s'entretenir avec son homologue, M. Edouard Chevardnadze, et peut-être avec le secrétaire général du Parti communiste, M. Mikhaïl Gorbatchev. L'accent sera mis durant ces entretiens sur la limitation des armes nucléaires stratégiques (START), a ajouté M. Adelman. Washington et Moscou semblent plus proches d'un accord sur la réduction des missiles de portée intermédiaire, mais le directeur de l'Agence pour le désarmement a souligné que les Américains tenaient au problème des armes stratégiques comme « la prunelle de leurs yeux ».

Armes nucléaires en Nouvelle-Zélande

WELLINGTON (AFP) — Le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, a confirmé hier que son gouvernement a autorisé les avions militaires de transport américains à survoler le territoire néo-zélandais et à transiter par la base d'appui américaine de Christchurch (à l'est de l'île méridionale de la Nouvelle-Zélande). M. Lange a précisé que cette autorisation, datée du 1^{er} décembre dernier et d'une durée d'un an, a été accordée dans le cadre de la politique anti-nucléaire du gouvernement. Le gouvernement de M. Lange prépare pour les prochains mois un projet de loi interdisant les armes nucléaires sur tout le territoire néo-zélandais. Le premier ministre néo-zélandais a cependant indiqué au Parlement que son gouvernement « ne demandera pas aux autorités américaines quels armements pourraient être transportés par air ou par mer, car ce serait clairement une violation de la politique américaine de ne ni confirmer ni démentir la présence d'armes nucléaires à bord des avions ou des navires ».

Libération de prisonniers politiques au Laos

BANGKOK (AFP) — Les autorités communistes du Laos ont libéré ces derniers mois plusieurs centaines de prisonniers politiques internés dans des camps de rééducation, a affirmé hier un diplomate canadien s'étant rendu le mois dernier à Vientiane. M. John Baker, conseiller à l'ambassade canadienne de Bangkok et également accrédité à Vientiane, a précisé que la plupart de ces prisonniers, libérés de décembre à février, étaient d'anciens officiers liés au pouvoir en place avant la proclamation de la république populaire en 1975. Seuls quelque 200 officiers supérieurs suivent encore des « séminaires », le terme officiel pour qualifier les camps de rééducation, a ajouté M. Baker. M. Baker a en outre jugé peu vraisemblables des chiffres avancés par l'organisation Amnesty International, selon laquelle les camps de rééducation laotiens compteraient plusieurs milliers de détenus, dont certains contraints à de durs travaux.

Simon candidat à la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur démocrate Paul Simon, un homme politique peu connu hors de son état de l'Illinois, a annoncé hier qu'il serait candidat à l'élection présidentielle de 1988. M. Simon vient rejoindre six autres démocrates aspirant eux aussi à la succession de M. Ronald Reagan. M. Richard Gephardt, représentant du Missouri, et l'ancien gouverneur de l'Arizona Bruce Babbitt sont les seuls à avoir jusqu'à présent officiellement annoncé leur candidature. Le favori des sondages, l'ancien sénateur du Colorado Gary Hart, doit le faire lundi prochain, suivi en mai ou en juin par le gouverneur du Massachusetts Michael Dukakis, le sénateur du Delaware Joseph Biden et le révérend noir Jesse Jackson. Un septième candidat possible, le sénateur du Tennessee Albert Gore doit faire connaître ses intentions aujourd'hui. Agé de 58 ans, M. Paul Simon est un démocrate libéral traditionnel, élu pour la première fois au Sénat en 1984 après avoir siégé pendant dix ans à la chambre des Représentants. En février dernier, un sondage Louis Harris, une des rares études d'opinion à mentionner son nom, le créditaient de 2% des intentions de vote démocrate.

Le Pacte de Varsovie propose un gel des dépenses militaires

VIENNE (AFP) — Le Pacte de Varsovie a proposé hier à l'OTAN un gel des dépenses militaires pendant un ou deux ans pour « arrêter la course aux armements et pour amorcer un désarmement réel », a annoncé l'agence roumaine Agerpres reçue à Vienne. Selon l'agence, le ministère roumain des Affaires étrangères a remis aux ambassades des pays de l'OTAN à Bucarest au nom du Pacte de Varsovie cette proposition « invitant les deux alliances, sur une base de réciprocité, d'accepter un moratoire de un ou deux ans pour la croissance des dépenses militaires ». « Profondément préoccupés » par l'augmentation rapide des dépenses militaires, le Pacte de Varsovie invite « tout d'abord les États possesseurs d'armes nucléaires et d'autres États puissamment armés » à réduire les dépenses militaires et à affecter les moyens ainsi libérés au développement économique « de tous les pays, les pays en voie de développement compris ». Selon le texte publié par Agerpres, une telle mesure pourrait favoriser l'engagement de négociations concrètes sur la réduction des effectifs armés et des armements conventionnels en Europe. Le Pacte de Varsovie avait proposé à plusieurs reprises des négociations à ce sujet à l'OTAN, notamment à l'occasion de ses réunions à Prague et à Moscou en 1983, à Sofia en 1985 et à Budapest en juin 1986.

Abonnez-vous au nouveau Devoir!

Augmentez votre plaisir et recevez votre Devoir chez-vous tous les matins avant 7h.30

Découpez vous-même votre rabais et retournez le tout à: Le Devoir, Service des Abonnements, 211 rue St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

Votre abonnement comprend aussi sans frais:

- Nos cahiers spéciaux
- Notre magazine Économique
- Notre magazine de tourisme Passeport

13 semaines: 42\$ une économie de 11% ou 5,25\$ de rabais sur le prix en kiosque.

Nom: Adresse: App. Code postal: Tél.

chèque ou mandat-poste inclus
 Facturez-moi
 Carte de crédit: American Express Visa MasterCard

Carte: Exp. Signature:

26 semaines: 81\$ une économie de 14% ou 13,50\$ de rabais sur le prix en kiosque.

Nom: Adresse: App. Code postal: Tél.

chèque ou mandat-poste inclus
 Facturez-moi
 Carte de crédit: American Express Visa MasterCard

Carte: Exp. Signature:

52 semaines: 149\$ une économie de 21% ou 40\$ de rabais sur le prix en kiosque.

Nom: Adresse: App. Code postal: Tél.

chèque ou mandat-poste inclus
 Facturez-moi
 Carte de crédit: American Express Visa MasterCard

Carte: Exp. Signature:

Fait LE DEVOIR pour le croire!

Samedi, 15 heures... à la FM.



RADIO CITÉ CITF-FM

FM 107.3
Montréal

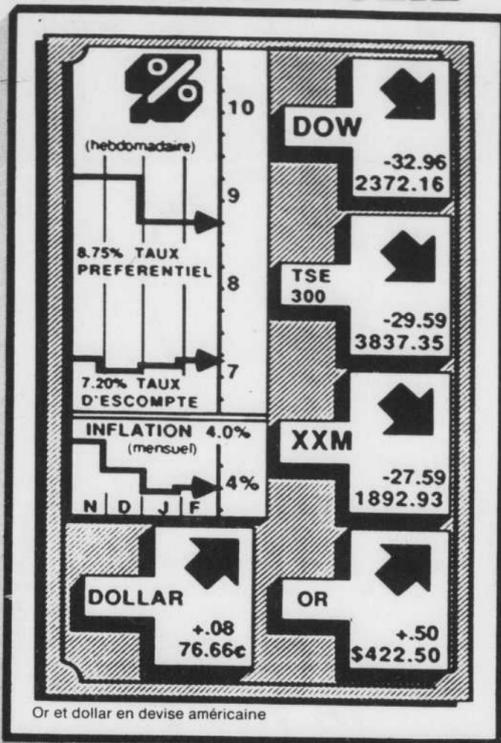
FM 107.5
Québec

CITE-FM FM 102.7
Sherbrooke

CIMF-FM FM 94.9
Hull

Pour l'Amour de la Musique

EN UN COUP D'OEIL



Début du sommet économique de l'Abitibi

Savoie veut le maintien des actions accréditatives dans le secteur minier

MICHEL VAN DE WALLE

AMOS (PC) — Le ministre québécois des Mines, M. Raymond Savoie, souhaite que se poursuive le programme des actions accréditatives dans le secteur minier mais ne peut garantir son maintien pendant cinq ans, comme l'ont réclamé des intervenants au Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue qui s'est ouvert hier soir à Amos.

« Je ne peux pas m'engager à maintenir le programme pendant cinq ans tant que nous ne saurons pas exactement ce qu'Ottawa entend faire avec ce programme », a déclaré M. Savoie. Il a cependant proposé la formation d'une table de concertation de tous les intéressés afin qu'ils mènent collectivement un lobby insistant auprès du gouvernement fédéral pour que le régime ne disparaisse pas à la faveur de la réforme fiscale. « Si le gouvernement fédéral coupe ce programme, ce sera une catastrophe pour la région », a-t-il ajouté. M. Savoie a fait part de ses diverses interventions auprès des ministres fédéraux concernés, dont le ministre des Finances, M. Michael Wilson, pour plaider en faveur des actions accréditatives.

Ce programme, créé en 1983, est destiné à favoriser l'exploration minière. Il accorde, aux investisseurs qui en acquièrent, une déduction fiscale équivalente à 133 pour cent du coût d'achat tant à Québec qu'à Ottawa. Auparavant, Québec accordait une déduction de 16 %, mais le ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, annonçait en décembre 1986 sa décision de la réduire à 133 %. M. Savoie a réitéré qu'il n'est pas question pour Québec de revenir sur cette décision.

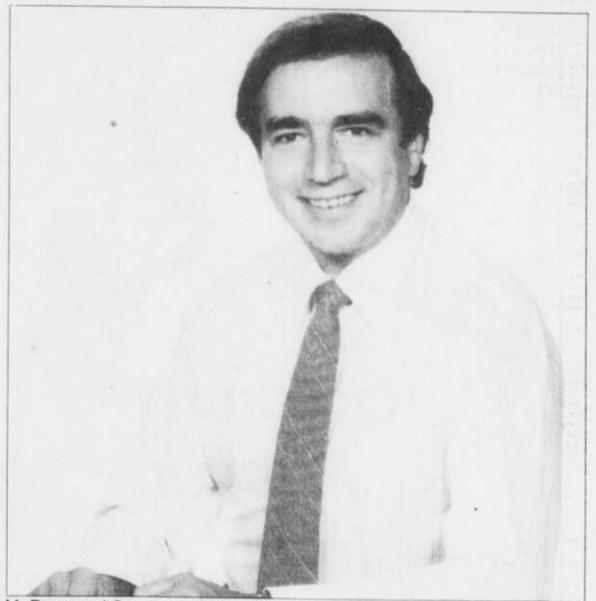
Au moins cinq ans

Dans le cahier des revendications mises au point pour le Sommet, l'Association des prospecteurs du Québec, l'Association des mines et métaux du Québec ainsi que le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue réclament du gouvernement Bourassa qu'il s'engage à préserver le programme pour au moins cinq ans. Il s'agit d'ailleurs de la seule demande dans le domaine minier, pourtant l'un des deux principaux secteurs d'activités économiques de l'Abitibi-Témiscamingue,

avec la forêt. « C'est une revendication qui a une valeur de symbole, a ajouté M. Savoie. Nous voulons faire savoir à Ottawa et au reste du Québec combien ce régime a constitué un moteur pour le développement économique de la région. » Une étude réalisée par la firme Maheux, Noisieux et le Groupe-conseil Roche estime en effet que les investissements dans le secteur minier auraient été quatre fois moindre que ce qu'ils ont été au cours des récentes années si ce programme n'avait pas existé. On estime à environ \$ 500 millions pour la seule année 1986 la valeur des investissements en exploration, mise en production ou en immobilisations qui ont été faits dans la région. De plus, au moins huit gisements aurifères rentables ont été découverts.

Le ministre fédéral des Finances doit rendre public en mai son Livre blanc sur la réforme fiscale. A propos des actions accréditatives, M. Savoie a fait remarquer qu'aux États-Unis, où la réforme est en voie de réalisation, un programme semblable dans le domaine aurifère a été maintenu. Le ministre québécois affirme cependant qu'il « pourrait vivre » avec une décision fédérale qui aurait pour effet de couper les avantages fiscaux du programme pour les grandes sociétés minières

Voir page 9 : Sommet



M. Raymond Savoie, ministre délégué aux Mines

Dans le fer, on s'en va vers de très gros problèmes (Savoie)

AMOS (PC) — Les villes québécoises qui dépendent exclusivement de l'exploitation du minerai de fer auront à faire face très prochainement à de sérieux problèmes qui pourraient même conduire à de nouvelles fermetures.

« Dans le fer, on s'en va vers de très gros problèmes », a déclaré hier à Amos le ministre québécois des Mines, M. Raymond Savoie, en marge du Sommet socio-économique sur l'Abitibi-Témiscamingue. « Le Brésil dispose de réserves rentables qui pourraient répondre à l'ensemble des besoins en fer de la planète pendant les... 512 prochaines années. » Déjà, le Brésil a produit 12 mil-

lions de tonnes de fer en 1986 et compte doubler sa capacité de production cette année. M. Savoie craint pour l'avenir de villes telles que Sept-Îles, Fermont ou encore Schefferville. Il a indiqué qu'il est en pourparlers avec Ottawa en vue de la mise au point d'un éventuel programme d'aide aux villes mono-industrielles.

Dans la région de l'Abitibi, la municipalité de Senneterre est aussi en voie de connaître d'importantes difficultés, a indiqué M. Savoie. Une base militaire, employant quelque 270 personnes, doit fermer ses portes sous peu. De plus, les coupures de services du Canadien National dans la région auront pour effet de mettre

à pied quelque 65 travailleurs qui oeuvraient dans des ateliers d'entretien. Quant au bois de sciage, une autre importante activité à la périphérie de cette municipalité de 4,000 habitants, les effets de la surtaxe de 15 pour cent sur le bois d'oeuvre ne se sont pas encore tous faits sentir, selon le ministre.

Dans le cadre du sommet, la municipalité de Senneterre a d'ailleurs présenté l'une des principales propositions de développement, soit l'implantation d'une papeterie. Le Groupe Saucier ainsi que des partenaires européens seraient mêlés à ce projet qui exigerait un investissement total de \$ 275 millions.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

■ CFCF : baisse du rendement

Le groupe en télécommunications CFCF a annoncé son chiffre d'affaires au cours des deux premiers trimestres de l'année financière en cours a progressé de 1.2 % pour atteindre plus de \$ 45.8 millions comparativement à \$ 45.3 millions lors de la période correspondante l'an dernier. En revanche, le bénéfice net est passé de \$ 6.1 millions ou \$ 0.56 par action lors du premier semestre 1986 à \$ 5.6 ou \$ 0.51 par action au cours du semestre qui vient de se terminer. Le président et chef de la direction, M. Jean Pouliot a déclaré un dividende de \$ 0.05 par action payable le 17 juin prochain.

■ Robin fait un bénéfice

La compagnie Robin International a annoncé que lors du premier trimestre de la présente année financière, les revenus s'étaient établis à plus de \$ 7.7 millions et un bénéfice net de \$ 646,000. Le bénéfice net par action s'est fixé, pour cette période, à \$ 0.06 sur un nombre d'actions dépassant les 10.4 millions. Selon le président et chef de la direction de cette entreprise, M. Norman Latsky, « les résultats du premier trimestre sont conformes à nos attentes et nous prévoyons que le deuxième et le troisième trimestres seront encore plus actifs tant dans notre division de vêtements de sport que dans celle des vêtements d'extérieur ». Les résultats de la période correspondante en 1986 n'ont pas été dévoilés.

■ Canam obtient un contrat

Les Aciers Canam, une division de Canam Manac, vient d'obtenir un important contrat de sous-traitance de \$ 8.5 millions de la société Canron de Toronto pour la fabrication de fermes de toit servant à la construction de la nouvelle usine G-M-Suzuki à Ingersoll en Ontario. Cette usine aura une superficie de 1.6 millions de pieds carrés. Le président de Les Aciers Canam, M. Paul-André Quirion a déclaré que, « la production sera répartie entre les usines de Saint-Gédéon et Mississauga dans des proportions de 60 et 40 % ». Les livraisons s'échelonnent jusqu'en août prochain. Les Aciers Canam est le plus important fabricant de poutrelles d'acier au Canada et le deuxième en Amérique du nord.

■ Quatre autres magasins Miracle Mart

Filiale du groupe Steinberg, Miracle Mart vient d'inaugurer quatre autres magasins M dans la région montréalaise. En fait, il s'agit plutôt d'une conversion qui aura entraîné des investissements de \$ 6 millions. Jusqu'à présent la compagnie Miracle Mart a déboursé près de \$ 12 millions dans le cadre de son programme de conversion. « Nous espérons pouvoir convertir les trois autres magasins Miracle Mart qui restent dans la région métropolitaine de Montréal d'ici la fin de l'automne », a prévu M. Michael Kershaw, président de cette compagnie.

■ UAP fait des acquisitions

La compagnie UAP a réalisé au cours du mois de mars deux nouvelles acquisitions. La première, Slater Auto Electrics comprend deux magasins, soit Owen Sound et Walkerton localisés en Ontario et United Diesel Engine Parts de Dartmouth en Nouvelle Écosse. Ces acquisitions jointes à celles de La Tuque et Theford Mines, effectuées en début d'année devraient générer un volume des ventes annuelles d'environ \$ 4.5 millions. Le montant des sommes impliquées dans ces transactions n'a pas été dévoilé.

■ Hausse des mises en chantier

Les chiffres préliminaires publiés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), indiquent que le nombre de mises en chantiers au Québec dans les centres urbains de plus de 10,000 habitants, totalise 4,555 unités pour le mois de mars dernier. Ce volume représente une augmentation de plus de 117 % comparativement au mois de mars 1986. Le taux désaisonnalisé se situe maintenant à 80,000, soit une progression de 39,000 pour février dernier. Le nombre de maisons unifamiliales commencées en mars 1987 a atteint 1,431 unités comparativement à 774 en mars 1986, soit un accroissement de 84 %.

■ La Banque d'Épargne choisit Cossette

La Banque d'Épargne vient de confier à Cossette Communication-Marketing l'ensemble de ses communications pour l'année. Cossette a été choisie parmi une liste de cinq agences pour l'octroi de ce contrat de \$ 3 millions. Ce sont les projets d'expansion de la Banque qui ont motivé cette décision. Selon le communiqué, « l'institution qui regroupe déjà 121 succursales au Québec et à Ottawa, prévoit à moyen terme élargir son réseau en visant le marché national ».

■ J.P Morgan : chute du bénéfice

La Banque J.P Morgan, quatrième en importance aux États-Unis, vient d'annoncer une baisse de 3.2 % de son bénéfice net qui a ramené ses profits à \$ 226.4 millions au cours du premier trimestre de l'exercice en cours. Cette réduction du bénéfice est attribuable au déclassement de ses prêts au Brésil. En mars, cette institution financière avait classé dans la catégorie des prêts non-performants, \$ 1.3 milliard de créances à moyen terme au Brésil. La plupart des autres banques américaines, ayant des engagements dans ce pays ont décidé d'agir de façon identique. Le Brésil avait annoncé le 20 février dernier un moratoire illimité sur le paiement des intérêts sur les \$ 67 milliards de dette extérieure à moyen et long terme. Un porte-parole de la compagnie a précisé que le reclassement des créances brésiliennes se traduisait par un manque à gagner de \$ 20 millions au premier trimestre.

Le taux d'escompte augmente et le surplus commercial canadien double

OTTAWA (PC) — Au moment où l'on apprenait que la balance commerciale se porte très bien, la Banque du Canada a relevé son taux d'escompte à 7.20 % hier, alors qu'il était de 7.15 % une semaine auparavant.

Cette hausse est insuffisante pour avoir une incidence sur le loyer de l'argent en général, estiment les cambistes.

La faible variation du taux directeur s'explique par la stabilité relative de notre dollar qui s'est traité légèrement au-dessus de 75.5 cents US cette semaine, ont fait observer les manieurs d'argent.

La « piasse » a été confortée hier matin par des chiffres révélant que l'excédent du commerce canadien avec l'étranger avait doublé, passant de \$ 623 millions en janvier à \$ 1.245 milliard le mois suivant.

Hier matin en mi-séance sur le marché des changes, le dollar canadien cotait 76.73 cents US au lieu de 76.58 à la clôture des affaires le jour précédent.

Balance commerciale

Grâce à un sommet record des exportations de produits de l'industrie automobile, le surplus commercial canadien a doublé en février pour at-

teindre \$ 1.245 milliard, le niveau le plus élevé en cinq mois et en hausse de \$ 623 millions au regard du mois de janvier.

Une augmentation de \$ 297 millions des exportations des automobiles et de chassis, une autre de \$ 192 millions en ce qui a trait aux exportations de camions et autres véhicules moteurs et de \$ 94 millions en pièces détachées expliquent en grande partie l'accroissement des exportations durant le mois de février.

Statistique Canada signale que « la valeur globale des exportations de produits de l'industrie automobile a atteint \$ 3.2 milliards en février, ce qui représente le niveau de production mensuel le plus élevé ». L'agence gouvernementale note également que la plus grande partie de ces exportations de produits de l'industrie automobile était destinée au marché américain lequel a absorbé 76 % de toutes les exportations canadiennes.

Les estimations provisoires pour le mois de février, corrigées des fluctuations saisonnières, indiquent un accroissement par rapport à janvier de \$ 584 millions de la valeur des exportations qui ont ainsi totalisé \$ 10.4 milliards.

Ce gain vient contrebalancer la baisse de \$ 541 millions enregistrée en janvier et ramène la valeur des exportations à un niveau supérieur à \$ 10 milliards tel qu'enregistré pour les quatre derniers mois de 1986.

Seconde baisse mensuelle

Une diminution de \$ 38 millions, au regard à janvier, des importations qui, en février, ont totalisé \$ 9.2 milliards, a favorisé la hausse de l'excédent commercial enregistré en février. Il s'agit de la seconde baisse mensuelle consécutive de la valeur des produits étrangers achetés par les Canadiens.

Résultant de l'effet combiné de la hausse des exportations et de la diminution des importations, l'excédent du commerce des marchandises a doublé par rapport à janvier pour s'inscrire à \$ 1.2 milliard. Il s'agit en fait de l'excédent le plus considérable enregistré au cours des cinq derniers mois.

L'amélioration de l'excédent commercial du Canada est certes une bonne nouvelle pour le gouvernement conservateur qui compte sur une meilleure performance commerciale après avoir connu l'an dernier une année plutôt moche. L'excédent commercial l'année

dernière s'était chiffré à \$ 10.133 milliards, en baisse par rapport aux \$ 17.5 milliards enregistrés en 1985 et de \$ 20.7 milliards en 1984.

Les statistiques pour le mois de février font ressortir une fois de plus l'importance de l'industrie automobile, d'autant plus que le pacte de l'auto est un point délicat dans les présentes négociations sur un éventuel accord de libre-échange entre les Canada et les États-Unis.

Au cours de ce mois de février, le Canada a également enregistré une hausse de \$ 70 millions de ses exportations de pâtes de bois qui ont totalisé \$ 944 millions.

Parmi les baisses les plus appréciables des exportations, il faut noter le recul de \$ 167 millions des exportations de matières brutes non comestibles ainsi que des diminutions de \$ 48 millions des exportations de blé et de \$ 39 millions des exportations de divers produits finis non comestibles.

Une réduction de \$ 247 millions des importations d'huiles brutes est en grande partie responsable de la baisse des importations en février, alors que les augmentations les plus marquées ont été enregistrées dans le domaine des voitures qui ont fait un bond de \$ 318 millions à \$ 1.1 milliard, ainsi que des pièces détachées qui ont grimpé de \$ 196 millions à \$ 1.4 milliard.

Pour les deux premiers mois de 1987, l'excédent commercial du Canada s'établit donc à \$ 1.9 milliard, soit \$ 492 millions de plus qu'en 1986 pour la même période de deux mois, soit janvier et février.

Cependant, au cours de ces deux mêmes mois, le Canada a encaissé un déficit commercial avec tous ses principaux partenaires commerciaux à l'exception des États-Unis, variant de \$ 486 millions avec les pays de la CEE autres que la Grande-Bretagne et de \$ 191 millions avec le Royaume-Uni et de \$ 191 millions également avec le Japon.

Toutefois, le commerce des marchandises n'est qu'une partie de l'ensemble des échanges commerciaux qui incluent également les services, un domaine où traditionnellement, le Canada sort perdant.

L'année dernière le Canada a enregistré un déficit global de \$ 8.8 milliards dans ses échanges commerciaux de marchandises et de services, découlant d'un déficit de \$ 18.9 milliards dans les échanges de services, ce qui a plus que compensé le surplus de \$ 10.1 milliards dans le commerce des marchandises.

JEAN-PIERRE LEGAULT

Les lignes aériennes Canadien International inaugurent aujourd'hui un service de fret qui permettra aux expéditeurs d'acheminer leur marchandise partout à travers le monde.

La convention d'exploitation conjointe intervenue avec Flying Tiger Line, le plus important transporteur cargo au monde, permettra de mettre en commun les ressources de deux compagnies pour assurer ce service.

Il s'agit d'une première pour le transport cargo puisque le Canada n'a, à ce jour, jamais été relié à un réseau mondial de fret au moyen de gros-porteurs B-747 tout cargo. Ces mastodontes peuvent englober dans leurs soutes 100 tonnes de marchandises. De plus, c'est la première fois

que Montréal sera relié à New York par une ligne tout cargo.

La compagnie américaine Flying Tiger compte une trentaine d'appareils et son chiffre d'affaires a atteint, l'an dernier, \$ 1.7 milliards US. Les ventes de Canadien International ont totalisé \$ 1.5 milliards.

Le départ aujourd'hui a lieu depuis Hong Kong, avec escales à Séoul, Anchorage, Mirabel, New York, Londres, Bruxelles, Dubai et Bangkok avant de revenir à Hong Kong.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier à Montréal, M. Ken Gray, vice-président, frère, de Canadien International a expliqué que le choix de Mirabel comme escale canadienne s'imposait à cause de la qualité des installations de manutention du fret qu'on y retrouve et de sa proximité de tous les grands marchés de l'est. « Ce choix s'inscrit dans

notre programme d'expansion pour l'est du Canada, en particulier pour le Québec », a ajouté M. Gray.

Pour assurer le succès de ce nouveau service, la compagnie mise entre autres sur les importateurs de l'est, qui bénéficieront pour la première fois d'une ligne directe exclusivement fret depuis le Pacifique.

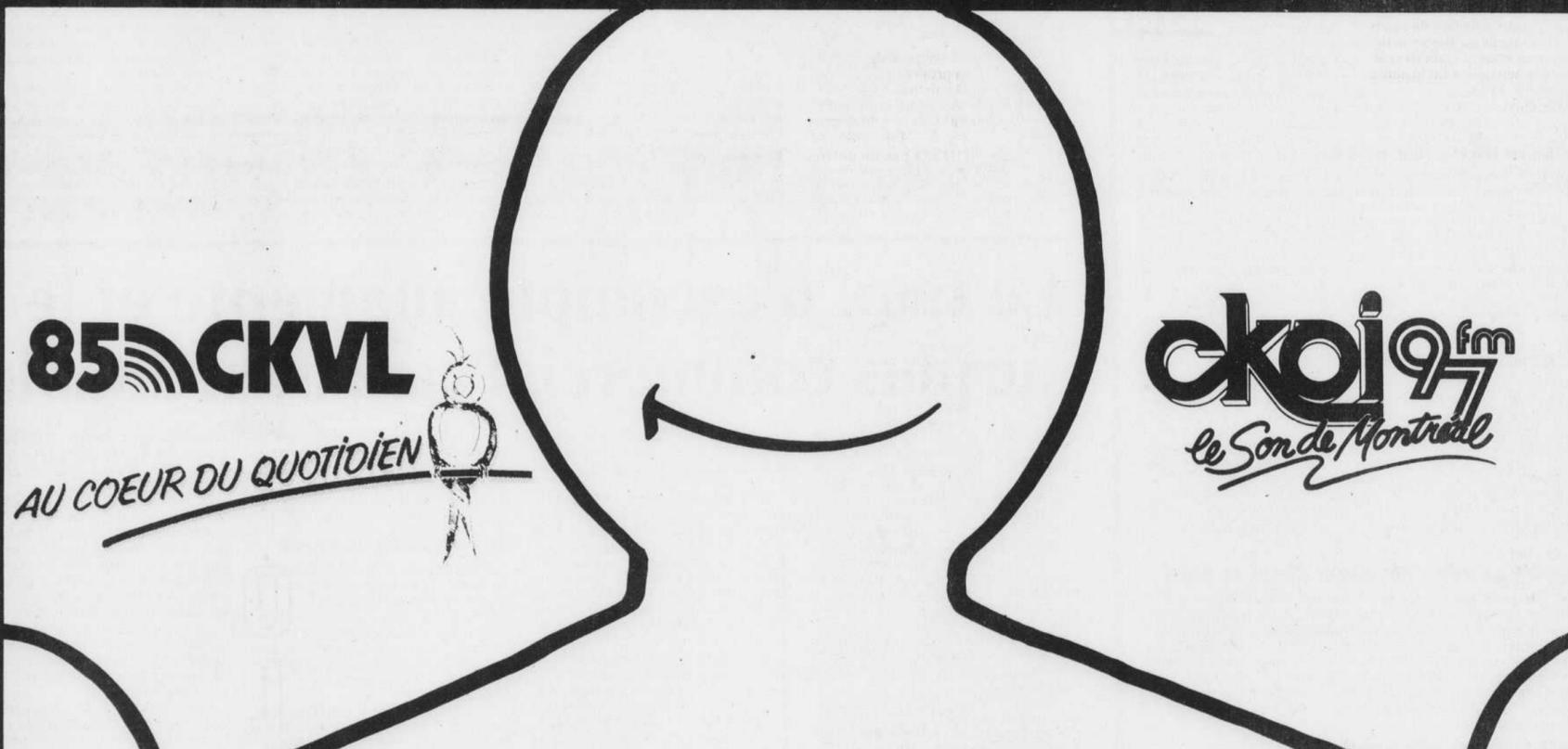
Selon les termes de l'accord, Canadien International et Flying Tigers se partageront moitié-moitié la capacité des avions (soit un total de 26,795 pieds cubes), mais recruteront indépendamment leur clientèle. Chacun mettra sur pied ses propres programmes de commercialisation et de vente.

Cette initiative intervient à un moment opportun pour la compagnie Canadien International qui s'affaire activement à élargir ses activités de fret.

QUI DIT VRAI?



QUE LE VRAI N° 1 SE LÈVE!



À la suite d'une parution de sondages, beaucoup de stations radio prétendent être le N° 1...pour une période et un groupe cible bien précis. Et en cela, elles ont toutes raison! Parce que plus grande est la segmentation des groupes cibles et des périodes de diffusion, meilleures sont les chances pour une station radio de se retrouver N° 1...quelque part!

Par exemple, une telle segmentation produit, pour la période du lundi au vendredi, (petit déjeuner, jour et retour à la maison) 66 catégories distinctes.

On peut certes crier à la victoire, si l'on se retrouve premier dans une, deux ou même trois catégories. Cependant, imaginez que l'on se retrouve N° 1 dans la majorité de ces catégories, dans cinquante par exemple, on pourrait alors sûrement crier au triomphe! Et bien, c'est le cas du "combo"*

CKVL/CKOI: premier** dans 50 des 66 catégories ci-dessus mentionnées!

En matière d'auditoire et de C.P.M.***, le "combo" CKVL/CKOI est donc le vrai N° 1, le meilleur achat "combo" que vous puissiez faire!

À titre d'exemple, prenons la période du petit déjeuner, l'une des plus importantes catégories:

* "Combo": combinaison d'une station AM et d'une station FM en vue d'offrir le plus large auditoire possible à un coût le plus raisonnable possible.
 ** Source BBM, hiver 1987 Rayonnement total C.A.R.D., mars 1987
 *** Coût par mille: coût pour rejoindre 1000 auditeurs.

	AUDITOIRE 7 ANS ET PLUS	C.P.M. DURÉE DU MESSAGE	
		60 SEC.	30 SEC.
CKVL/CKOI	891 000	2,46 \$	1,85 \$
CKAC/CITÉ	824 700	3,10 \$	2,46 \$
CJMS/CKMF	526 600	4,18 \$	3,33 \$

LE "COMBO" CKVL/CKOI: LE VRAI N° 1!

LA VIE ECONOMIQUE

Les 3 Suisses à l'assaut du géant Sears dans la vente par catalogue

JEAN-PIERRE NICAISE
Collaboration spéciale

En 1904, dans le nord industriel de la France, naissait une filature au lieu-dit les 3 Suisses. Le nom est resté à ce qui est aujourd'hui la seconde entreprise française de vente par correspondance, la forme la plus pointue du commerce.

Vendre par correspondance, c'est établir une complicité, conjuguer en permanence le rationnel et l'instinctif, séduire par la seule magie des mots et des images d'un catalogue bi-annuel, à lui seul défi technologique et financier : 632 pages en couleur sur le thème « magasinez à Paris » d'un coût de revient supérieur à celui d'un grand super-marché.

Il y a deux ans, les 3 Suisses avaient déjà tenté de percer le marché canadien par le biais d'un agent local. « Nous allons au casse-pipe, nous confie M. Philippe Willot — directeur des 3 Suisses au Canada — et ce fut un échec, ce n'était pas la meilleure démarche. On ne peut pas démarrer de la vente par correspondance (VPC) sur un marché aussi exigeant et majeur que le Canada sans être sûr au moins à 80 % de ses arrières, de son informatique, des circuits de dédouanement, de livraison par avion, etc. Mais ces leçons sont profitables, en ce sens que nous avons maintenant une assez bonne connaissance de tous ces rouages et c'est pourquoi les 3 Suisses ont décidé de s'impliquer ici directement, de créer une filiale et de faire comme en France : de la vente directe et une livraison au domicile du particulier, et non pas à un comptoir comme Sears. » Investissement global : \$1 million.

COMMERCE

Sears. Le géant américain de la vente par correspondance règne en maître sur le marché canadien de la VPC, par ailleurs moyennement développé. Pour l'essentiel : quelques catalogues spécialisés dans des domaines comme la lingerie, les gadgets, la librairie et les disques, 40, 60 pages au maximum, rien à voir avec Sears — 900 pages dont environ 450 d'habillement — et aujourd'hui avec les 3 Suisses, 550 pages d'habillement et 70 pages de linge de maison. Un catalogue adapté au Canada mais pas différent de celui distribué en France, à cette exception que les articles lourds — mobiliers, etc. — ont été supprimés.

« Les 3 Suisses cherchent à offrir aux Canadiens une gamme de produits d'une mode plus française, précise M. Willot. Nous sommes plus à la pointe de la mode, plus sophistiqués que peut être Sears dont le catalogue s'adresse à des Américains, et nous ne pensons pas entrer en concurrence directe avec eux ; nous nous positionnons plus haut, plus exotique en tout cas en terme de produit, d'image et de clientèle essentiellement féminine, à revenu moyen/moyen supérieur, de \$25,000 à \$40,000 environ. »

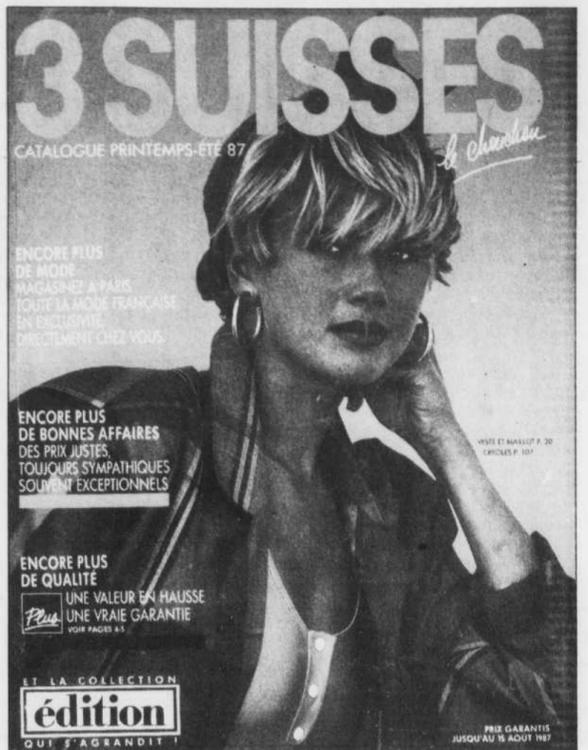
Nous l'avons dit : la vente par correspondance représente la forme la plus pointue du commerce. Derrière le catalogue, chef-d'oeuvre d'habileté : les exigences de précision et d'efficacité de chaque message ne doivent en rien compromettre le « coup de coeur » sur lequel se choisit

un article et se décide une commande, se cache une exceptionnelle organisation. Pour ne parler que des 3 Suisses, en France, cette firme reçoit 80,000 commandes par jour qu'il s'agit de traiter dans les meilleurs délais. On imagine, mais mal, la logistique que tout cela nécessite, l'informatique en étant bien sûr le pivot. Traitement électronique des commandes, gestion informatique des stocks, conditionnement automatisé des colis, prévision des ventes, et donc des achats aux fournisseurs disséminés sur les 5 continents, étude des prix — garantis durant 6 mois — pour ne rien dire de la prévision des tendances de la mode, des goûts, des couleurs et du marché des changes ! Pour vivre, la VPC se doit d'être toujours à l'avant-garde des progrès technologiques et étudier sans cesse l'évolution des sociétés, la psychologie des acheteurs.

Au coeur du dispositif : le fichier. Il faut l'établir et pour ce faire 700,000 exemplaires d'un document publicitaire de 24 pages ont été envoyés à la clientèle 80 % au Québec, 20 % en Ontario. C'est la phase dite d'incitation et ces 24 pages sont relativement représentatives du gros catalogue, estime M. Willot. Il n'y a pas de rappel de ce mailing, mais une opération de télévente, de démarchage par téléphone. Rendement : 5 % à 6 % de demande de catalogue (facturé par ailleurs \$4, remboursable au premier achat). Un rendement plutôt bon d'après les spécialistes qui s'attendaient à 4 % ou 5 %. Certains fitchiers ont réalisé

un rendement exceptionnel de 10 %. Reste bien sûr à voir le rendement des commandes — sur ces 5 % à 6 % de demandes, soit 40,000 catalogues environ. « Il est bien trop tôt pour donner des chiffres, nous déclare M. Willot, pour l'instant, si la tendance se maintient, je suis à peu près certain que nous ferons 20 % de rendement sur l'envoi de ce premier catalogue. En moyenne, il faudrait arriver à 40 %. Cela dit, le rendement doit être couplé avec la moyenne commande, et en fait, c'est le chiffre d'affaires annuel qui compte ». Délais de livraison ? « Nous annonçons actuellement 3 semaines. Tous les soirs, toutes les commandes que nous recevons dans la journée sont saisies par les ordinateurs —, envoyées en France par télé-copie. 3 Suisses France porte une grande attention à notre tentative et les commandes sortent de France en une semaine et nous sont envoyées par avion. Nous les dédouanons et les livrons par Postes Canada ou Puroator. Avec ce dernier, nous pouvons raisonnablement espérer réduire le délai de livraison à 2 semaines, mais nous ne sommes pas encore sûrs à 100 % de notre chaîne et préférons annoncer 3 semaines pour l'instant. Par rapport à Sears, les comparaisons sont difficiles : vous devez porter votre commande dans un relais et aller la chercher. 3 Suisses livre à domicile. Bien entendu, il y a un droit de retour, c'est la loi de la VPC et elle n'existerait pas sans cette possibilité. Si la cliente n'est pas satisfaite ou s'est trompée dans la taille, elle retourne le produit et est remboursée. »

« Maintenant, pour ce qui a trait aux prix, d'abord ils sont fixés pour 6



mois et les 3 Suisses représentent un groupe bien assez important pour prendre des couvertures de change et minimiser les risques de fluctuation du marché monétaire. Cela dit, nos prix de vente sont équivalents, voire concurrentiels, avec ceux d'Eaton ou de La Baie par exemple. Certes, si vous allez chez Zellers, ou profitez des discounts tournants de Simpson, La Baie ou autres, à un moment ou à un autre on va être plus cher. Mais pas sur le prix normal, peut-être même moins cher. Enfin, par rapport à Sears, si vous voulez nous mettre en concurrence dans le domaine des prix, nous aurons des difficultés. Mais nous n'offrons pas les mêmes produits et il convient de comparer des pommes avec des pommes. »

Les 3 Suisses se donnent deux ans pour réussir, pas plus. C'est à suivre...

Avec de l'argent frais, Frits change de cap

SERGE TRUFFAUT

Une importante injection de fonds ainsi qu'une nouvelle stratégie de développement devraient stabiliser, sinon améliorer sensiblement la santé du franchiseur Frits.

Côté pile, c'est-à-dire l'argent, le Groupe Sportscene a investi \$1 million sous forme de débentures échéant en mars 1989 et portant intérêt à 10 %. Elles seront convertibles d'ici deux ans en 1,250,000 actions ordinaires de Frits lors de sa première émission publique. M. Georges Durst, président de Sportscene, a indiqué que ce premier appel public à l'épargne de Frits, prévu pour l'été 1987, varierait entre \$2.5 et \$3.5 millions.

L'objectif visé par cette émission REA, si l'accord de la Commission des valeurs mobilières du Québec est obtenu, « est le développement du marché ontarien et américain ».

En plus du million apporté par Sportscene, un troisième partenaire s'est joint au tandem formé par M. Durst et les frères Gareau, les concepteurs de Frits. Il s'agit du Groupe Domicil qui a investi \$800,000. C'est Domicil qui, dorénavant, « assurera la construction, les rénovations et l'aménagement des établissements existants et futurs de Frits ».

Cette injection de liquidités dans les caisses de Frits va probablement réduire une part de l'incertitude qui pesait sur cette compagnie depuis le divorce entre associés survenu en 1986. En effet, un partenaire-franchisé voulait ouvrir 12 nouveaux restaurants tout « en voulant modifier le concept Frits afin d'y insérer d'autres produits comme, par exemple, la pizza ».

Face à cette modification anticipée du concept, les fondateurs et principaux actionnaires de Frits ont fait front commun et ce partenaire a dû se retirer. « Nous avons appris une chose, a confié M. Charles Gareau, président de Frits, il ne faut pas prendre un franchisé plus important que le franchiseur. Comme le souligne le livre de McDonald un franchisé plus gros que soi finit toujours par vouloir prendre le contrôle de la compagnie ».

Conséquent à ce geste, deux

FRANCHISE

Frits de Québec et deux de Drummondville ont été fermés. Il n'en fallait pas moins, selon M. Durst, « pour que ces fermetures entachent la réputation de Frits et délient les mauvaises langues ». De plus, ces quatre fermetures auraient, toujours d'après M. Durst, « ébranlé la confiance de certains propriétaires de franchise ».

Stratégie

Côté face, c'est-à-dire la stratégie tant M. Gareau que M. Durst ont expliqué que Frits reviendrait à la formule du restaurant de 50 à 60 sièges. Suite aux expériences antérieures, M. Gareau a remarqué que « les investissements de \$1 million dans un Frits de 100 places et plus ne donnent pas un retour suffisamment intéressant ».

La direction de Frits va par ailleurs rechercher des franchisés qui opèrent personnellement leurs commerces et qui font un investissement global allant de \$200,000 à \$250,000 et non de \$700,000 et plus. « Nous avons réalisé que les petits kiosques marchent bien mieux que les franchises de taille plus imposante ».

Suite à cette réorientation, M. Gareau a estimé que la compagnie vendra 12 franchises au Québec, ouvrira 5 ou 6 restaurants corporatifs en Ontario avant d'y vendre 2 autres bananiers Frits. À compter de 1988, « nous attaquerons le marché américain, de spécifier M. Durst, en le testant si possible sur Broadway ».

Fort d'un bail de quinze ans qui permettra d'opérer, dès la semaine prochaine, 34 nouveaux kiosques au Parc Olympique qui généreront des revenus annuels de \$3.5 à \$4 millions, Frits entend développer à fond le créneau très particulier des stades et du sport. À telle enseigne que des franchises Frits sur quatre roues feront le circuit des événements sportifs qui se tiennent au Québec durant la saison estivale.

Pour le seul territoire du Québec, le nombre maximum de Frits prévu est de 80. Si jamais la direction vendait des franchises au-delà de ce

seuil de 80, c'est bien simple elle canabiliserait son propre marché. Avec un réseau de 43 points de vente, cette entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de \$20 millions lors du dernier exercice financier. Mais, selon M. Durst, « si Frits n'a pas de dettes, elle n'a pas non plus empêché des bénéfices ». Pour l'année financière en cours et suite à toutes ces modifications, M. Durst prédit que Frits enregistrera un bénéfice net de plus de \$1 million.

Coût d'une franchise

Indépendamment de la superficie, le prix d'entrée ou, plus précisément, l'achat de la bannière Frits est de \$50,000. Après la réorientation de sa stratégie, cette compagnie veut maintenir à l'intérieur d'une échelle allant de \$200,000 à \$250,000 l'investissement global que doit réaliser le franchisé potentiel.

Du déboursé total, le franchiseur peut financer les deux-tiers. D'ailleurs, une partie des fonds que cette compagnie veut aller chercher par le biais de son éventuelle émission REA seront affectés à cette aide financière. En ce qui concerne le retour sur l'investissement, M. Durst n'a pas été en mesure de l'afficher. « Il est actuellement difficile de le déterminer parce que nous faisons tous nos calculs », a-t-il expliqué.

Pour l'utilisation de la bannière Frits et de la gamme de services que cela implique, le franchiseur prélève 8 % des ventes mensuelles et 2 % pour la promotion et la publicité.

À l'instar de tout franchiseur qui se respecte, Frits donne bien évidemment des stages de formation. D'autre part, elle garantit, comme il se doit dans cette sphère d'activités où la concurrence est féroce, une exclusivité territoriale.

Enfin, la direction va dorénavant favoriser l'implantation de franchises qui, dans le cas des kiosques, ont une superficie de 400 à 600 pieds, et les pignons sur rue qui varient entre 1,500 et 1,800 pieds. Quant à la durée du contrat, elle est de 10 ans.



Frits reviendra à la formule du restaurant de 50 à 60 sièges

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR LES RAPPORTS ANNUELS

L'an dernier, LE DEVOIR a reçu en moyenne 350 demandes pour chacune des compagnies qui ont participé à notre cahier spécial sur les rapports annuels.

Pour optimiser l'intérêt des investisseurs envers votre entreprise, annoncez votre rapport annuel dans le cahier spécial du DEVOIR. Grâce au DEVOIR vous rejoindrez les courtiers, les cadres supérieurs d'entreprises financières, les personnes-clés du secteur privé et public ainsi qu'un grand nombre d'investisseurs privés.

Pour annoncer dans le cahier spécial du DEVOIR, envoyez-nous la page couverture de votre rapport annuel ainsi qu'un court texte résumant la situation financière de l'entreprise. Après parution, nous vous enverrons une liste avec étiquettes autocollantes des répondants.

PARUTION: 22 MAI 1987

DATE DE TOMBÉE: 15 MAI 1987



CIMENT ST-LAURENT INC.
1985 a été une année exceptionnelle! Ayant enregistré des ventes de 493 millions de dollars et un bénéfice net de 33,6 millions de dollars, l'entreprise a réalisé des augmentations respectives de 24 et 94%.

Premier cimentier canadien en 1985 en cimenterie, la compagnie possède six usines de ciment métropolitaines de la région métropolitaine de Montréal.

St-Laurent fabrique et distribue du ciment, du béton et des produits de béton ainsi que des agrégats; elle dessert l'est du Canada et le nord-est des États-Unis.

La division américaine porte le nom de Independent Cement Corporation, une filiale en propriété exclusive.

Les actions sont inscrites aux Bourses de Montréal et de Toronto.

Pour informations et réservations d'espace publicitaire, contactez:

**FRANCINE GINGRAS
842-9645**

Format: 35x2

Tarifs: \$450.00

Le sommet économique de l'Abitibi

Suite de la page 7
comme Noranda ou Falconbridge mais les maintiendrait pour les petites compagnies, appelées 'junior' dans le jargon.

Nouveau service

Par ailleurs, le ministre a profité de ce Sommet pour annoncer la création d'un nouveau service géographique dans le Nord-Ouest ainsi qu'une augmentation d'une douzaine de fonctionnaires aux effectifs actuels du Ministère de l'Énergie et des Ressources, secteur des Mines. Le nouveau service géographique du Nord-Ouest sera localisé à Val d'Or.

Le secteur minier a été le premier sujet abordé à ce sommet économique présidé par l'ex-maire d'Amos, M. Marcel Lesyk. Au total, 62 demandes ont été présentées dans 14 secteurs d'activité. La valeur des projets présentés dépasse le milliard de dollars, dont environ la moitié devraient être financés par les gouvernements. On compte entre autres deux projets de papeterie, l'une à Val

d'Or, l'autre à Senneterre, un projet de fabrication d'alcool éthylique ainsi que des demandes jugées centrales dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des transports, etc.

En plus des mines, les thèmes des jeunes et du développement régional, des activités commerciales ainsi que de l'emploi et de la formation devaient être abordés au cours de la soirée. Il est question d'un fonds régional d'investissements jeunesse, de l'implantation d'un incubateur industriel à Rouyn-Noranda ainsi que d'un programme de formation pour les travailleurs des papeteries.

Aujourd'hui, les principaux thèmes abordés seront les services de santé (la région manque de médecins), l'éducation ainsi que l'exploitation de la ressource forestière.

Environ 400 personnes sont présentes au sommet. Une douzaine de ministres du gouvernement québécois doivent participer aux délibérations. En plus des représentants gouvernementaux, des élus municipaux,

des gens d'affaires, des dirigeants syndicaux ainsi que de divers groupes communautaires doivent se retrouver autour de la table.

Il s'agit du second sommet à se tenir depuis l'élection du gouvernement libéral à Québec. Mais c'est le premier à avoir lieu selon la nouvelle formule des sommets, davantage engageant pour les intervenants. Elle prévoit entre autres la signature d'une entente-cadre relative à la réalisation des projets retenus ainsi que la tenue d'un autre sommet quatre ans plus tard.

La préparation du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue aura permis, selon la plupart des personnes interrogées, un exercice exceptionnel de concertation et d'échange, malgré les habituelles guerres de clochers. Un millier de personnes ont participé aux différents colloques de zones qui ont élaboré quelque 450 projets. Le tamisage s'est effectué en novembre, lors d'un Forum régional.

AU DIABLE LE PUBLIC !

À MOINS d'un déblocage que personne n'ose plus espérer, les usagers montréalais du transport en commun en seront de nouveau réduits à la portion congrue.

Dès lundi, autobus et métro ne fonctionneront plus qu'aux heures de pointe et en fin de soirée. La grève sera légale. Elle a reçu l'aval du Conseil des services essentiels : la demi-paralysie du réseau ne menace ni la santé ni la sécurité du public.

La grève sera légale. Mais, m..., est-elle raisonnable ? Haut et clair, c'est non.

Le geste des chauffeurs et des opérateurs de métro est excessif. Ce débrayage privera des milliers d'usagers d'un service dont ils ont le plus évident besoin. Il imposera au public des inconforts exorbitants, sans commune mesure avec les avantages que les syndiqués pourront en tirer. Comment penser que la STCUM aura les moyens de satisfaire à leurs demandes, même sous la pression d'une lutte à outrance indéfiniment prolongée ?

Ces demandes, quelles sont-elles ? D'abord une hausse salariale de 6 pour cent. C'est presque le double de la moyenne des augmentations consenties dans les règlements de la dernière année. Selon un relevé fait par le ministère fédéral du Travail, la moyenne des hausses prévues dans les 514 principales conventions signées au Canada en 1986 est de 3,4 pour cent (3 pour cent dans le secteur privé, 3,7 pour cent dans le secteur public), soit la plus basse jamais enregistrée dans cette série statistique qui commence en 1967.

Une hausse de 6 pour cent à la STCUM ne se justifierait que s'il existait une situation impérieuse de rattrapage. Ce n'est pas le cas. La STCUM dispose d'études indépendantes dont elle hésite à utiliser publiquement les données par crainte d'envenimer le climat des négociations. Ces études indiquent que, depuis 1982, les employés de la Société de transport ont reçu des hausses de salaire légèrement supérieures à l'ensemble du secteur privé et que la perte de leur pouvoir d'achat réel a été inférieure à celle qu'ont subie la majorité des autres salariés québécois.

En outre, dans le cas des chauffeurs et des opérateurs de métro, les mêmes études révèlent un écart significatif avec des emplois comparables. En pure logique, c'est un gel des salaires qu'il faut

proposer. On n'en est pas là. Les dernières offres de la STCUM sont de l'ordre de 3,5 à 4 pour cent. Rien ne dit qu'elles sont absolument finales : il en faut toujours un petit peu plus pour faciliter le dernier sprint !

Une deuxième demande du syndicat porte sur la réduction du temps d'attente entre deux affections. L'objectif n'est pas en soi déraisonnable. C'est le moyen préconisé qui l'est. Ce problème de l'« amplitude » pourrait se régler en un tournemain, et à un coût bien moindre. Ces solutions, les chauffeurs les connaissent, mais ils n'en veulent pas. Pourquoi ? Parce que le système actuel présente des avantages pour un bon nombre d'entre eux. Ils veulent être gagnants sur les deux tableaux à la fois.

Une troisième demande prioritaire du syndicat est aussi inacceptable : le maintien intégral des conditions actuelles de travail.

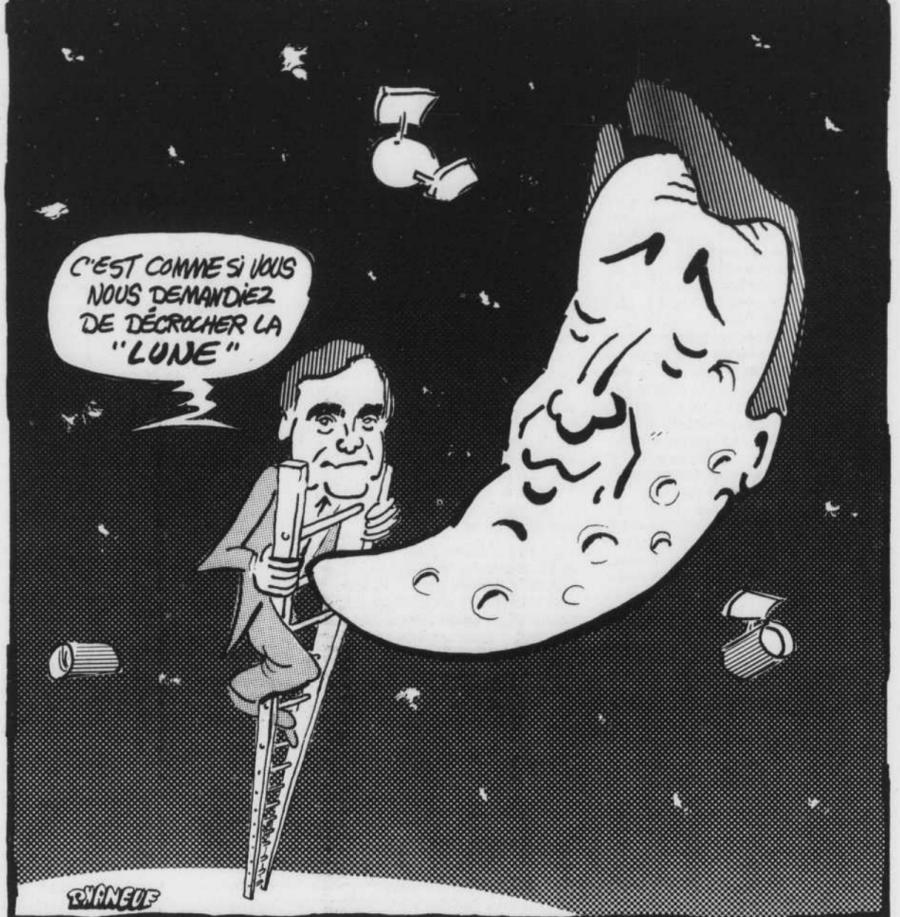
En clair, le syndicat oppose un refus systématique à toutes les demandes formulées par la partie patronale. Dans son hypothèse de règlement, la STCUM souhaitait obtenir des modifications à la convention collective qui rendraient ses opérations plus flexibles, notamment en ce qui touche le service provisoire en surface, l'établissement de lignes courtes dans le métro et les détournements de circuits d'autobus. Elle suggérait aussi la création de postes de préposés au remplacement des changeurs pendant les périodes de vente de la carte mensuelle ou d'événements spéciaux. Le syndicat refuse d'en discuter.

Le public éprouve un sentiment d'humiliation devant le silence des dirigeants « politiques » de la STCUM, dont il attendrait des explications plus nettes sur les véritables enjeux de cette négociation. (Où sont-ils, ces élus municipaux ? Se cachent-ils sous les tables ?) Mais les usagers sont encore plus profondément ulcérés par la morgue affichée à leur endroit par le syndicat depuis le début de cette négociation.

Un syndicaliste, ancien président du syndicat des postiers, déclarait : « If the public won't see the justice of our cause, then to hell with the public ! » (*Toronto Star*, 24 septembre 1985). C'est un slogan que ne désavoueraient pas les chauffeurs et opérateurs du métro. Ils pourraient s'en faire des affichettes et les coller partout.

— JEAN FRANCOEUR

L'AGENCE SPATIALE À MONTREAL ?



LETTRES AU DEVOIR

■ Pas de glace

Réponse à Me Gaston Lallement.

LE 16 mars, LE DEVOIR a publié une lettre dans laquelle vous affirmiez que le patinage artistique n'occupe pas encore la place qui lui revient à la télévision française de Radio-Canada.

Vous notez qu'aux Championnats d'Europe à Sarajevo, le réseau anglais (CBC) avait une équipe de diffusion sur place et qu'il avait produit un reportage de quatre heures, alors que celui du réseau français, le 28 février, avait duré une heure.

Comme cela arrive souvent, nous nous trouvons face à un choix de programmation, devant tenir compte de contraintes, d'obligations de divers ordres. Nous vous l'accordons volontiers, tout choix peut être discutable. Bref, nous ne sommes pas de glace devant la critique.

En revanche, vous avez dû remarquer que, pour les Championnats du monde, diffusés du 11 au 15 mars, nous avions une équipe de reportage à Cincinnati, et que nous avons accordé à cet événement huit heures quinze minutes d'antenne au total, soit deux heures quinze minutes de plus que le réseau anglais.

— ROBERT ROY
directeur des programmes
Montréal, le 1er avril.

■ À Moscou, à Jérusalem et à Belfast

POUR que la confiance soit rétablie avec l'URSS, celle-ci doit respecter les Droits de l'Homme. Ainsi aurait parlé, à Moscou, Mme Thatcher, au nom de l'Europe de l'Ouest. Le même bulletin de Radio-Canada nous apprend que M. Gorbatchev aurait laissé partir 11,000 Juifs soviétiques vers Israël.

« Un pas » dans la bonne direction, ajoute le commentateur. Voilà donc deux raisons de se féliciter : 1) L'Occident, en la personne du premier ministre britannique, sermonne le chef du gouvernement soviétique; 2) le chef de ce gouvernement comprend « la leçon » et fait « un pas ». La supériorité morale de l'Occident est ici éclatante.

Est-ce aussi simple que cela ? Si 11,000 hommes et femmes étaient malheureux et le sont moins, il faut se réjouir. S'ils étaient privés de liberté et si, aujourd'hui, ils goûtent à cette valeur suprême, il faut applaudir.

Est-ce aussi simple ? Onze mille citoyens d'origine et de langue maternelle russes, qui n'ont jamais vécu au Proche-Orient, mais sont de religion juive, vont s'installer en Israël, nommé nagueère Palestine.

Plusieurs centaines de milliers d'hommes et de femmes nés en Palestine, dont les ancêtres ont toujours vécu en Palestine, attendent de rentrer chez eux, en Palestine que l'on nomme aujourd'hui Israël... Il faudrait qu'Israël et Israël... Il faudrait, comme M. Gorbatchev, fasse un pas aussi...
Si des Russes de religion juive

peuvent s'installer sur cette terre, descendants très lointains des antiques Hébreux qui l'ont quittée il y a deux mille ans, alors comment ceux qui y ont toujours vécu et en furent chassés par le fer et le feu il y a 40 ans, pourraient-ils en être exclus ?

Mme Thatcher s'intéresse aux Droits de l'Homme. En Russie. Nous aussi, nous tous. Pourquoi ne s'intéresse-t-elle pas aux Droits de l'Homme plus près de chez elle ?

Si tant de murs, dans les quartiers catholiques de Belfast, de Derry et d'ailleurs réclament : « Thatcher, wanted for murder », ce n'est pas pour rien. Il y a eu trop de Bobby Sands, trop de crimes, trop d'oppression : trop de jeunes sont emprisonnés et torturés en Irlande du Nord. Il y a l'apartheid et le malheur pour les catholiques d'Irlande du Nord. Et plus que tout : le mépris.

« Wanted for murder ». Nul chef de gouvernement en Europe ne fut si mal désigné, assurément, pour parler des Droits de l'Homme !

Les Droits de l'Homme ? Oui, absolument. À Moscou comme à Belfast. La liberté de mouvement ? Pour les Russes juifs, et pour les Palestiniens.

— GEORGES BAGUET
Trois-Rivières, le 31 mars.

■ Impact à 60 %

DEPUIS le 23 mars, les chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal ont déclenché une grève illimitée. Si nous considérons que les chargés de cours sont responsables de 60 % de l'enseignement, nous pouvons imaginer l'impact sur les étudiants et les étudiantes de l'UQAM.

Nous, le Front commun de l'UQAM, prenons la parti des étudiants et étudiantes : pas celui des chargés de cours ni celui de la direction de l'UQAM.

L'intérêt premier des étudiants et étudiantes est la reprise des cours avant le 13 avril. Attendu que le conflit risque de s'éterniser, les étudiants et étudiantes voient l'enseignement fortement perturbé, l'obtention de leur diplôme retardé et leur emploi compromis.

Nous ne voulons pas être victimes de tout le débat social et politique qui entoure le secteur de l'éducation tel que les descriptions de tâches et les salaires. Finalement, nous demandons aux deux parties concernées, les chargés de cours et la direction de l'UQAM, de faire un effort de conciliation et s'il le faut, faire appel à un arbitre.

Nous ne voulons pas être les otages du conflit.

— BENOÎT GOULET

Le Front commun de l'UQAM

(Associations générales des étudiants en informatique; du module en sciences comptables; des certificats en sciences comptables; en ressources humaines; du module d'administration; du module du baccalauréat en comptabilité de management; du secteur de formation des maîtres.)

Montréal, le 8 avril.

■ Guilbord

PUISQU'ON est en train de refaire l'histoire, à quand la réhabilitation des membres de l'Institut canadien et de Joseph Guilbord ?

— PHILIPPE SYLVAIN
Sainte-Foy, le 3 avril.

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

■ Surprise totale

Lettre à M. André Bureau

JE N'AI pas pour habitude d'envoyer des lettres de protestation. Cependant, je me vois aujourd'hui dans l'obligation de vous écrire afin de vous faire part de mon état de surprise le plus total à l'annonce de la décision du CRTC d'octroyer un permis de diffusion à la radio de l'Université McGill plutôt qu'à CIBL-FM.

Malgré que je sois un étudiant et un chargé de conférence à l'Université McGill, il me semble que la récente décision du CRTC est totalement injuste.

Malgré la promesse par la radio de l'Université McGill de diffuser quelques heures en français, cette radio demeurera à majorité anglophone.

Il existe assez de radios anglophones à Montréal. Dois-je vous rappeler qu'en 1981, 68,5 % de la population de la région de Montréal était d'origine francophone et que les minorités anglophones et allophones sont dans de nombreux cas bilingues.

Il existe déjà une radio communautaire à dominance anglophone. Afin de rééquilibrer cet état de fait, le CRTC se devait d'octroyer un permis de diffusion à une radio communautaire francophone. CIBL a prouvé au cours des années, qu'elle pouvait assurer une programmation de qualité à majorité francophone, et d'une manière régulière.

Je vous demande de revoir votre décision et de reconnaître que la majorité francophone de Montréal a le droit d'avoir au moins une radio communautaire qui soit la sienne.

— ÉRIC DARIER
Montréal, le 1er avril.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00
Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021
Livraison par porteur: Edition quotidienne = 149\$ par année 81\$ 6 mois 42\$ 3 mois
Livraison par la poste: Edition quotidienne = 155\$ par année 85\$ 6 mois 45\$ 3 mois
Prix d'abonnement (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le Président d'Israël en R.F.A.

LES RELATIONS entre la République fédérale d'Allemagne et Israël ne seront jamais « normales », au sens que l'on donne habituellement à ce terme dans les rapports entre États indépendants et souverains. C'est pourquoi la visite en RFA de M. Haim Herzog, la première d'un Président de l'Etat d'Israël en terre allemande, prend un relief particulier tant à Jérusalem qu'à Bonn.

Il n'est pas question qu'entre Juifs et Allemands on puisse aboutir avant longtemps au type de réconciliation symbolisée par les mains unies de M. François Mitterrand et de M. Helmut Kohl à Verdun. Mais on peut néanmoins parler du « petit miracle » que recréait la présence conjointe et réunie des deux Présidents, M. Haim Herzog et M. Richard von Weizsäcker, sur l'emplacement de l'ancien camp de concentration de Bergen-Belsen.

Quatre décennies plus tôt, ces deux mêmes hommes vivaient dans les ruines du IIIe Reich un moment décisif de leur existence : l'un faisait la découverte de l'horreur en libé-

rant, sous l'uniforme britannique, ce même camp de Bergen-Belsen où venait de périr Anne Frank ; l'autre, jeune avocat, s'appropriait à assurer la défense de son père, haut diplomate de la période nazie, devant le tribunal de Nuremberg.

Cette implication dans l'Histoire, cette présence lancinante de souvenirs personnels, évitent à tous deux certains dérapages regrettables. On retiendra beaucoup plus volontiers les discours de M. von Weizsäcker à Bergen-Belsen, que celui, pourtant animé des mêmes intentions, de M. Kohl en ces lieux au mois de mai 1985.

M. Herzog, de son côté, s'est toujours élevé contre ceux qui, en Israël, ne voient dans l'Allemagne d'aujourd'hui qu'un avatar du nazisme. Seuls quelques groupuscules d'extrême-droite ont manifesté leur irritation contre la visite en RFA du Président de l'Etat hébreu.

Quel chemin parcouru depuis l'époque où Nahum Goldmann était contraint de s'entourer de gardes du

corps lorsqu'il négociait avec le chancelier Adenauer ! « Il existe entre Juifs et Allemands une affinité élective schizophrénique » disait ce même Nahum Goldmann, paraphrasant Goethe.

Cette attirance entre deux peuples qui se sont mutuellement enrichis au cours de l'histoire, avant que l'un ne veuille exterminer l'autre, demeure mystérieuse à beaucoup. Elle est pourtant un élément essentiel dans l'alchimie qui, au dix-huitième siècle, permit à l'Occident de progresser vers les Lumières.

Cette dimension des relations germano-israéliennes semble avoir été prise en compte dans le programme du voyage de M. Herzog : Bergen-Belsen avant toute chose, mais aussi Worms en Palatinat, qui fut le siège d'une des premières communautés juives allemandes, et Berlin, capitale de la Haskala, cette irruption de la Raison dans la tradition juive initiée par le philosophe Moses Mendelssohn.

— LE MONDE

Le CRTC, McGill et CIBL

LE CRTC a suscité une tempête en attribuant à la radio étudiante de l'Université McGill une fréquence que réclamait CIBL-FM, une station communautaire de l'Est de Montréal voulant couvrir d'autres quartiers de la métropole. À en croire les premières réactions, nous serions presque revenus à l'époque où les francophones devaient fonder des émeutes pour se faire respecter d'Ottawa dans la première ville du Québec.

Est-ce le cas ?

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a pris ses dernières décisions en tenant compte de la situation globale de la radio dans la région de Montréal. Après avoir fait patienter des années les aspirants diffuseurs commerciaux, au cas où Radio-Canada pourrait combler certaines insuffisances de nos ondes, le CRTC sollicitait finalement des offres — pour se rendre compte que le marché ne pouvait plus absorber, sans risque pour les stations en place, la dernière fréquence commerciale disponible !

Comme planification, on a déjà vu mieux, mais passons, non sans noter cependant que « dans le cas d'agglomération de l'importance de celle de Montréal, le Conseil vise aussi à assurer un équilibre dans les services offerts en fonction des caractéristiques démographiques, linguistiques et ethniques des collectivités à desservir », suivant l'expression même du CRTC dans sa décision du 19 mars dernier.

Six autres demandes visaient des licences de station communautaire, institutionnelle ou éducative qui, de l'avis du CRTC, avaient un impact « limité » sur le marché et sur les radios en place. Le Conseil les a jugées d'après les critères de la viabilité, de l'apport à la diversité, et des possibilités de développement pour l'avenir, compte tenu évidemment du nombre

restreint de fréquences encore disponibles. Le CRTC a approuvé le projet de la Radio communautaire de la Rive sud, mais à Montréal, il a préféré McGill à CIBL pour la fréquence disponible. Dans ce dernier cas, le Conseil n'a malheureusement pas divulgué tous ses motifs.

Il ne fait pas de doute que le projet de CIBL-FM avait fait ses preuves, car le CRTC venait d'en reconduire la licence originale pour une autre période. Il avait également l'appui financier — déclinant, il est vrai — du ministère québécois des Communications. Il avait, autant que le projet de la Rive sud, obtenu des appuis nombreux et sérieux dans la métropole. Pour lui préférer une expérience nouvelle de radio universitaire, il aurait fallu que le projet de McGill soit à tous égards supérieur.

Or, ce n'est pas le cas, du moins pas encore. McGill et ses étudiants ne manquent pas d'argent pour financer le projet ; et l'idée d'un rapprochement entre le milieu universitaire et la société environnante paraît prometteuse. Cette radio a déjà 25 ans d'expérience. Sa programmation a su impressionner favorablement le CRTC, et on peut prendre pour acquis que le Conseil avait devant lui une station viable.

Mais nos universités sont égales devant la constitution canadienne, même si toutes ne peuvent avoir accès au privilège d'une fréquence radio. McGill a vu le problème, et offert quelques heures aux étudiants de l'Université de Montréal, et 15 % de musique vocale de langue française. La requérante, Mme Martha-Marie Kleinhans, a promis au CRTC « une politique de porte ouverte » aux autres institutions.

Malheureusement, ces ouvertures n'en sont pas. C'est le pouvoir et la capacité d'influer sur l'orientation d'un projet aussi important qu'il faut partager, non les heures de la grille

de diffusion. Nous n'en sommes plus à l'époque du premier arrivé, premier servi. Ni à celle des Anglais d'abord, les autres s'il en reste.

Le projet étudiant aurait dû être inter-institutionnel dès le départ, non deux mois avant l'éventuelle entrée en onde, comme l'exige naïvement le CRTC. Ou encore, le Conseil n'aurait dû accéder à la demande de McGill qu'au moment où il pouvait en faire autant pour des expériences aussi valables, étudiantes ou communautaires.

Autrement, le CRTC risquait de provoquer une autre tempête intercommunautaire à Montréal, ce qu'il est en train de réussir.

Mais le pire paraît avoir échappé à l'attention tant du CRTC que de McGill et CIBL. L'égalité, cela vaut pour tout le monde, y compris pour les autres « communautés culturelles ». Radio-Centre-ville, seule station multi-ethnique, s'est opposée à CIBL. Et deux projets commerciaux, un à programmation majoritairement grecque, l'autre, à prédominance italienne ont été refusés.

D'où la question : dans un marché limité et dans un spectre de fréquence déjà fort occupé, comment va-t-on à l'avenir répartir les ondes ? À quelle sorte de stations va-t-on les donner ? Et comment celles qui obtiennent le privilège d'une licence devront-elles accommoder les communautés et les quartiers qui n'en ont pas ? Et comment va-t-on sortir Montréal des ghettos de tous genres si une seule station pratique un large accès à cet égard ?

C'est aujourd'hui qu'il importe de préparer des réponses à ce problème fondamental. Pour l'heure, Ottawa devrait suspendre les décisions du CRTC et renvoyer le Conseil à une meilleure planification culturelle de la radio.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le Canada peut-il être neutre ?

1) La neutralité « à l'européenne » ne constituerait pas une réponse adéquate aux problèmes de défense du Canada

CHARLES-PHILIPPE DAVID
MICHEL FORTMANN

LES AUTEURS sont professeurs d'études stratégiques ; le premier au Collège militaire royal de Saint-Jean, le second à l'Université de Montréal. Ils participent ce week-end au colloque sur « le Canada et la neutralité militaire » qui se tient à Saint-Jean

M JOHN HOLMES, un de nos diplomates les plus connus, déclarait en 1976 que le Canada n'ayant plus de rôle significatif à jouer dans le cadre de la défense européenne ou nord-américaine, notre pays se trouvait de plus en plus dans une position de neutralisme fonctionnel. Ce constat a depuis été repris, suivant diverses nuances, par d'autres commentateurs de la politique canadienne tels le général Len Johnson et George Ignatieff ; et l'historien Gwynne Dyer est même allé jusqu'à considérer avec envie la situation de la Finlande qui pourtant, comme chacun le sait, vit une situation de neutralité précaire, dans l'ombre menaçante de l'URSS, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Un terrain glissant

Malgré ces quelques mentions, le thème de la neutralité constitue un terrain glissant, et peu d'analystes se sont risqués à le traiter. Il est vrai que l'adoption formelle d'une position de neutralité par le Canada remettrait en question les principes les plus fondamentaux de notre politique de sécurité et irait à l'encontre de toutes les décisions prises par Ottawa en matière de défense depuis l'origine de la Confédération. Cependant, les réactions violentes que suscite cette idée dans les cercles d'experts ne devraient pas exclure un débat ouvert, ne serait-ce que dans la mesure où les émotions doivent faire place à l'énoncé des faits.

Or, le premier fait est probablement que le gouvernement conservateur — malgré ses bonnes intentions et ses promesses — s'est avéré incapable jusqu'à présent de redéfinir une politique de défense canadienne à la fois réaliste et satisfaisante dans le cadre de nos engagements traditionnels. Autrement dit, il ne sera pas possible, dans les prochaines années, d'augmenter de façon significative la part du PNB consacré à la défense et, par conséquent, les forces canadiennes ne seront guère mieux équipées pour accomplir les missions dont elles ont la charge depuis 40 ans.

Devant cette situation, la plupart des experts recommandent des compressions dans nos engagements, les uns en Norvège, les autres dans le Centre-Europe, tout en maintenant notre attachement à l'Alliance atlantique et à NORAD. Mais ces exercices de comptabilité paraissent souvent bien peu convaincants, dans la mesure même de leur timidité. Alors la neutralité, pourquoi pas ?

Mais de quelle neutralité s'agit-il ? Trois concepts doivent être distingués : le neutralisme, le non-alignement et la neutralité.

1) Le neutralisme constitue un terme générique né au 17^e siècle



« Il n'est pas certain qu'un Canada neutre aurait les ressources nécessaires pour assurer seul la défense de son territoire »

qui reflète simplement, de la part d'un État, une volonté politique de désengagement et de repli sur soi. L'isolationnisme américain du 19^e siècle, par exemple, entrerait dans cette catégorie. En politique canadienne, le désenchantement et l'attitude critique de MacKenzie King face à l'Europe après la Première Guerre mondiale, pourraient être assimilés au neutralisme. Il s'agit donc d'une attitude ou quelquefois d'une politique négative, qui ne confère nullement à un État une protection supplémentaire. Le concept de neutralisme, par ailleurs, tel que reflété par certains groupes ou penseurs européens d'après-guerre a largement contribué à accentuer la connotation négative du concept.

La neutralité et la rationalisation de notre défense

2) Le non-alignement par ailleurs, lancé par des leaders politiques tels que Tito, Nasser et Nehru dans les années 50, est un mouvement politique tiers-mondiste qui traduit pour de nombreux États une volonté d'échapper à l'orbite des supergrands et un refus de se laisser entraîner dans la confrontation idéologique et militaire entre l'Est et l'Ouest. Les non-alignés constituent cependant un groupe divisé et disparate qui réunit des pays aussi différents que Cuba, l'Inde et plusieurs États afro-asiatiques. Compte tenu de la nature spécifique du mouvement, il est assez clair que le non-alignement n'aurait qu'une pertinence limitée pour le Canada.

3) La neutralité formelle ou stricte est donc le concept qui convient lorsqu'on soulève la question au Canada. Elle désigne, en fait, un statut légal reconnu en droit international depuis le début du siècle. Ce statut implique à la fois des droits et des devoirs. Il implique, avant tout, la volonté pour un pays de ne pas se laisser entraîner dans les querelles militaires d'autres États et à pour corollaire l'enga-

gement des belligérants à respecter son territoire et sa souveraineté.

En contrepartie, le neutre se départit, en temps de paix, du droit de participer formellement à des alliances de type militaire et s'engage à ne pas permettre que son territoire soit utilisé à des fins de défense par d'autres États. De plus, le neutre doit manifester une stricte impartialité quant au traitement diplomatique et politique des belligérants, en cas de conflit, et s'abstenir de contribuer à leur effort militaire.

L'étiquette de la neutralité réunit, elle aussi, des cas très différents. Pour un pays comme la Suisse, par exemple, la neutralité est un trait constitutionnel, alors que pour la Suède, bien que ce pays n'ait participé à aucune guerre depuis 1814, la neutralité est simplement une tradition. Pour d'autres encore, le statut de neutre fut imposé par les traités d'après-guerre (Autriche, Finlande). Une caractéristique leur est commune. Tous ces pays se situent en dehors de la politique des Blocs et assurent donc seuls, en principe, leur sécurité.

La grande question est donc de savoir si le Canada pourrait, en raison du cul-de-sac dans lequel il se trouve, adopter une telle option.

L'avantage pratique que le Canada pourrait tirer de la neutralité se traduirait évidemment par des économies substantielles au retrait de l'OTAN et de NORAD. En particulier, les frais afférents au stationnement du quatrième CMBG et du premier CAG en Europe seraient éliminés ainsi que les coûts très lourds de certains équipements, tels les chars, dont nous n'aurions plus l'usage au Canada.

Par ailleurs, compte tenu du transfert progressif des systèmes d'alerte stratégique vers l'espace extra-atmosphérique, il est à prévoir que des installations telles que le North Warning System pourraient être démantelées dans un proche avenir, sans affecter la ca-

pacité de surveillance américaine. Bien sûr, les sommes économisées pourraient être consacrées à des missions jusqu'alors négligées, telles, par exemple, la défense maritime et la surveillance aérienne.

La neutralité pourrait donc permettre la rationalisation de notre défense, mais aussi la résolution de certaines contradictions politiques qui existent entre notre statut non nucléaire et notre association à la stratégie nucléaire alliée et américaine.

Les limites de la neutralité

Malgré ces avantages, l'adoption d'une forme de neutralité soulève plusieurs questions importantes.

Il n'est pas certain, tout d'abord, qu'un Canada neutre aurait les ressources nécessaires pour assurer seul la défense de son territoire, en particulier celle de ses côtes, de son espace maritime et des zones arctiques. Devrions-nous, à l'instar des neutres européens, adopter alors une forme de conscription ? Ceci est une question qui devrait, faire réfléchir beaucoup de Canadiens.

En second lieu, il faut rappeler que la neutralité ne garantit pas toujours la non-intervention des belligérants. En ce sens, le cas malheureux de la Belgique, en 1914 et en 1940, illustre bien le fait que la neutralité n'est respectée que lorsque les États en conflit ont intérêt à le faire ou lorsque le coût d'une intervention est jugé trop élevé. De plus, dans l'hypothèse d'une guerre nucléaire, même si la neutralité d'un État est respectée politiquement, il est douteux que les retombées radioactives reconnaissent ce type de restrictions.

Troisièmement, il faut aussi tenir compte des coûts politiques et économiques d'une éventuelle neutralité canadienne. Notre pays devrait en particulier se retirer d'un ensemble de forum internationaux de négociation visant au désarmement et au contrôle des armements (par exemple la CSCE, les MBFR et la CDE). Il faudrait même envisager que le Canada — à l'instar de la Suisse — se retire de l'ONU, dans la mesure où le principe de sécurité collective sur lequel se fonde cette organisation serait incompatible avec la notion de neutralité.

Pas une solution toute faite pour le Canada

Par ailleurs, on peut se demander si la neutralité politique a beaucoup de sens pour un pays dont le produit national brut dépend, à plus de 28 %, de son commerce extérieur. Spécifiquement, comment le Canada pourrait-il être neutre face aux États-Unis avec qui il effectue 75 % de ses échanges. Dans la même optique, il est douteux que le gouvernement américain demeure sans réaction face à un Canada qui choisirait la neutralité, et bien qu'un embargo économique total ne soit à l'avantage de personne, il n'est pas rassurant d'imaginer les moyens de pression dont dispose Washington à notre égard.

Dans l'ensemble, il apparaît donc clairement que la neutralité « à l'européenne » n'est pas une solution toute faite aux problèmes actuels de défense du Canada.

(À suivre)

Qui a raison M. le ministre ?

LIBRE OPINION

DENYSE LACELLE

L'auteure s'exprime au nom du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

LOGEMENT et pauvreté, thème d'actualité s'il s'en faut, en cette Année internationale du logement des sans-abris. Pas moins de 10,000 personnes sont sans-abris, à Montréal seulement ! En outre, un million de personnes ont des problèmes de logement au Québec : l'urgence d'agir saute aux yeux. Telle est la conclusion du dossier noir publié par le FRAPRU.

C'est faux, archi-faux, répond M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales.

L'accessibilité financière

Pour le FRAPRU, les problèmes de logement sont de divers ordres — et touchent particulièrement la population à faible revenu. Ainsi, l'accessibilité financière et le taux d'effort constituent un facteur-clé des difficultés relatives au logement.

À celui-ci s'ajoutent diverses autres dimensions, qui, pour être moins facilement quantifiables, n'en sont pas moins très réelles. En 1981, 331,000 ménages locataires consacraient plus de 25 % de leur revenu pour se loger. Cette proportion est communément admise comme base de l'équilibre du budget familial. Donc, pour un nombre impressionnant de ménages québécois une réalité s'impose : il faut couper ailleurs !

Depuis 1980, la situation ne s'est guère améliorée. On sait par exemple que le revenu familial réel a diminué de 5,5 % entre 1980 et 1984. D'autre part, si l'inflation a fait un bond, globalement, de 28 %, le coût du logement constitue le facteur principal de cette hausse : à Montréal, il a bondi de 34,6 % et à Québec de 39,1 %.

On fait donc forcément le constat que plus de ménages sont plus pauvres plus ils consacrent une part importante de leur revenu au loyer. Sur la base des chiffres de 1980, on a déjà quelque 959,900 personnes (331,000 ménages x 2,9 personnes par ménage) qui ont des problèmes de logement. Et on ne parle que des ménages locataires !

D'autres problèmes

À ce problème d'accessibilité financière s'ajoute une longue liste de difficultés, reliées aux possibilités de se loger convenablement.

— La qualité des logements est en baisse. Selon le Document d'étude sur le logement du gouvernement fédéral, au moins 13 % des logements au Québec ont besoin de réparations majeures. Sans parler des multiples autres réparations, dites mineures, comme par exemple une isolation insuffisante.

— Bon nombre de personnes handicapées ainsi que plusieurs personnes âgées sont confrontées à des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins et/ou capacités physiques.

— Le phénomène de gentrification, dans les quartiers centraux des villes, conduit de plus en plus de lo-

cataires dans des logements plus chers, souvent dans un autre quartier, où ils sont plus isolés. Par exemple, dans le seul quartier Plateau Mont-Royal, à Montréal, quelque 22,000 personnes ont été ainsi déplacées.

— La discrimination continue à faire des ravages, contraignant femmes, jeunes et personnes de couleur à louer, en désespoir de cause, des logements qui ne conviennent ni à leurs besoins, ni à leurs moyens. Ainsi, selon l'enquête réalisée par Information-Ressources femmes et logement, 70 % des femmes locataires ont vécu soit de la discrimination lors de la recherche de logement, soit du harcèlement par la suite.

Tout cela est difficile à quantifier, bien sûr... mais cela n'en constitue pas moins une réalité bien concrète.

Que font les gouvernements ?

Non satisfaits de se refuser à resserrer le contrôle des loyers dans le marché privé, continuant à laisser aller la dégradation des logements, la spéculation et la discrimination en n'offrant aucun recours valable, les gouvernements s'attaquent de plus à la mince solution qui existait pour les plus démunis : le logement social.

En effet, tant au niveau des coopératives d'habitation qu'en ce qui concerne les HLM ou les logements en OSBL (organisme sans but lucratif), on assiste à une chute importante du nombre d'unités construites : avec des fonds fédéraux, de 10,000 unités en 1979, on est maintenant à peine 3,000 en 1986. Et cela, dans le même temps où le gouvernement lui-même évalue à 225,000 le nombre des ménages ayant un besoin impérieux d'aide à ce niveau. Il fait donc le choix de ne aider que 1,5 % de ceux qu'il estime dans le besoin.

De plus, au niveau des coopératives, les nouveaux programmes tendent à évincer la notion de logement social : on institue des critères qui font en sorte qu'un nombre très limité de personnes à faible revenu puisse y avoir accès... et en même temps, on gomme toute la couche des gens gagnant entre \$ 16,000 et \$ 25,000.

Le logement social

Au niveau provincial, le ministre Bourbeau annonçait récemment son intention de remplacer à moyen terme le programme HLM pour familles par la formule du supplément au loyer. De cette façon, il entend loger des ménages qui sont sur les listes d'attente pour un HLM dans des logements vacants du secteur privé où ils paieraient le même loyer que dans un HLM. Des ententes de 3 à 5 ans seraient conclues avec des propriétaires.

Ainsi, non seulement répond-on moins bien aux besoins des locataires (instabilité plus grande, catégorisation, etc.), mais on le fait en subventionnant les propriétaires ayant des logements vacants !

Le logement social coûte trop cher, paraît-il. De fait, en 1981, \$ 64,1 millions étaient attribués par le gouvernement provincial au logement social.

Encore est-il important de se rendre compte que \$ 825 millions étaient accordés en avantages fiscaux relatifs au logement. À partir de là, la question se pose : qui le gouvernement entend-il aider au juste ?

La nouvelle « frontière humaine » du Japon

GENEVÈVE DE LA TOUR
FONDUE-SMITH

HONDA, Toyota, Hitachi, Toshiba, Sony, Nikon, Mitsubishi, Minolta, Yamaha... nos vies actives ou nos loisirs parlent de plus en plus japonais, sans que nous opposions la moindre résistance à cette imprégnation. La technologie est une spirale où chacun laisse un peu de son identité. Et le mirage de la vitesse ou de l'efficacité exerce une pression tellement insidieuse sur l'esprit que quiconque n'a pas sous la main le dernier gadget électronique nippon se sent miteux.

Pourtant le Japon envahit par les monopoles qu'il détient dans des secteurs industriels de pointe, fier de ses recherches en biotechnologie et en informatique, imposant le talent de ses architectes aux villes les plus prestigieuses, et parvenu l'an dernier à dépasser le revenu des Américains par tête d'habitant, reste attentif au langage des signes.

Un programme gigantesque

La croissance économique de ses voisins, qui furent d'abord ses sous-traitants : Corée du Sud, Formose, Singapour et peut-être demain la Chine, est une menace à son hégémonie. Et le mot *chômage* apparut récemment dans son vocabulaire économique est un indice troublant.

La pollution urbaine et industrielle dans un pays surpeuplé est inquiétante. Gros consommateur de charbon, dont il est le premier importateur du monde — on le sait client de la Colombie-Britannique — et sans grandes ressources minières, le Japon n'a d'autre alternative que son énorme potentiel hydroélectrique déjà très exploité et un développement électronucléaire croissant.

Tout cela l'incite à l'inventaire.

Mais surtout le Japon ne saurait se contenter d'être un mécanisme qui tourne bien huilé pour recevoir à l'envie les « missions » de politiciens ou d'hommes d'affaires qui se précipitent à Tokyo en quête de contrats plantureux [...]

Non, le Japon profond en le retrouve, par exemple, au *Nikka Yuko Garden* de Lethbridge, mémorial des Japonais refoulés de la côte du Pacifique en Alberta pendant la guerre, dans ce « jardin des moines » dépeuplé comme un paysage abstrait de méditation, avec son sable blanc soigneusement ratissé, ses quelques rochers disposés avec art sur fond de confères et de chute d'eau.

C'est surtout la réaction, consignée dans un ouvrage récent : *Cri d'alarme pour le XXI^e siècle*, du grand philosophe bouddhiste Daisaku Ikeda s'entretenant avec Aurelio Peccei, le fondateur du club de Rome : « Pour survivre en ce monde, l'homme doit radicalement transformer sa façon de vivre et sa conception de la nature, il doit cesser de voir la nature comme quelque chose qu'il peut détruire et conquérir pour satisfaire son propre intérêt. Il doit réaliser que, pour lui, la seule façon de prospérer sur cette planète est d'accepter de participer à la vie avec tous les êtres animés. »

Bravo, diront les écologistes.

Pour continuer à croître

Mais le « programme de frontière humaine » du Japon va bien au-delà. Présenté en septembre dernier par le ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie, devant les experts du CODEST (Comité de développement européen de la science et de la technologie) de la Communauté européenne, ce gigantesque programme scientifique et

technologique du gouvernement japonais fait appel à la coopération scientifique internationale en ces termes :

« Nous proposons la mise en oeuvre d'un programme de recherche fondamentale à l'échelle mondiale. À travers ce programme, nous voulons étudier les différentes fonctions biologiques, puis appliquer et utiliser les résultats de ces recherches dans les domaines de l'ingénierie.

« Nous estimons que ce type de programme sera le meilleur moyen pour aboutir à une réforme fondamentale des voies actuelles de la science et de la technologie et ainsi nous permettre de dominer notre consommation d'énergie, de réduire les problèmes de notre environnement et en conséquence de contribuer à résoudre les graves problèmes qui nous attendent, permettant ainsi à notre société de continuer à croître au cours du prochain siècle. »

Étalé sur vingt ans on estime le coût global de ce programme à \$ 6,2 milliards. Financé à la fois par le gouvernement japonais et des sources japonaises privées, il ferait également appel à des contributions de l'Europe et des États-Unis au cas où ils participeraient au programme.

Commentant ce projet qu'il qualifie de « prodigieux » voire « démesuré » dans un remarquable article du *Figaro magazine* du mois de février, Michel Poniatowski, président de la Commission de l'énergie, de la recherche et des technologies du parlement européen, en analyse le contenu, les perspectives qu'il offre et le « clivage entre la science occidentale et la science japonaise » qu'il révèle [...]

La complexité des études proposées est telle que seuls les savants familiers des différentes disciplines de recherche, où d'ailleurs tous les pays

occidentaux, y compris le Canada, sont déjà engagés, peuvent en évaluer dans le temps la faisabilité et une interaction systématique.

Car ce qui bout dans la marmite japonaise — ou plus exactement ce qu'on y mettra — vise aussi bien la fonction photosynthétique des plantes, que l'étude des techniques de culture des cellules humaines sur longue période, l'analyse des mécanismes les plus complexes de la pensée, de la mémoire, de l'acquisition du savoir ou le développement de super-enzymes ou d'enzymes artificielles utilisables dans les soins de l'artériosclérose, sans exclure une généralisation des manipulations génétiques qui ne manquera pas de poser de graves cas de conscience aux Occidentaux.

Et le Canada ?

Mais le « retour à la nature » prôné par les Japonais passe par une « révision complète (et globale) des options scientifiques et techniques actuelles », souligne Poniatowski. Du zéro biologique à l'infini d'une technologie nouvelle, telle est la base d'évolution du « programme de Frontière humaine » qui laisse, il faut le dire, les Occidentaux fascinés et craintifs.

Le Canada, concerné qu'il le veuille ou non, en tant que « voisin », par le programme IDS (Initiative de défense stratégique) des États-Unis qui se développe à ses côtés, sera-t-il ouvert à cette nouvelle « Frontière humaine », pacifique celle-là, qu'on lui propose ? Tout dépend. Quel est le poids du Japon au Canada ? Celui d'une automobile et d'un transistor ? Ou de ce « Soleil levant » dont les feux vont embraser la recherche et peut-être illuminer l'avenir ?

La réponse viendra à l'aube du XXI^e siècle.

Georges Corm
Géopolitique du conflit libanais

GEORGES CORM

Géopolitique du conflit libanais

Un livre essentiel pour qui voudrait comprendre et ne plus se taire sur les crimes odieux commis au Liban au nom de la justice laïque et des morales dites religieuses.

264 p., 30,95\$

georges corm
le proche-orient éclaté
de 1950 à l'Établissement du Liban 1950-1982

Le proche-orient éclaté

Georges Corm s'interroge sur les grands courants culturels et sociaux qui ont ébranlé le Proche-Orient depuis la nationalisation du Canal de Suez, symbole du réveil du nationalisme économique du tiers monde, jusqu'aux accords de Camp David et l'invasion du Liban qui marquent l'échec du nationalisme arabe.

400 p., 31,95\$

GEORGES CORM, économiste et sociologue libanais, prononcera une conférence publique intitulée :

« *Le Liban: y a-t-il un avenir ?* »

le vendredi 10 avril 1987
de 12h00 à 13h30
à la Bibliothèque Nationale du Québec
(Salle Saint-Sulpice)
1700, rue St-Denis
Entrée libre

Editions
La
Découverte

Cause toujours ma Clémence...

PAUL CAUCHON

Après avoir montré le « derrière d'une étoile » l'année dernière, après 30 ans de chansons, de monologues, de racontages et de rencontres en tous genres, Clémence Desrochers relève un nouveau défi : *Les dimanches de Clémence*, la nouvelle émission littéraire de Quatre Saisons qui remplace *Claude, Albert et les autres*, prend l'affiche ce dimanche à 22h, pour 14 semaines.

Défi redoutable : l'émission concurrente *Apostrophes*, son précédent animateur s'est planté, et le milieu de l'édition, particulièrement pointilleux, la surveillera de près. Elle ne s'en fait pas trop : « c'est normal, ils ont été trop négligés par la télévision, ils sont en manque ! »

« Mon rôle sera de rendre le livre populaire, ajoute-t-elle. Les écrivains sont tellement passionnés, ils mettent toute leur âme dans leur création. On a besoin de quelqu'un qui fasse la communication. J'ai passé ma vie à faire rencontrer des gens, et je crois avoir le talent de faire communiquer les gens entre eux ».

« C'est bien qu'on sente aussi leur maladresse et leur timidité, continue-t-elle. Moi-même je suis pleine de gaucheries, je reste ce que je suis. La matière des émissions est riche, et je pense que cette intensité naturelle en fait quelque chose de différent des talk-show où il n'y a rien à dire ».

Clémence arrive dans une équipe déjà formée, et ne propose pas nécessairement ses propres choix de titres. Mais elle voudrait pouvoir abor-



Dimanche, Clémence Desrochers fait le saut dans la télévision littéraire... Photo Jacques Grenier

der tous les genres d'écriture : le journalisme, la chanson, la scénarisation, etc.

Elle avoue qu'elle a du rattrapage à faire en littérature québécoise. « J'ai toujours lu un peu de tout, j'ai été élevé dans un monde de livres. Quand j'étais petite, pour moi les livres c'était naturel. Aujourd'hui je suis abonnée à *Lire*, j'adore Pivolet, je me tiens au courant de ce qui se passe. J'aime surtout les livres autobiographiques, et j'ai souvent tendance à chercher l'auteur derrière l'oeuvre. C'est parce que j'aime autant leur vie que leur oeuvre. Il va falloir que je fasse attention à cela ! »

La nouvelle émission littéraire de Quatre Saisons sera semblable à la précédente, mais on y retrouvera à chaque semaine un ou des invités spéciaux qui auront lu des livres mais qui ne sont pas écrivains eux-mêmes. Il n'y aura plus de public en studio.

La première émission, diffusée demain soir, sera consacrée à la littérature jeunesse, avec Madeleine Gaudreault-Labrecque pour *Sur la piste du dragon*, Ginette Anfosse pour *Les catastrophes de Rosalie* et Gaëtan Leboeuf pour *Simon Yourn*. Invités spéciaux : Mahée Paiement et Tristan Demers.

La deuxième émission, le 19 avril, est intitulée « Courage et pauvreté ». Les invités sont Kolette Turcot pour *Kolette*, l'histoire d'une assistée sociale; Huguette Lapointe-Roy pour *Charité bien ordonnée* et Paul Ohl pour *Katana*. Invitée spéciale : Andrée Lachapelle.

La troisième proposera... Claude Jasmin, pour *Une saison en studio*.

À NE PAS MANQUER

Avec le beau temps qui se pointe le nez, le week-end promet toutes sortes de belles choses. Il ne faudrait pas pour autant faire la grève des sorties, sous prétexte de rester dehors. Voici quatre rendez-vous.

THÉÂTRE



Ce soir et demain, les dernières de la nouvelle pièce de Tremblay, *Le Vrai Monde ?*, au Centre national des arts à Ottawa. Et mercredi prochain, au Rideau Vert, cette production remarquable commence sa carrière à Montréal. Sur la photo, Sylvie Ferlatte et Gilles Renaud, deux des interprètes du nouveau Tremblay, un des grands rendez-vous de l'année au théâtre.

CINÉMA



Son second film, *Desperately Seeking Susan*, l'avait imposé parmi les cinéastes à suivre. Voici le troisième long-métrage de l'Américaine Susan Seidelmann, *Making Mr. Right*, qui sort ce week-end sur l'écran du cinéma de Paris. Sur la photo : les comédiens Laurie Metcalf et John Malkovich.

DANSE



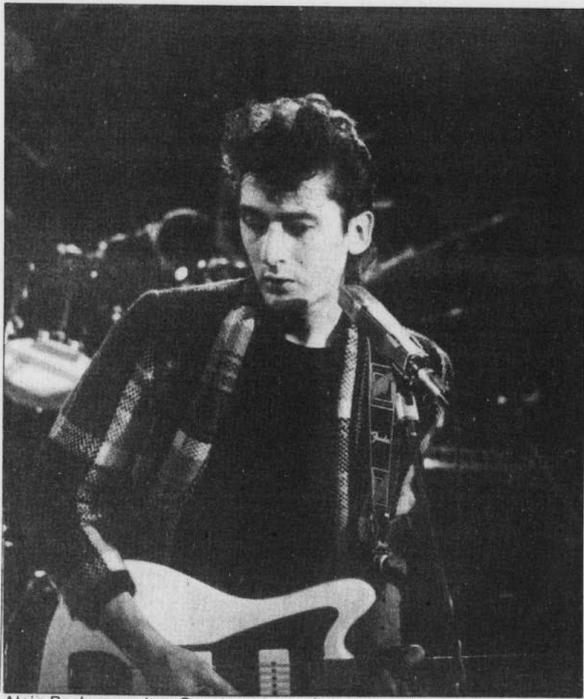
La compagnie de danse du chorégraphe Michael Montanaro s'installe au centre Saydie-Bronfmann, samedi et dimanche à 20 heures, pour offrir une nouvelle création, *East of Egypt*, et une oeuvre récente, *900 seconds of Eights*. Il y aura une matinée dimanche à 13 heures 30.

TÉLÉVISION



Dans la série de Janette Bertrand, « Avec un grand A », Radio-Québec rediffuse ce soir à 21 heures la dramatique qui a valu à Murielle Dutil et Marcel Sabourin (notre photo) les Gémeaux des meilleurs comédiens de la télévision en 1986, *Marie et François*.

Un Bashung qui rocke et qui doute



Alain Bashung est au Spectrum jusqu'à demain soir.

PAUL CAUCHON

Bashung côté cœur, Bashung côté noir, Bashung commercial, Bashung expérimental, choisissez le Bashung que vous voulez, vous trouverez toujours un rockeur qui doute, qui se remet en question, qui cherche et qui trouve.

Alain Bashung, surnommé Lucky Luke par les français (« l'homme qui tire plus vite que ses fans ? »), passionné de Gene Vincent, de Kurt Weil, d'Edith Piaf (et pas nécessairement dans cet ordre), qui chantait en duo avec Valérie Lagrange au début des années 70, avant de découvrir son alter ego, le parolier Boris Bergman.

À deux, ils inventent alors un style d'écriture unique, images kaléidoscopiques, exercices de surréalisme appliqué, jeux de mots, calembours et contrepèteries, pour rendre compte d'un univers intérieur et extérieur éclaté. Et puis une voix nettoyée au papier sablé.

Sept disques en dix ans. Quelques succès commerciaux, comme *Gaby* ou *Vertige de l'amour*, quelques expériences incomprises, comme ce disque avec Serge Gainsbourg, délire noir et auto-destructeur.

La carrière d'Alain Bashung éclate en même temps que les premiers groupes punk, ce qui entraînera quelques malentendus. *Bashung no future ?* Certains l'ont cru. Bashung lui-même, non.

« Le côté nazi et les drogues dures, c'était pas moi », dit-il.

Alors, Bashung n'est-il pas, dans le fond, un romantique lyrique ?

Choisissez le Bashung que vous voulez, mais sachez que l'année dernière *L'arrivée du tour* a été consacré meilleur album rock 1986, selon l'industrie française du disque.

Le tout enrobé dans un vidéo-clip d'une rare invention visuelle (eh oui, ça existe) signé Kiki Picasso, dessinateur de choc de l'ex-groupe de « terrorisme graphique » Bazooka.

Alain Bashung triomphait en février au Grand Rex de Paris, dans une sorte de théâtre personnel avec comédiens et éclairages glauques.

Pour son premier voyage en Amérique, il présente ce même spectacle au Spectrum de Montréal, ce soir et demain.

Perahia à la PDA

La série des récitals Merrill Lynch de l'OSM se poursuit lundi le 20 avril à 20 heures, alors que Murray Perahia, un des pianistes les plus accomplis d'Amérique, interprétera des oeuvres de Mozart, Beethoven et Berg. Premier Américain à remporter le prestigieux concours de Leeds (en 1972), Perahia s'est mérité depuis lors une renommée internationale jouant avec tous les grands orchestres.

À Montréal, du 30 mai au 20 juin

Un troisième été pyrotechnique

ANGÈLE DAGENAIS

Premier grand festival de l'été montréalais, les feux d'artifice de la Ronde (du 30 mai au 20 juin) qui attireront l'an dernier 140.000 personnes à la Ronde, et plusieurs centaines de milliers d'autres sur le pont Jacques-Cartier et dans les rues de Montréal, accueilleront cette année les spectacles de six pays invités en plus du spectacle de clôture qu'organise l'AMARC avec le concours d'un professionnel italien, M. Giovanni Panzera. L'Association montréalaise d'action récréative (AMARC) est la société para-municipale qui gère les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Cette année, les sept feux se tiendront les mercredis et samedis uniquement, ils seront tous pyromusicaux et dureront au moins 30 minutes. L'entrée à la Ronde sera de \$8 le mercredi et de \$15 le samedi. Le billet de \$8 le mercredi donne droit à l'utilisation illimitée de tous les manèges de la Ronde mais pas à une place réservée dans les gradins prévus pour le spectacle pyrotechnique face au Lac des Dauphins (5000 places). Pour avoir une place réservée les mercredis et samedis, il faudra déboursier \$15 par personne comme l'année dernière.

Les pays invités à participer sont l'Espagne le 30 mai, le Japon, qui a gagné le Jupiter d'or en 1985 (catégorie classique), le 3 juin, l'Allemagne le 6 juin, la France, qui a gagné le Jupiter d'or en 1985 également mais pour la catégorie musicale, le 10 juin, les États-Unis le 13 juin et le Canada le 17 juin. Le 20 juin, soirée de clôture et de remise des prix aux participants internationaux, c'est l'AMARC qui offrira la fête pyrotechnique, à 22 h. La Ronde ouvrira à 17 h ces soirs-là et demeurera ouverte les



Un des feux d'artifice de l'été dernier à la Ronde.

jeudis et vendredis entre chacune des manifestations.

Mme Léa Cousineau, qui est chargé du dossier de l'AMARC au

Comité exécutif de la Ville de Montréal, a précisé hier lors de la conférence de presse de lancement de l'événement que la Ville était fière de

LE GUIDE DU WEEK-END

THÉÂTRE

AUDITORIUM CEGEP EDOUARD-MONT-PÉTRIT: 945 chemin de Chambly, Longueuil — Les Ateliers de la Colline, compagnie théâtrale belge, présente « Banc de réserve » le 10 avril à 13h.30 et 20h.

AUDITORIUM DE LA POLYVALENTE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY: 5150 boul. Robert, St-Leonard — « Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges » de Tremblay, le 11 avril à 20h.30

AUDITORIUM DU RIVERDALE HIGH SCHOOL: 5060 Boul. des Sources, Pierrefonds (620-5111) — « Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges » de Michel Tremblay, le 10 avril à 20h.

CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 est Ontario, Montréal (252-1744) — « le temps des lilas » de Marcel Dubé, à compter du 28 mars, les sam. 20h.30, dim. 19h.30

CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « Sarah et le cri de la langouste » de John Murrell, adaptation Georges Wilson, m. en s. Michèle Magny, du 8 avril au 23 mai, mar. au sam. à 20h.

ÉCOLE SECONDAIRE EULALIE-DUROCHER: 2455 Létourneux, Montréal (256-1634) — Une troupe de jeunes amateurs présente « Voici l'homme » moments de la vie de Jésus, les 10-15-16 avril à 20h.

L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (289-9911) — « Les nouveaux dieux » texte et m. en s. Jacques Duchesne, du 2 au 19 avril, du mar. au dim. à 20h.30

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — Omnibus et le Pool présentent « Le festin chez la comtesse Fritouille » adaptation et m. en s. Suzanne Lantagne, de la nouvelle de Witold Gombrowicz, du 31 mars au 19 avril, du mar. au dim. à 20h.30

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Le Night Cap Bar » de Marie Laberge, m. en s. Daniel Simard, du 3 avril au 9 mai, du mar. au sam. à 20h.30

L'INTRO: 911 est Jean-Talon, Montréal (277-3009) — Imago présente « Jacques and his Master » de Milan Kundera, du 16 avril au 10 mai

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — Le Théâtre de l'Oeil présente « Coeur à coeur » de Réjane Charpentier, le 10 avril 10h, et 13h.30, le 11 avril 15h, les 12 avril 13h, et 16h., les 14-15-16 avril 10h, et 13h.30

MARCHÉ MAISONNEUVE: 4375 est Ontario, Montréal — « Parasols » par le Théâtre de la Manufacture, le 10 avril à 9h, et 13h.

SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — « Ce qui reste du désir » production du Théâtre Petit à Petit, texte et m. en s. Claude Poissant, (en prolongation du 7 au 11 avril) du mar. au sam. 20h.30 — « Air cèleste » de Martine Landriault, m. en s. Jean-Luc Bastien, du 15 avril au 9 mai, du mar. au dim. à 20h.30

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, Montréal (523-1211) — « Pandora, ou mon petit papa » de Louise Dussault, m. en s. Michelle Ma-

gny, en prolongation jusqu'au 16 avril, du mar. au sam. 20h.30, le dim. à 15h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — « The faith healer » de Brian Friel, du 7 avril au 24 mai

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « Deux ju-méaux vénitiens » de Carlo Goldoni, traduction et adaptation Olivier Reichenbach, m. en s. Guillerme de Andréa, du 21 avril au 16 mai, mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — « Florence » de Marcel Dubé, m. en s. Lorraine Pintal, du 27 mars au 9 mai, les ven. et sam. à 20h.30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « Le printemps, Monsieur Deslauriers » de René-Daniel Dubois, m. en s. Daniel Roussel, à compter du 8 avril, sem. 20h., sam. 17h. et 21h.

THÉÂTRE DE QUAT-SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Pot » de Alain Didier-Weill, m. en s. Pierre Collin à compter du 10 mars du mar. au ven. 20h.30, le sam. 17h. et 20h.30 — « Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen » adaptation et conception musicale de Robert Lepage, Daniel Toussaint et Sylvie Tremblay, m. en s. Robert Lepage, du 21 avril au 17 mai, du mar. au sam. 20h.30, le dim. 15h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Le vrai monde? » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 15 avril au 16 mai, mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.

THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Les Productions GLM présentent « Epave » de Harald Mueller, m. en s. Charles Morin, à compter du 31 mars, du mar. au sam. à 20h.30, le dim. à 15h. — Le Théâtre 9 présente « Le testament » m. en s. Bertin St-Pierre, du 22 avril au 3 mai à 20h.30

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Octave-Crémaçre — La trilogie des dragons présentée par le Théâtre du Trident en coll. avec le Théâtre Repère, du 7 avril au 2 mai, du mar. au sam. à 20h.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 10911 rue St-Jean, Québec (694-9631) — « Ben voyons donc ma tante! » de Micheline Bernard, Johanne Emond et Gilette Guay, m. en s. Jacques Girard, du 7 avril au 2 mai, du mar. au sam. 20h.30

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Théâtre: « Einstein » de Gabriel Emanuel, du 31 mars au 11 avril à 20h. — Salle Studio: « Le vrai monde? » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 2 au 11 avril à 20h.

SALLE RENÉ-PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-8669) — « Les badjeuleuses » de Bertin Beaulieu, m. en s. Serge Olivier, du 8 au 25 avril du mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull (770-3952) — « P.S. ton chat est mort » de Gilles Provost, m. en s. Pierre Mc-



Françoise Faucher et Benoit Girard dans *Sarah et le cri de la langouste* au Café de la Place.

Nicoll, du 18 mars au 18 avril du mer. au ven. 20h.30, le sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 est Adelaide, Toronto (416-392-5193) — « Le petit prince » de Saint-Exupéry, du 6 au 18 avril, du lun. au jeu. 10h. et 13h., ven. 10h., sam. 14h.30



Photo: Henryka Lehmann
Le Festin chez la Comtesse Fritouille de Witold Gombrowicz à l'Espace Libre jusqu'au 19 avril. Avec: Francine Alepin et Danièle Trépanier dans une mise en scène de Suzanne Lantagne.
Publi-reportage.



Photo: François Le Pailleur
Sur la photo: Adèle Reinhardt et Normand Canac-Marquis
Deux dernières représentations de **CE QUI RESTE DU DÉSIR**
Une création émouvante et importante du Théâtre Petit à Petit.
Texte et mise en scène de Claude Poissant
À la salle Fred-Barry
Réservations: 253-8974
Publi-reportage



Les comédiens Nicole Filion et Paul Savoie dans *La mouette* de Tchekhov, jouée au Centaur par le TPQ.

NOS CHOIX

DANSE

La bande dulcinée. Dulcinée Langfelder séjourne au Musée d'art contemporain à compter d'aujourd'hui, jusqu'à dimanche. Au programme: *Cercle vicieux*, une pièce magnifique par les nuances et la richesse de sa poésie, où la danseuse-chorégraphe explore pendant près d'une heure les ressources contenues par le cercle. Également à l'affiche: *Allegretto* (une marche funèbre en bande dulcinée), une création (encore à l'état de gestation), réalisée sur la *Septième symphonie* de Beethoven. Les représentations débutent à 14 h.

Récit fantastique. Au Centre Saidye Bronfman (5170, chemin de la Côte Ste-Catherine), Michael Montanaro présente pour sa part, demain et dimanche, deux oeuvres récentes: *East of Egypt*, une pièce en forme de récit fantastique, fabriqué à partir d'un alliage singulier où se côtoient danse, images vidéos et projection de diapositives. La compagnie (formée de 6 danseuses et un danseur) profite également de l'occasion pour offrir son tout dernier-né, une oeuvre intitulée *900 seconds of Eights*. Les représentations sont à 20 h, avec une matinée dimanche à 13 h 30.

Danse à Radio-Québec. Ginette Laurin et sa compagnie O'Vertigo seront les invités de l'émission *L'Univers de...* présentée à Radio-Québec, lundi à 20 h. Nous pourrions y voir des extraits d'oeuvres inscrites au répertoire de la compagnie, telles *Crash Landing*, *Up the Wall* et *Mon coeur qui chavire*. L'émission sera diffusée en reprise, vendredi le 17, à 15 h 30.

Mathieu Albert

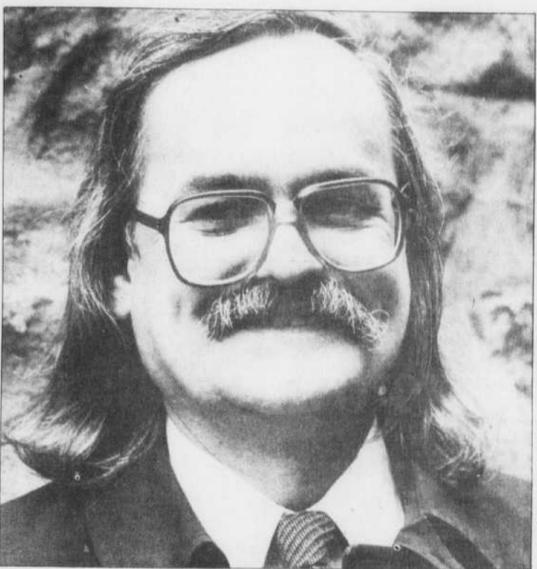
VARIÉTÉS

Rions en coeur. Dernière chance (à moins qu'on ajoute encore des supplémentaires) de voir ce soir au Club Soda de Montréal la « Sague-nay connection » du **Groupe Sanguin**. Cinq comédiens-humoristes qui savent définir avec force des personnages caricaturaux délirants, et qui savent jouer avec la technique, particulièrement dans un numéro exceptionnel de théâtre d'ombres.

Jammons en coeur. Au Grand Café de la rue Saint-Denis à Montréal se poursuit toujours à 22 h le **Festival de blues** avec Bob Harrison et son groupe. Un invité différent à chaque soir. Bob Harrison est lui-même en vedette ce soir, et demain c'est le pianiste Dan Bigras. À signaler également un tout petit bar au 426 Rachel Est à Montréal, Le Pastel, qui tient chaque dimanche à 21 h des *jams* de blues avec groupes invités.

Paul Cauchon

TÉLÉVISION



Performances. Re-diffusion ce soir à Radio-Québec (21 h) de *Marie et François*, cet épisode de la série de Janette Bertrand, « Avec un grand A », qui valait à ses deux interprètes, Marcel Sabourin et Murielle Dutil, de remporter le prix des meilleurs comédiens de l'année au gala Géméaux de février dernier. Cette histoire d'amour entre un couple que la mort vient séparer est, paraît-il, un grand moment de télévision.

Que sont nos révolutionnaires devenus? Entre d'autres temps, Pierre Vallières a incarné au Québec le « nègre blanc d'Amérique » révolté et prêt à prendre les armes. Pierre Vallières se confie, dimanche, chez Marcel Brisebois à *Rencontres*, pour expliquer son itinéraire spirituel! (Radio-Canada 13 h) À comparer ce même dimanche avec *En toute amitié* où, deux heures plus tôt, Roland Leclerc recevra le même invité sur le même sujet (CFTM). À comparer également avec *Nous l'avons tant aimée, la révolution*, série de quatre épisodes de Daniel Cohn-Bendit qui retrace, vingt ans plus tard, les méandres idéologiques des révolutionnaires des années 60, à Radio-Québec lundi à 21 h.

SIDA. Une émission d'information spéciale, animée par Mathias Rioux, *Alerte au SIDA*. Avec des responsables de comités d'aide aux victimes, un théologien, une victime, etc. On demande au téléspectateur de répondre à la question suivante: Êtes-vous en faveur des tests de dépistage? À CFTM, dimanche à 22 h.

Celle qui va. Forte de son récent succès dans son premier spectacle-solo, *Marjolène Morin* dite Marjo sera à *Décibels* lundi prochain. La rockeuse féline vous fera vibrer. Radio-Canada, lundi 21 h 30.

Paul Cauchon

THÉÂTRE

Le retour de Sarah. Au Café de la Place, Françoise Faucher est revenue, depuis mercredi, interpréter le rôle de Sarah Bernhardt dans la pièce de John Murrell, *Sarah et le cri de la langouste*. Une magnifique interprétation, soutenue par une non moins magnifique prestation de Benoit Girard dans le rôle de son secrétaire Georges Pitou. Une soirée avec deux grands comédiens.

Le festin de Gombrowicz. À Espace libre, rue Fullum, une réussite signée conjointement par le groupe Le Pool et le groupe Omnibus. Une nouvelle de Witold Gombrowicz, *Le festin chez la comtesse Fritouille*, mise en musique et en gestes par une équipe dirigée par Suzanne Lantagne. Une société d'aristocrates qui se dégingle. Un beau moment de théâtre.

Robert Lévesque

CINÉMA



Cinesessanta II. Le centre communautaire Christophe-Colomb offre du cinéma italien ce week-end. À l'enseigne de *Cinesessanta II*, on verra ce soir à 20h *Le General della Rovere*, de Rossellini; demain à 19h, *Boccaccio*, de Fellini, et *Bandits à Milan* de Carlo Lizzani.

Société PRO MUSICA CLAUDE HELFFER

pianiste

Grand Prix de l'Académie Charles-Cros pour 1986

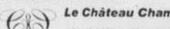
LUNDI, 13 AVRIL, 20H

Au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts

Rameau, Brahms, Debussy, Xenakis

BILLETTS: En vente à la Place des Arts Pro musica, 1410 Stanley #408 845-0532
12\$, 10\$, 5\$
Étudiants 5\$

En collaboration avec



Théâtre Maisonneuve
Place des Arts

Réservations téléphoniques:
514 842 2112. Frais de service.
Redevance de 1\$
sur tout billet de plus de 7\$.

LES CONCERTS
BANQUE ROYALE
BAROQUE CLASSICISME BASILIQUE NOTRE-DAME

Vendredi 24 avril 19 h 30

HAYDN
Messe en ré mineur
MOZART
Requiem en ré mineur, K. 626

HELMUTH RILLING, chef
EDITH WIENS, soprano
JANICE TAYLOR, mezzo-soprano
DAVID GORDON, ténor
ANDREAS SCHMIDT, basse
WILLIAM PARKER, basse
ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS
CHOEUR GACHINGER
KANTOREI DE STUTTGART

Billets: 20\$ - 16\$ - 13\$ - 7.50\$
en vente
aux guichets de la Place des Arts (+ frais)
et à tous les comptoirs TICKETRON (+ frais)

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

PROPULSEZ-VOUS AVEC



À L'ÉMISSION « QUI VIVE » CE SOIR, 20 HEURES, LA DIFFUSION DES SPECTACLES DE EXPRESS, LES NERFS ET DE L'ARTISTE INVITÉE MARIE-DENISE PELLETIER.

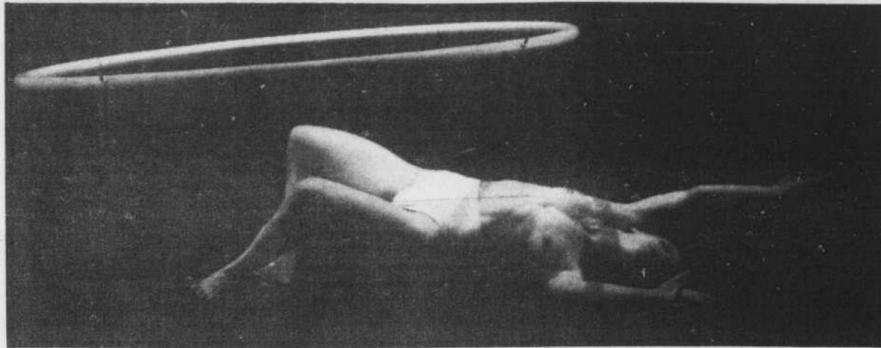
En collaboration avec
LE DEVOIR
pour le prix du meilleur
texte de chanson



Radio-Canada
CBF 690



LE GUIDE DU WEEK-END



Dulcinea Langfelder danse son *Cercle vicieux* au Musée d'art contemporain, de samedi à dimanche à 14 heures.

MUSIQUE Classique

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: Montréal — Concert-midi, Université de Montréal, José Caron, récital de piano, le 10 avril de 12h à 13h30.

BASILIQUE MARIE-REINE DU MONDE: 1071 rue de la Cathédrale, Montréal (866-1661) — Tous les dimanches à 11h, le chœur polyphonique de Montréal.

BASILIQUE NOTRE-DAME: 116 ouest Notre-Dame, Montréal (849-1070) — Tous les dimanches à 11h, grand-messe (grégorien et polyphonie) à l'orgue Pierre Grand-Maison.

CHAPELLE LOYOLA: 7141 ouest Sherbrooke, Montréal — L'Orchestre de Concordia sous la dir. de Sherman Friedland, et le pianiste Kenneth Wolf, le 11 avril à 20h.

CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL: Angèle Redpath et Sherbrooke, Montréal (842-3431) — Tous les dimanches à 11h, chorale de l'église.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 100 est Notre-Dame, Montréal (873-4031) — Salle Germaine Malépart. Concert-midi, musique de chambre, classe de Marcel Saint-Cyr, le 10 avril à 12h — Salle Gabriel Cusson. Récital de besson, classe de Rodolfo Masella, le 10 avril à 20h — Salle Gabriel Cusson. Récital de piano, Czeslaw Kaczynski, œuvres de Bach, Beethoven, Brahms, Debussy, Szymanowski, Ravel et Gershwin, le 12 avril à 16h.

EGLISE SAINTE-CUNÉGONDE: 2461 ouest rue St-Jacques, Montréal (937-3812) — Tous les dimanches à 9h, grand-messe en latin, selon l'ancien rite (chant grégorien).

EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE: Angèle Rachel et Henri-Julien, Montréal — L'organiste Jacques Boucher jouera des œuvres de Rheinberger et Bach à la messe de 17h, le 11 avril, et aux messes de 10h et 11h, le 12 avril.

JARDIN BOTANIQUE: 4101 est Sherbrooke, Montréal — Concert Douce Heure, avec Micheline Dinel, et Charles Jonche, avec la participation du Chœur des Deux-Montagnes, sous la dir. de Guy Huard, le 12 avril à 15h.

MAISON DES ARTS DE LAVAL: 1395 ouest boul. de la Concorde, Laval (662-4442) — Le Théâtre Lyrique de Laval présente l'opéra Carmen, le 11 avril à 20h, le 12 avril à 14h.

MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN: 118 St-Pierre, Montréal (945-6108) — Concert donné par les élèves de la faculté de musique de l'U. de M., coordination René Masino, le 12 avril à 15h.

NOUVEAU THÉÂTRE D'OUTREMENT: Angèle Fairmount et Durocher, Montréal (733-5265) — LES ÉVÉNEMENTS DU NEUF. Petite Salle: « La porte » de José Evangelista, le 10 avril à 20h et 22h30 — Grande Salle: Musique contemporaine, avec 4 compositeurs — Longtin, Bouliane, Dionnot, et Louie, le 10 avril à 21h.

ORATOIRE SAINT-JOSEPH: 3800 chemin Queen Mary, Montréal (733-8211) — Les Petits Chanteurs du Mont-Royal, sous la dir. de Gilbert Patenaude, présentent la « Passion selon Saint-Mathieu » de « Vittoria » et le « Adoramus Te » de « Theodore Dubois » à 11h, le 12 avril — Raymond Daveluy, à l'orgue, à 15h30.

SALLE POLLACK: 555 Sherbrooke (métro McGill) 392-8224 — Orchestre symphonique de McGill, dir. Timothy Vernon, soliste Dominique Labelle, soprano les 10 et 12 avril à 20h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 421. Récital de piano, Lilian Eyre, le 10 avril à 17h — Récital de piano, classe de Liliane Chartier, le 10 avril à 20h — Salle B 484. Récital de guitare, classe de Peter McCutcheon, le 10 avril à 17h — Concert de l'Atelier d'accompagnement, classe de Louise-Andrée Baril, le 10 avril à 20h.

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 St-Paul Ouest (842-2003) — Jazz tous les soirs — de 22h à 02h30 — Rider Down Jazz Rock, avec Muhammad Abdul Al Kaabyr, trombone, vocal, Claude Arsenault, basse, Luc Beaugrand, clavier, Bobby Cohen, guitare, et Graham Chambers, batterie, du 9 au 12 avril.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3806) — Jazz les mardis — Pinson. Trio de jazz le 14 avril à compter de 22h.

BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Fred Henke, pianiste, 10-11 avril à 22h — Soirée au piano, le 12 avril à 21h.

BIDDLES JAZZ AND RIBS: 2060 Aylmer (842-8656) — Le quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Les lundis, à 19h, sessions d'improvisation — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence, du mer. au sam. à compter de 22h — Mike Gauthier, guitariste, 10-11 avril.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal — Footloose live au Bijou: sketches comiques, lun. 21h, mar. 20h et 22h — La chanteuse Lucienne Evans et le percussionniste Bongo Eddie Magix, of Kid Creole and the Coconuts, interprètent les grands succès de jazz, soul, R and B, à compter du 25 fév. du mer. au sam. 3 spectacles par soir.

LE ZIG ZAG CAFÉ: 5358 Lévesque, Laval (661-4965) — Jazz tous les dim. avec Le Zig Zag Quartet, de 11h à 15h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Mathieu Léger Quartet, le 11 avril — Sleeping Signature/Dream Landscape, le 12 avril.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Michel Bédard Jazz Quartet, les 10-11 avril à 21h30.

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Nico Béki, le 11 avril à 22h.

LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence à compter de 17h.

CHEZ BIMBO: 58 Fairmount ouest, Montréal (495-4543) — Christopher Hunter, guitariste de jazz, André Pianté, contrebasse, les 10-11 avril à compter de 22h.

CLUB DU FAUBOURG: 1616 ouest Ste-Catherine, Montréal — Charlie Brown and the Coasters, ainsi que les orchestres de danse de Cyrille Beaulieu et David Grayson Group, les 10-11 avril à compter de 20h.

LE CLUB G.M.: 22 St-Paul, Vieux-Montréal (861-8143) — Jazz live, du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy Hours de 17h à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Mar. au ven. L'Ensemble Elder Léger, à 17h30.

CLUB SHIBUMI: 5345 ave du Parc, Mt (271-5712) — Tous les lundis Jam Session à 21h30.

COCK'N BULL: 1944 Ste-Catherine O. (932-4556) — Tous les dim. jazz et dixieland live.

LE GRAND CAFÉ: Blues Session: Bob Harrison Blues Band, le 10 avril — Dan Bigras, le 11 avril.

HÔTEL BONAVENTURE: Montréal (878-2332) — Le Portage: Phil Flowers en spectacle à 22h et 24h, le 11 avril.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar Le Foyer. Deux pianistes en alternance, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h à 20h. — Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h à 24h.

HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 rue de la Montagne (288-5656) — Cocktail: 5 à 7 avec Philippe Noireaut, du lun. au ven. — Le Trio Dave Clark, jazz et contemporain, du mer. au sam. de 21h à 01h.

LE GRAND HOTEL: 777 Université (879-1370) — Bar Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze, lun. au ven. de 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h. — Bar Tour de ville: Pam Henry Quartet, mar. au dim. de 21h à 02h.

LA CROISSETTE: 1201 Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, au piano, du dim. au ven. de 18h à 22h.

LE POINT-DE-VUE: 1201 Dorchester ouest (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, tous les jours de 19h à 23h.

L'IMPROMPTU: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h.

OBORO: 3981 St-Laurent ste 499, Montréal (844-3250) — Don Druick et Bill Smith, musique actuelle, le 11 avril à 20h30.

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. et sam. de 19h30 à 23h.

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-9657) — Motown Revue, avec Ward Brothers, invitée Geraldine Hunt, 10-11 avril — Blue Monday Jam Session avec Paul Arthur and Raisin' Cain, le 13 avril.

SALLE REINE ÉLISABETH: bar des voyageurs 900 Boul. Dorchester (861-3511) — Normand Zubie et David Lessard lun. et mar. de 17h00 à 22h00 — Oliver Jones et Charles Biddles, mer. jeu. ven. de 17h00 à 22h00 — Normand Zubie et Daniel Lessard, sam. de 17h00 à 24h00.

SALON DES CENT: Zanzibar, 1647 St-Denis, Mt (288-2800) — Jazz tous les dim. et lundis soirs à 21h30.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — Alain Bashung, 10-11 avril à 21h. — Ludichrist, le 12 avril à 20h.

STATION 10: 2071 ouest Ste-Catherine, Montréal (934-1419) — Three O'Clock Train, les 10-11 avril — Sunday Nite Comedy, Sean Keane et Frank Harrison, le 12 avril.

VARIÉTÉS

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, île Ste-Hélène (872-4656) — L'aquarium est ouvert tous les jours de 10h à 17h.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — La Boîte à Lily. Claude Gauthier en spectacle les 10-11 avril à 20h30 — Anne-Marie Gélinas, les 10-11 avril à 22h.45 — Le 12 avril, Le Cabaret du soir qui chante avec plusieurs artistes invités.

LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620) — Les contes de Perrault: adaptation pour marionnettes, avec Claire et René, tous les dim. de mars à 13h30 et 15h30.

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Folie générale, les ven. à 22h. — Brunch tous les dimanches de 12h à 16h, musiciens à compter de 13h — Les dimanches, tournoi de backgammon à compter de 21h.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 chemin Côte Ste-Catherine, Montréal (739-2301) — Montanaro Dance, le 11 avril à 20h, le 12 avril 13h30 et 20h.

CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — Le Groupe Sanguin en spectacle, le 10 avril 1987 — Le Groupe Sanguin, 900 ouest Dorchester, Montréal — « French can can » comédie musicale sur le Moulin Rouge, jusqu'en avril.

MAISON DES ARTS DE LAVAL: 1395 ouest boul. de la Concorde, Laval — Spectacle d'animation de Passe-Partout et Passe-Montagne, le 11 avril à 11h, 13h et 14h30.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL: Cité du Havre, Montréal (873-2878) — Dulcinea Langfelder, artiste du mime et de la danse, présente sa nouvelle création « Allegretto: une marche funèbre en bande dulcinea » et « Cercle vicieux » les 10-11-12 avril à 14h.

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613) — Tous les dimanches tournoi de backgammon, à 15h.

PLANÉTIARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Tous les lundis soirs « Le ciel ce soir » français: 20h30, anglais: 19h30 — Du 2 avril au 21 juin « Au-delà de la quatrième dimension » spectacles français: mar. au ven. 13h30, 20h30, sam. 14h, 15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, 20h30 — spectacles anglais: mar. au ven. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h, 15, 19h30.

SALLE ANDRÉ-MATHIEU: Collège Montmorency, 475 boul. de l'Avenir, Laval (667-1610) — « Pérou, royaume des civilisations perdues » 6 à 12 avril, ven. sam. 19h et 21h30, dim. 13h30 et 16h.

THÉÂTRE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381) — « Animato » Spectacle de danse, chorégraphies de Rodrigue Jean, Lucie Grégoire et Tedi Tafel, 9 à 12 avril à 20h30.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — « Quand on est en amour » spectacle de Patrick Norman, les 10-11 avril à 20h.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Salle Marie-Gérin-Lajoie, 1455 St-Denis, Montréal — Spectacle de danse de Ginette Ferland et Hélène Langevin, pièces présentées « Aguazul » et « Brouhaha » les 10-11 avril à 20h30, matinée le 11 avril à 16h.

TELEVISION

2 CBFT	12.00 Communication et organisation	13.00 De toute beauté
12.00 Première édition	13.00 Québec School Telecasts	13.30 Les P'tites vues
12.15 Aujourd'hui en France	13.30 Processus de paix	« Quel numéro, ce faux numéro » amér. 66 avec Bob Hope, Elke Sommer et Phyllis Diller
12.30 D'une série à l'autre	14.00 La mythologie gréco-romaine	15.00 Les maîtres de l'univers
12.30 A.D. Anno Domini (7 de 12)	15.00 On n'a pas tout vu	15.50 Le petit journal
13.30 Au jour le jour	15.30 L'univers de Oliver Jones	16.00 L'heureux retour
14.30 Télé-Feuilleton	16.30 Vivre à Angliers	17.00 Action, réaction
« Las chartreuse de Parme » (dern.) avec Marthe Keller, Andrea Occhipinti, Georges Wilson et Gian Maria Volonté	17.00 Justice pour tous	17.30 Le grand journal
15.30 A communiquer	17.30 Enjeu vidéo	
16.00 Félix et Ciboulette		
16.30 Les schtroumpfs		
17.00 Le vagabond		
17.30 Carte d'identité		
	69 TVFQ	63 CBMT
	12.00 C'est encore mieux l'après-midi	12.00 Middy
	13.30 De la sainteté: les bienheureux	12.57 Community notes
	14.30 La télévision des téléspectateurs	13.00 All my children
	15.00 Le nouveau théâtre de Bouvard	14.00 Trapper John, md.
	15.20 Radio-France-Internationale	15.02 Canadian reflections
	16.00 Croque-vacances	15.30 The muppet show
	17.10 Tradition et cuisine paysanne en Rouergue	16.00 Facts of life
	17.30 Le Journal	16.30 Video hits
		17.30 Three's Company
		12 CFCF
		12.00 Family Ties
		12.30 Pudge
		13.00 Lifetime
		14.00 Another world
		15.00 General Hospital
		16.00 Music Vision
		16.30 Take a break with Matthew Cope
		16.35 Wheel of fortune
		17.00 The price is right
	65 QUATRE SAISONS (câble 5)	
	11.55 Les couleurs du jour	
	12.00 Les Pierrafeu	
	12.30 Le grand journal	
	17 RADIO-QUÉBEC	



Une scène du film de Youssef Chahine, *Adieu Bonaparte*, à l'affiche de Radio-Québec ce week-end.

* LE NUMÉRO 1 DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

*** SOURCE: BBM - Hiver 1987**
Région métropolitaine de Québec

La télévision du vendredi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce soir		À plein temps	Monde de Disney : <i>Le dernier vol de l'arche de Noé</i>	Série Plus: <i>Hello Einstein (2e)</i>	Contre-champ	Le Téléjournal		23h 15: Nos espoirs 88	Cinéma : <i>Traître sur commande</i> —É.-U. 1969			
3 WCAX (CBS) Burlington	News		CBS News	Hollywood Squares	Nothing is Easy	The Pop-corn Kid	Dallas	Falcon Crest	News	Master Tournament Highlight			
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News		Wheel of Fortune	M*A*S*H*	Roomies.	Amazing Stories	Miami Vice	Stingray	News	The Tonight Show Anim.: Johnny Carson			
6 CBMT (CBC) Montréal	News		Starman	The S & M	Comic Book	The Ted Knight Show	Dallas	The National	22h 20: The Journal	News	Good Rockin' Tonte		
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Paul et les jumeaux	Cinéma : <i>La loi de la montagne</i> —É.-U. 1976	Avec Clint Walker, Burl Ives et Lee H. Montgomery	Arme et Charme	Ad Lib	Les nouvelles TVA	Ici Montréal/météo/sports	Cinéma : <i>La nuit du lendemain</i>				
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	Thrill of a Lifetime	Scarecrow and Mrs. King	Miami Vice	Night Heat	CTV News	23h 20: Pulse	Movie: <i>Victor, Victoria</i>			
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Téléservice	Retraite action	Dr. House	Droit de parole	Avec un grand A	Parler pour parler	Téléservice					
22 WNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Three's Company	The Benny Hill Show	The Charmings	Webster	Movie: <i>Dark Movies</i> —É.-U. 1984	Avec Jane Seymour, Stephen Collins et Vincent Gardenia	News	Nightline			
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Dessins animés	Ontario's Best	Shadow	Money\$worth	The Science Edition	Repercussions: <i>A Celebration of African-American Music (4e/7)</i>	The Year of the French	Money\$worth (reprise)	Quest. Period Federal			
33 VERMONT ETV (PBS)	The Vermont ETV Auction (Horaire habituel retiré)												
35 QUATRE SAISONS Montréal	18h 15: En Première	Rock et belles oreilles	Double jeu	Le souffle de la guerre (9e épisode)	Jolis à croquer!	Le grand journal	Bleu nuit: <i>Canicule</i> —Fr. 83 Lee Marvin & Miou Miou						
99 TVFQ (télévision française)	La chance aux chansons	Des chiffres et des lettres	C'est encore mieux l'après-midi	De la sainteté	La tête des téléspectateurs	Le théâtre de Bouvard	22h 15: Le Journal	22h 45: Radio-France Internationale					

LE GUIDE DU WEEK-END

ÉTOILE D'OCÉAN

Pour vous donner le goût du Portugal

LA BONNE TABLE

JOSÉE BLANCHETTE
Collaboration spéciale

Avril est placé sous le signe de Pâques et sous celui du Portugal en raison de la fête nationale du pays, le 25 avril. Épris de religion comme ils le sont, les Portugais seront mûrs pour deux semaines consécutives de festivités cette année.

Sur la rue Duluth, quelque part entre Saint-Denis et Saint-Laurent, les hommes s'installeront au café après la messe tandis que les Portugaises, en robes du dimanche sous leurs tabliers fleuris, s'affaireront au repas du midi.

On ira acheter le pain de maïs chez Stella (80, rue Duluth est), puis chercher le vin maison dans la cave et on se fera griller quelques saucisses chorizo ou sardines fraîches en guise d'entrée.

À moins que la soupe au chou, la fameuse *caldo verde*, ne vienne embaumer l'air et clouer le bec aux affamés. La cuisine portugaise en est une de terroir, une de cuisson en plein air et de saveurs franches.

D'ailleurs, même à Montréal, les Portugais vivent à l'heure du soleil et de la rue. Les premiers dehors, ils enyahissent cours et parterres dès qu'avril se pointe.

Comme au pays, les cages d'oiseaux canaris sont allègrement suspendues aux balcons, on balaise le trottoir hardiment et on ressort la balançoire, signe des temps cléments.

Amoureux du vent, de la mer et des montagnes, les Portugais recréent facilement dans leurs restaurants cette impression de dépaysement aux saveurs fortes de la traversée.

Le paysage de tuiles blanches et bleues s'ajoute au sentiment de pénétrer au cœur de coutumes affichées avec fierté. La même fierté qu'en Espagne, disons, mais une touche d'arrogance en moins.



L'Étoile d'Océan est situé au 101 rue Rachel Est.

Photo Jacques Grenier



Les Portugais sont réputés pour leur accueil et il suffit de franchir le seuil de l'Étoile d'Océan pour s'en convaincre à jamais.

Photo Jacques Grenier

Les Portugais sont réputés pour leur accueil et il suffit de franchir le seuil de l'Étoile d'Océan pour s'en convaincre à jamais. On se fend en sourires et en explications pour vous donner envie de visiter ce pays à travers un menu simple et authentiquement rustique.

Ici comme là-bas, *bacalhau* (morue salée) et *porco* (porc) reviennent inlassablement, apprêtés de différentes manières.

Les sardines fraîches grillées, simplement arrosées d'un filet d'huile portugaise (tellement plus parfumée !) et de citron, nous transportent instantanément au bout d'un quai. Par contre, la saucisse *chorizo* grillée, en guise d'entrée, était trop coriace et trop douce pour notre goût.

Dans la corbeille, le pain de maïs (acheté chez Stella) est un pur péché de gourmandise. La mie lourde et humide comme du gâteau-éponge se mêle délicieusement aux saveurs des olives noires sur la table et à celle du *vinho verde* effervescent, le vin blanc acidulé du pays (\$13,95).

Le *bacalhau* grillé nous fut conseillé par le serveur et décrit comme une morue salée (et dessalée), grillée dans l'huile d'olive parfumée à l'ail et cuite au four dans son bain d'huile.

Des pommes de terre bouillies et des légumes à l'eau ainsi que des oi-

PORCO ALENTEJANA

de l'Étoile d'Océan

pour 4 personnes

- 1 kg de porc coupé en cubes de 1 po.
- 4 dl de vin blanc sec
- 1 c. à soupe de paprika doux
- 2 1/2 c. à café de sel
- 2 gousses d'ail écrasées
- poivre noir moulu

Dans un grand saladier, mélanger le vin, le paprika, le sel, le poivre et l'ail. Ajouter la viande et laisser macérer 24 heures en la retournant de temps en temps.

- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- 250 ml de fond de veau (maison ou du commerce)
- 2 douzaines de palourdes nettoyées
- 2 c. à café d'ail finement haché
- 4 c. à soupe de coriandre fraîche ciselée
- pincée de chili (piment rouge broyé)
- sel et poivre.

Faire égoutter le porc (conserver la marinade) et éponger la viande sur des papiers absorbants. Dans une poêle, chauffer un peu d'huile et faire revenir le porc jusqu'à ce qu'il soit bien doré. Enlever le porc et jeter l'huile de la poêle. Déglacer la poêle avec la marinade passée au tamis et amener à ébullition. Réduire le liquide jusqu'à la valeur de 250 ml et ajouter le piment chili, du sel et du poivre, l'ail et le fond de veau. Réduire à nouveau (au goût) et ajouter la viande. Bien incorporer les éléments entre eux. Transférer le mélange de viande dans une cocotte allant au four. Couvrir avec les palourdes et fermer hermétiquement le couvercle avant de placer la cocotte à 450 F pendant 45 minutes ou jusqu'à ce que les palourdes soient ouvertes. Rehausser de coriandre au moment de servir.

gnons frits accompagnaient cette morue tendre, généreuse et grasse ! L'ail rôti parfumait le morceau de poisson avec conviction.

Le plat de *Carne de porco Alentejana*, une spécialité de la maison, était présenté dans un plat de grès. Les morceaux de porc marinés se mêlaient au même bouillon que celui des palourdes. De la coriandre fraîche parfumait délicieusement le dessus de cette casserole *terra mare*.

Une assiette de pommes de terre à la portugaise, frites en rondelles dans l'huile et le beurre, accompagnait copieusement ce plat où l'on perdait toutefois la saveur des palourdes.

Les desserts portugais s'accrochent fort bien d'un verre de porto (\$4,50) et consistent généralement de figues sèches et de noix fraîches.

Les oeufs et le lait sont également inscrits dans les gènes de cette cuisine paysanne et la crème caramel comme le pudding au riz se retrouvent invariablement en fin de menu.

Essayez les petites pâtisseries aux oeufs, proches parentes de nos tartellettes à la « cossetarde ».

À l'Étoile d'Océan, on accède au fond de la première salle à un café portugais d'un tout autre style, où se réunissent les hommes entre eux le soir. Où le café coule à flots entre deux doigts de porto. La télé y joue en sourdine, on se dispute une joute d'échecs dans un coin, deux clients s'échangent des cigares et les serveurs viennent y allumer une cigarette en vitesse. Y prendre le café après le repas c'est se plonger un peu plus avant dans le Portugal des traditions et des *tascas*, ces petits bouillottes du pays.

POUR : L'ambiance et le service très colorés. Certains plats typiques et le pain de chez Stella.

CONTRE : La musique agressive à la radio, très loin du *fado* national et de son chant aux accents nostalgiques.

Un repas pour deux personnes vous coûtera environ \$35 avant le vin, la taxe et le service.

ÉTOILE D'OCÉAN
101, rue Rachel est
Tél.: 844-4588
Ouvert midi et soir.

Gastronomie

BRUNCH DU DIMANCHE
10,95\$
(RÉSERVEZ POUR PÂQUES)
10145, Lajeunesse, Montréal
Rés.: 382-8234

LE GRAIN DE SEL
est maintenant ouvert le soir
Du mercredi au samedi inclusivement
(Licencié)
2391 est, Ste-Catherine
522-5105

Le petit relais gourmand d'Outremont
L'Auvergnat
Restaurant Français
Ouvrit le dimanche
1231 avenue Lajoie
(entre Bloomfield et Champlain)
Tél.: 277-7380

1550, Fullum coin Maisonneuve
Rés.: 523-2551
Fermé le dimanche
L'Armorican
Un vent de Bretagne dans la cuisine française!
Membre de l'A.R.Q. (Association des Restaurateurs du Québec)

Chez Pierre
RESTAURANT-BAR FRANÇAIS
Depuis plus de 50 ans à la même adresse
Dîner d'Affaires
Table d'Hôte
Salons privés
Rés.: 843-5227
1263 rue Labelle
Montréal, Qué.
(Métro Berri-Demontigny)

Tradition Service et Qualité
chez Vito
Avec la table d'hôte
"Jameson Irish Coffee"
Restaurant Italien
5412 Côte des Neiges
Tél.: (514) 735-3623

ILE DE FRANCE
Cuisine Française
Piano Bar
Stationnement au sous-sol
801 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H3A 3E5
849-6331

LEXOTIC
RESTAURANT
SPÉCIALITÉS DE MADAGASCAR
Spécialité d'avril "ALIGATOR"
Ouvert tous les soirs de 17h00 à 23h00
Réservations: 843-4741
3788 rue Laval
Montréal, Qué.

L'INTRIGANT
Salon de Thé
BRUNCH DE PÂQUES
11,50\$
10 hres à 15 hres
1261 ouest, rue Bernard
271-4388

Le Pichollette
restaurant français
De 11h30 à 14h40 et de 17h30 à 23h
1020 rue St-Denis,
843-8502
Stationnement privé et gratuit
Ouvrit le soir de 17 h 30 à 23 h

Casa FERNANDEL
Cuisine italienne recherchée
50 est, rue JARRY
près de Saint-Laurent
RÉSERVATIONS:
(514) 381-9650

La Renaudière
PETITS SALONS BRITANNIQUES
Cuisine Française
Dans le Vieux Ste-Rose à Laval
Ouvert dès 17h30 (Fermé le lundi)
Réservations: 622-7963
94, boul. Ste-Rose

La Petite
188 rue St-Amable,
Vieux Montréal
(514) 866-3471

TRUFFES DE
La Truffe Belge
CHOCOLATIER
le cadeau qui s'offre bien à PÂQUES
• Une variété de 25 truffes belges exclusives
• Tous nos chocolats sont fabriqués à la main sur place et tous les jours
Aucun additif ni préservatif
5108, rue Sherbrooke ouest
(entre Vendôme et Grey)
482-0607
Ouvert les dimanches, 11h à 17h

La Marie
Cuisine française
Spécialités de fruits de mer
404 Place Jacques-Cartier
Déjeuner d'homme d'affaires
Réservation 861-8126, 861-9794

Restaurant Le Piémontais
Cuisine italienne et française
FERMÉ LE DIMANCHE
1145A, rue De Bullion
861-8122
Membre de l'A.R.Q. (Association des Restaurateurs du Québec)

Ce soir
La mousse de Saumon
La chaudière "Lac en ciel"
La petite quiche au crabe
La salade de pommes de terre et coeurs de palmier
La dame de Saumon au poivre
Les crevettes et flétan en "Ratatouille"
Les Scampis de l'Islande (ajoutez 5,00)
Les côtelettes d'agneau aux nouvelles
Les Cuissees jubiles
La crème renversée au caramel
Gâteau au Lintreux
21²⁵
Disponible à compter de 17 heures tous les soirs sauf le dimanche.
1280 Laurentien
Ville Saint-Laurent
Réservation: 336-9233
Bonne soirée

Opéra à la Carte
COMPLÈT LE 3 AVRIL
INVITÉ SPÉCIAL — DIMANCHE LE 26 AVRIL,
LE TRIO LYRIQUE DU QUÉBEC
SPECTACLE LYRIQUE
Des extraits d'opérette (Strauss, Kalman, Heuberger, Van Suppe, Offenbach, Lehar) présentés par Micheline Camirand, directrice artistique et soprano, Jean-Louis Sanscartier ténor et Jacques Saint-Jean pianiste. Trois tours de chant présentés en alternance avec notre menu gastronomique.
Ce qu'en pensent nos clients:
• "Vous avez trouvé la formule gagnante."
• "Ça fait penser au Vaisseau d'Or, en plus relaxant."
• "C'est la plus belle soirée de ma vie, j'en avais les larmes aux yeux."
• "Votre cuisine est digne du Beaver Club."
L'OPÉRA À LA CARTE: un délice pour l'oreille et le palais
Représentations tous les vendredis à partir du 19 avril à 19h00, 50,00\$ du couvert, apéritif, taxe et service inclus.
SUR RÉSERVATIONS SEULEMENT
LES FILLES DU ROY
415 Bonsecours
Vieux-Montréal
849-3535

RESTAURANT La Petite Vietnamienne
Table d'hôte entre \$8.50 et \$13.50
Ambiance chaleureuse
Apportez votre vin
900 DULUTH EST
Réservations: 598-8327

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, vendredi 10 avril 1987

MONTREAL

Le volume bat tous les records

Un nombre record d'actions ont changé de main hier à la Bourse de Montréal, mais tous les secteurs du marché se sont repliés. L'indice général est descendu de 27,59 points pour en conserver 1892,93 à la fin des jeux. Le volume des échanges a gonflé, à 13,343,195 actions comparé à 13,015,649 le jour précédent.

Les forestières ont dégringolé de 101,79 à 3458,12. Les pétrolières ont abandonné 32,64 à 1751,88, les industrielles 31,60 à 1535,41 et les bancaires 20,10 à 1621,30.

Le titre Banque de Montréal, en baisse de 3-8 à \$33 3-8 s'est traité à 262,64 exemplaires. Cambior (cert.) a monté de \$1 7-8 à \$20 7-8 et 109,805 actions ont été négociées. En outre, CP a perdu 3-4 à \$24 1-4, IAF Biochem 3-8 à \$17 3-8, Banque nationale 3-8 à \$15 3-4 et Hippocrat Computers 40 cents à \$3,75. A l'inverse, Bombardier B a gagné 1-2 à \$26 3-8, Scott's Hospitality 3-8 à \$14, Thomson A 1-4 à \$31 3-4 et Bell Development 30 cents à \$4,75.

Sur 693 titres mis en jeu 246 finissent en hausse, 299 en baisse et 148 stables.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
1892,59 27,59	1535,41 31,60	1621,30 20,10	3458,12 101,79
SERVICES PUBLICS	MINES ET METAUX	INDICE REA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
1614,65 8,95	1693,09 7,67	15,42 1652,53	246 148 299

TORONTO

Une troisième baisse!

La tendance à la baisse s'est brusquement accentuée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fait une chute de 29,59 points et affichait 3837,35 au terme de la séance. L'activité a été forte: 48,64 millions d'actions ont été échangées au lieu de 38,44 millions la veille.

Dans les industrielles, International Pagurian a perdu cinq cents à \$3,90; CAE Industries 1-4 à \$11 1-4; Canadian Pacific Ltd 5-8 à \$24 3-8; Noranda Inc. 1-4 à \$31 1-8, et Nova Alberta A 1-4 à \$8 7-8. Royal Trustco A a gagné 1-7-8 à \$38; BCE Development 35 cents à \$4,80; MVP Capital 18 cents à \$2,50; Trilon A 1-4 à \$33 1-8, et Monaco Group 1,30 à 6. Dans les mines, Kerr Addison a cédé 1-8 à \$25 3-8 et Neomar Resources 10 cents à 30 cents. Campbell Red Lake Mines gagne 3-5-8 à \$42 3-4 et St. Joseph Gold Corp. 3 1-2 à \$23 7-8. Dans les pétroliers, Chauvo A abandonne 1-2 à \$7 1-2 et Chieftain Development 1-2 à \$14. Sceptre Resources gagne 2 à \$290 et Strathfield 3-4 à \$6.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
3837,35 29,59	2385,79 42,78	5458,81 68,02	6899,54 41,75
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PETROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
1052,70 19,00	341,66 9103,71	4102,82 62,78	445 338 535

NEW YORK

On s'inquiète des taux d'intérêts

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a baissé de 32,96 points à 2.339,2 hier à Wall Street, par solidarité avec le marché du crédit, dans un marché actif. Quelque 181 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1.260 contre 371. 371 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, le principal facteur négatif a été la faiblesse du marché des obligations, où les bons du Trésor à 30 ans de 1.000 US dollars ont perdu 20 US dollars, ce qui a relevé leur taux d'intérêt à plus de 8 pc pour la première fois depuis mars 1986. Ceci a fait craindre qu'un mouvement de hausse généralisé des taux d'intérêt ne s'ensuive, ce qui pourrait détourner des capitaux de Wall Street, ont-ils ajouté. Une nouvelle détente du dollar — bien que les États-Unis et leurs partenaires commerciaux aient réaffirmé leur détermination de stabiliser leurs monnaies et de réduire le déséquilibre de leurs balances commerciales — a relancé la crainte que la Réserve fédérale ne resserre sa politique du crédit.

IBM a cédé 3-7-8 à 143 1-2; Digital Equipment 3-7-8 à 161 5-8 et Atlantic Richfield 3 à 81 5-8. Homestake Mining a gagné 3 à 37 1-2; National Distillers 1 1-2 à 65 1-4 et Motorola 1 3-8 à 59.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
2339,20 32,96	872,17 10,94	953,63 7,38	206,36 3,16
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
292,86 4,40	339,52 4,90	166,09 2,42	371 377 1260

DEVISES

Voici les taux des devises étrangers tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0,6416	Inde	Roupie	0,1020
Afrique franco	Franc CFA	0,004291	Israël	Sheqels	0,8164
Allemagne-Ouest	Mark	0,7137	Italie	Lire	0,001002
Antilles Angl.	Dollar	0,4840	Jamaïque	Dollar	0,2416
Australie	Dollar	0,9299	Japon	Yen	0,008968
Autriche	Schilling	0,10157	Liban	Livre	0,01104
Bahamas	Dollar	1,3040	Mexique	Peso	0,001161
Belgique	Franc	0,03447	Norvège	Couronne	0,1909
Danemark	Couronne	0,1893	Nouv.-Zélande	Dollar	0,7527
Espagne	Peseta	0,010183	Portugal	Escudo	0,009276
États-Unis	Dollar	1,3040	Royaume-Uni	Sterling	2,1118
Finlande	Mark	0,2930	Suède	Couronne	0,2052
France	Franc	0,2145	Suisse	Franc	0,8594
Grèce	Drachme	0,009718	Tunisie	Dinar	1,6222
Hollande	Florin	0,6325	Vénézuéla	Bolivar	0,05464
Hong Kong	Dollar	0,1672			

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
0,08 76,66	0,50 422,50	0,086 8,753	15,00 563,00

Provigo et Unigesco ont tous deux réalisé leur potentiel pour l'année 87

JEAN CHARTIER

Le titre d'Unigesco plafonne autour de \$6, tout comme celui de Provigo autour de \$24. L'un étant virtuellement inséparable de l'autre, il semble, selon les analystes financiers, qu'ils ont tous les deux enregistré leur potentiel de gain pour l'année en cours. Si il y a hausse, elle ne saurait être très importante à court terme.

Quant Provigo se négociait à \$18, Unigesco se négociait à \$4,50. Depuis que Provigo a monté à \$24 ou un peu plus, Unigesco a suivi à \$6. L'action de classe B d'Unigesco est influencée par un poids de 24% de Provigo et encore très peu par Noverco pour l'instant.

C'est que l'acquisition de Provigo a été financée par une émission d'actions et qu'il n'y a pas de titres de dettes présentement tandis qu'il en est tout autrement de l'acquisition de Noverco. L'action de classe B d'Unigesco ne s'évalue en effet qu'à 37 cents de la participation dans Noverco. Et, cette participation dans le holding énergétique a été acquise au prix de \$14,50 l'action, alors que le titre se transige présentement à \$6.

C'est ce que souligne l'analyste financier Ross Cowan de Lévesque Beaubien. Rejoint hier à Toronto, celui-ci rappelle que le dividende de Noverco est passé de 72 à 76 cents récemment. Ce dividende versé entre compagnies n'est pas imposable et il couvre à toutes fins pratiques les frais sur un emprunt de \$50 millions à 9,1% et il couvrira ceux d'un second emprunt aux mêmes conditions qu'Unigesco s'appête à signer pour cinq ans. La compagnie espère aussi toucher directement \$35 millions de l'exercice des bons de souscription avant la fin de l'année, de sorte que sa dette totale de \$155 millions sera réduite d'autant.

L'analyste Bob Hastings de Richardson Greenshields soutient pour sa part qu'Unigesco se propose de racheter en décembre prochain le bloc de 10% des actions de Noverco détenues par Canam Manac. M. Hastings reprend les propos récents de M. Bertin Nadeau à ce sujet. En effet, Unigesco détient une option d'achat sur les actions de Noverco à \$16,40 l'action pour un total de \$85 millions. Étant donné qu'il s'agit de l'acquisition d'un bloc de moins de 15% des actions, une offre aux actionnaires minoritaires n'est pas requise.

M. Hastings mentionne qu'Unigesco est susceptible d'acquiescer ultérieurement le bloc de 15,45% de Soquip et celui de 15,67% de la Caisse de dépôt. Toutefois, acquiescer 90% des actions de Noverco coûterait \$760 millions à Unigesco. Cette compagnie n'a absolument pas les moyens de poser un tel geste.

On peut présumer que l'acquisition d'un bloc de Noverco par Unigesco a eu pour effet de stopper l'envolée de l'action de Noverco. En fait Gaz Métropolitain avait créé Noverco dans un but de diversification et celle-ci semble bien en veilleuse depuis la main-mise d'Unigesco. Aucune acquisition importante de Noverco n'a été faite depuis la prise de participation d'Unigesco.

On peut penser qu'il en serait autrement si c'était par exemple Power Corp qui avait mis la main sur Noverco. On peut même penser que l'avenir de Noverco est maintenant lié en partie à Provigo, ce qui est un peu absurde puisqu'il s'agit d'un grossiste et d'un vendeur spécialisé dans les produits alimentaires d'une part et d'une compagnie énergétique cherchant à se diversifier dans les secteurs de pointe d'autre part.

Le troisième secteur d'activité d'Unigesco est celui-là même qui lui a donné naissance mais qui compte maintenant fort peu dans le portrait global de la compagnie. La division des Aliments Exelco regroupe Les breuvages Kiri, la maison du café London, la maison du café national et Breuvomatic acquis en décembre.

Toutefois, les recettes annuelles de ces quatre entreprises regroupées dépassent à peine les \$20 millions. Le bénéfice net de ce secteur a été de \$700,000 pour le dernier exercice financier, mais ceci ne représente que 2 cents par action et cette division est fort peu reflétée dans le cours boursier. M. Cowan de Lévesque Beaubien s'attend à ce que cette division atteigne un chiffre d'affaires de \$100 millions dans cinq ans et à ce qu'elle ait une influence sur le titre éventuellement.

M. Cowan estime que la participation dans Provigo est pleinement reflétée présentement à \$5,75 et que la participation dans Noverco est de l'ordre de 71 cents seulement si les financements envisagés pour cinq ans se concluent et si l'argent anticipé des bons de souscription en 1987 se concrétise. C'est donc dire qu'à \$6,45, le titre est pleinement évalué et il se négociait à \$6,12 hier.

Le bénéfice par action d'Unigesco est de l'ordre de 49 cents pour l'exercice financier qui s'est terminé le 28 mars



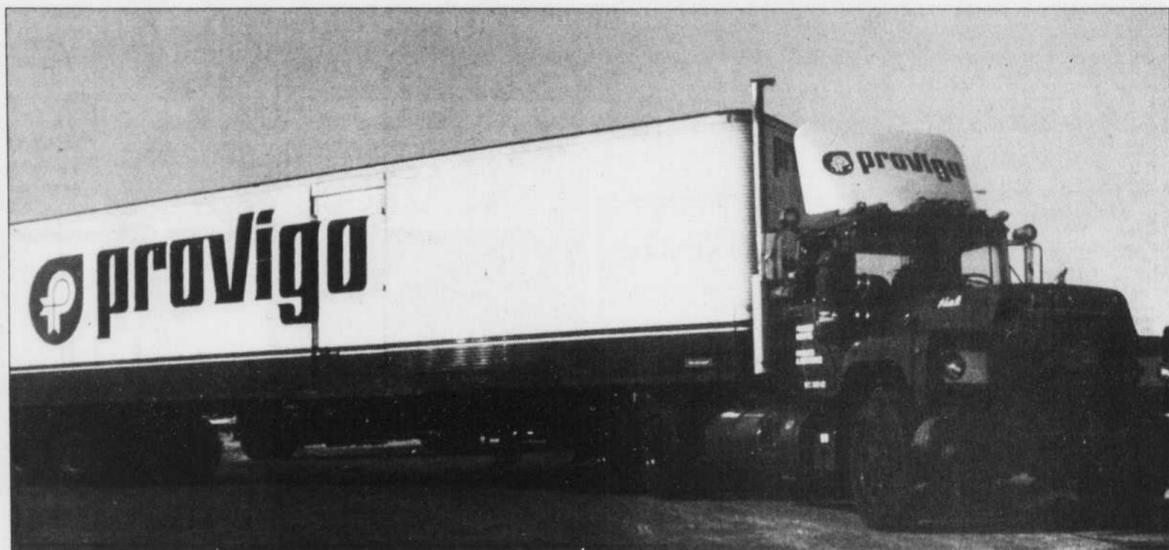
Tout indique qu'Unigesco rachètera en décembre prochain la participation de Canam Manac dans Noverco

selon l'estimé de M. Cowan. On en est donc à un rapport cours/bénéfice de 12, ce qui n'est pas très élevé mais il s'agit là d'un holding. M. Cowan recommande de conserver le titre encore quelque temps, mais celui-ci ne se trouve plus sur ses recommandations d'achat.

La force d'Unigesco tient en fait à ses associations avec le Groupe La Laurentienne, et à ses copartenaires dans Casavant Frères, en l'occurrence la Caisse de dépôt et la Banque Nationale. Casavant Frères détient 57% de l'Univantage. Casavant Frères, une firme d'orgue de Saint-Hyacinthe à l'origine, est détenue à

60% par M. Bertin Nadeau, à 29,9% par la Caisse de dépôt et à 10% par la Banque Nationale.

La Corporation du Groupe La Laurentienne détient 42,9% d'Univantage, c'est-à-dire en réalité autant que M. Nadeau, mais en raison de l'association de celui-ci avec la BN et la Caisse de dépôt dans son holding, il contrôle lui Univantage. Or, Univantage détient 3,23 millions d'actions de catégorie A à 10 droits de vote chacune d'Unigesco sur les 3,90 millions d'actions de catégorie A. Il y a aussi 18,25 millions d'actions de catégorie B en circulation mais celles-ci n'ont qu'un droit de vote chacune.



Provigo influence dans une proportion de 25% le prix d'Unigesco

Nouvelle baisse du dollar américain

NEW YORK (AFP) — Le dollar s'est nettement replié face à toutes les grandes devises hier à la clôture du marché inter-bancaire de New York, tombant notamment à ses plus bas niveaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale contre le yen, alors que l'once d'or gagnait \$12,60.

La monnaie américaine a fini la séance à 1,8215 DM contre 1,8335 la veille et à 144,20 yen contre 146,25 (moins 1,4%), à 1,5092 franc suisse contre 1,5250, à 0,6174 livre sterling contre 0,6188 et à 6,0600 francs français contre 6,1000.

L'or a terminé la journée à \$432,80 l'once contre \$420,20 mercredi soir.

Des cambistes ont attribué cette glissade du billet vert au fait que les ministres des Finances du Groupe des Sept (États-Unis, RFA, Japon, France, Grande-Bretagne, Italie et Canada) n'ont rien annoncé de nouveau depuis l'accord du Louvre pour stabiliser les taux de change à l'issue de leur réunion de mercredi. La tendance baissière qui prévalait dans les jours précédents cède rencontra à donc repris et pourrait même s'accroître dans les prochains jours, a-t-on estimé de mêmes sources.

Ces cambistes ont également noté de petites interventions de la Réserve fédérale américaine qui selon eux n'ont eu quasiment aucun effet sur le marché.

Le dollar a fluctué dans des écarts assez larges face aux grandes de-

vises variant notamment de 1,8100 à 1,8295 DM, de 145,60 à 143,90 yen et de 6,0485 à 6,0870 FF.

Pour sa part, le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a déclaré, devant le comité intérimaire du FMI que la forte baisse depuis deux ans du dollar a « amélioré les perspectives » d'une réduction des grands déséquilibres commerciaux dans le monde.

Depuis l'accord de New York de septembre 1985 des cinq principaux pays industriels, « les importants mouvements des taux de change ont maintenant amené les monnaies dans des marges à peu près compa-

tibles avec les données économiques fondamentales », a estimé M. Baker devant les ministres des Finances représentant les pays riches et le tiers monde au sein du FMI.

Ces mouvements qui ont été « généralement ordonnés », a-t-il déclaré, « ont amélioré les perspectives d'une réduction des déséquilibres extérieurs à des niveaux plus soutenables ».

Cependant, M. Baker, en faisant allusion à la RFA et surtout au Japon, s'est interrogé sur le fait de savoir si « une expansion de la demande intérieure dans les pays à excédent (commercial) sera suffi-

sante pour assurer une réduction durable des déséquilibres extérieurs ».

M. Baker a constaté que « les volumes commerciaux au Japon et en RFA, ainsi qu'aux États-Unis, ont commencé à répondre » à ces mouvements des taux de change. En 1987, le déficit commercial des États-Unis, qui avait atteint l'année dernière le record de \$170 milliards, devrait se réduire « d'environ \$15 milliards » malgré la hausse des cours du pétrole, a prédit le responsable américain en estimant que ce mouvement devrait se poursuivre en 1988, « même si le déficit devrait continuer d'être important ».

Forte concurrence dans le gaz

CALGARY (PC) — La concurrence sur le marché du gaz naturel en Ontario et au Québec s'intensifie.

Northern Canadian Oils Ltd est devenue mercredi la dernière compagnie à se lancer à la curée des marchés qui se sont développés grâce à l'assouplissement des règlements qui, jadis, bridaient les prix et les livraisons de gaz par conduits.

Northern Canadian a annoncé la signature d'un contrat triennal avec Dow Chemical of Canada Inc. de

Sarnia, Ontario, pour la fourniture de 10,4 millions de pieds cubes de gaz par jour.

Le gaz proviendra de 31 puits de production en cours de forage en Saskatchewan.

Parmi les autres firmes qui ont signé des contrats avec des consommateurs de gaz en Ontario et au Québec, on relève: Czar Resources Ltd, Ocelot Industries Ltd, Canadian Worldwide Energy Ltd, Renaissance Energy Ltd, Poco Petroleum Ltd, PSR Gas Ventures Inc. et Nor-

thridge Petroleum Marketing Inc.

Les compagnies offrent des rabais et morcellent environ la moitié du marché canadien qui est constitué d'utilisateurs industriels, tels que les usines pétrochimiques et les ateliers qui fabriquent des pièces d'automobile.

On s'attend à une empoignade prochaine sur l'autre moitié du marché, qui consomme de faibles volumes de gaz (collectifs d'habitation, écoles et hôpitaux).

ACQUILITE COURS BOURSIERS

Table with columns: Ventes, Heures, Bas, Sommes, etc. for various stock indices and sectors.

INDICE GENERAL

Table showing stock prices for various companies and indices, including Bell Canada, Alcan, and others.

VOLUME (en millions)

Table showing trading volumes for various stock indices and sectors.

AB

Table listing various stock prices under the 'AB' section, including companies like A.G. Auto, Alcan, and others.

CD

Table listing various stock prices under the 'CD' section, including companies like CIBC, Bell Canada, and others.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance metrics, including Fidelity, Sun Life, and others.

MONTRÉAL

Table with columns: Ventes, Heures, Bas, Sommes, etc. for Montreal stock market data.

INDICE GENERAL

Table showing Montreal stock prices for various companies and indices.

VOLUME (en millions)

Table showing trading volumes for Montreal stock market.

AB

Table listing Montreal stock prices under the 'AB' section.

CD

Table listing Montreal stock prices under the 'CD' section.

INTERNATIONAL DIVIS

Table listing international stock prices and exchange rates.

Stock Bid Ask High Low

Table listing bid, ask, high, and low prices for various international stocks.

OPIONS

Table of options for various stocks including Lomnico, Comico, CIBC, and others. Columns include stock name, option type, price, and other details.

Table of options for various stocks including Dome, ICI, IAL, IAL, IAL, and others. Columns include stock name, option type, price, and other details.

Table of options for various stocks including IAL, IAL, IAL, IAL, and others. Columns include stock name, option type, price, and other details.

Table of options for various stocks including IAL, IAL, IAL, IAL, and others. Columns include stock name, option type, price, and other details.

AVIS PUBLICS

la fierté à une ville montreal SERVICE DES FINANCES AVIS PUBLIC VILLE DE MONTRÉAL DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST donné que Rocco Racine, 90ième avenue, LaSalle, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M508644-002A, région 10, à Réal Lasanti, 74, Terrasse Sarazin, app. 5, Pont Vieux, Laval, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 mars 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FURS BY KENNETH ROBERTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25e jour de mars 1987, sous le numéro 3844996.

AVIS EST par les présentes donné que GEORGES DUPUIS, 150, Châteauneuf, L'Acadie, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510642-001A, région 06, à ARTHUR ET DONALD DUPUIS, 150, Châteauneuf, L'Acadie, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

J&F Jean Fortin & Associés Inc. Syndic de faillite - Agent gestionnaire AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

AVIS DE TRANSFERT PRENEZ AVIS que M. André Chabagnon, de la firme Raymond Chabagnon Inc., ayant une place d'affaires au 888, rue St-Jean, bureau 200, dans les cités et districts de Québec, syndic aux biens de la coopérative de transport par autocars « Québec », pour laquelle une ordonnance de séquestre a été rendue en date du 27 mars 1987, le déclarant failli, détenant les permis portant le numéro Q-000744, demandeur-cédant s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour transférer à la coopérative de transport scolaire régional 03, demanderesse-cessionnaire, le permis suivant ainsi que le système de transport rattaché à l'exploitation dudit permis, suivant convention intervenue entre les parties.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 mars 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FURS BY KENNETH ROBERTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25e jour de mars 1987, sous le numéro 3844996.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GERALDO MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846195.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUPIEN ROSENBERG & ASSOCIATES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de MONTREAL, le 27ième jour de mars, 1987, sous le numéro 3846194.

UN MOT VOUS ÉCHAPPE... le petit Robert le ratrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Phéno retiré de l'essence de thym. - Jeune chien. 2-Raccommoder. 3-Métal précieux. - Fente qui se forme au sabot du cheval. - Pomme. 4-Maladie du pied, chez le mouton. - Venu au monde. - Métal précieux. 5-Teindre en ocre. - Austère. 6-Sud-Ouest. - Petit toit en saillie au-dessus d'une porte. 7-Qui appartient aux Ptolémées. 8-Insecte des eaux stagnantes. - Sach-charose. 9-Unité de travail. - Arme de jet portative. - Mouvement pour s'élaner. 10-Louera de nouveau. 11-Action de sortir du repos. - Qui hait quelqu'un. 12-Statue d'homme soutenant un entablement. - Chemin de ville.

appel d'offres Gouvernement du Québec Ministère de l'Énergie et des Ressources Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse. Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08) Printemps-été 1987

Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08) Printemps-été 1987 Projet de scariffage: PSC 87805. Travaux préparatoires en vue de la plantation sur une superficie totale de 1 371 hectares. La réalisation de ces travaux s'effectuera à compter du 25 mai 1987 jusqu'au 24 septembre 1987.

Québec Canada Québec Québec

Transports Québec APPELS D'OFFRES Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

